

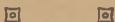
BIBLIOTEKA
Instytutu
Pamiętności
w Bydgoszczy

5304 II

CENTRE EUROPEEN DE LA DUTATION CARNEGIE

DIVISION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE L'ÉDUCATION

173, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS VI^e



L'AUTRICHE DANS LE CADRE EUROPÉEN

PAR

M. PERNOT, E. PEZET, M. DUNAN, P. BASTID,

R. AUERNHEIMER, G. PERREUX

BULLETIN N^{os} 4-5-6 — 1935



PUBLICATIONS DE LA CONCILIATION INTERNATIONALE

173, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS VI^e

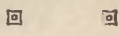
441.

ol

CENTRE EUROPÉEN DE LA DOTATION CARNEGIE

DIVISION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE L'ÉDUCATION

173, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS VI^e



L'AUTRICHE DANS LE CADRE EUROPÉEN

PAR II 413563

M. PERNOT, E. PEZET, M. DUNAN, P. BASTID,

R. AUERNHEIMER, G. PERREUX

~~Instytut Badawczy~~

BULLETIN N^{os} 4-5-6 — 1935



Printed in France

Biblioteka
Uniwersytetu Gdańskiego

110088348

PUBLICATIONS DE LA CONCILIATION INTERNATIONALE

173, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS VI^e

DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

Trustees

DAVID P. BARROWS	FRANK O. LOWDEN
Wm. MARSHALL BULLITT	PETER MOLYNEAUX
NICHOLAS MURRAY BUTLER	ANDREW J. MONTAGUE
DANIEL K. CATLIN	ROLAND S. MORRIS
JOHN W. DAVIS	HENRY S. PRITCHETT
NORMAN H. DAVIS	ELIHU ROOT
FREDERIC A. DELANO	EDWARD LARNED RYERSON, Jr.
AUSTEN G. FOX	JAMES BROWN SCOTT
ROBERT A. FRANKS	JAMES R. SHEFFIELD
FRANCIS P. GAINES	MAURICE S. SHERMAN
CHARLES S. HAMLIN	JAMES T. SHOTWELL
HOWARD HEINZ	SILAS H. STRAWN
ALANSON B. HOUGHTON	THOMAS J. WATSON

Administrateurs

Président : NICHOLAS MURRAY BUTLER
Vice-Président : ANDREW J. MONTAGUE
Secrétaire Général : JAMES BROWN SCOTT
Secrétaire-Adjoint : GEORGE A. FINCH
Trésorier : FREDERIC A. DELANO
Trésorier-Adjoint : CHARLES S. HAMLIN.

Division des Relations Internationales et de l'Education

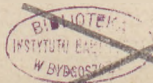
Directeur : NICHOLAS MURRAY BUTLER
Bureaux : 405 West 117th Street, New-York City

Division du Droit International

Directeur : JAMES BROWN SCOTT
Bureaux : 700 Jackson Place, Washington DC

Division de l'Economie politique et de l'Histoire

Directeur : JAMES T. SHOTWELL
Bureaux : 405 West 117th street, New-York City



D 424/11/09

15

Division des Relations Internationales et de l'Education

Directeur : NICHOLAS MURRAY BUTLER

LE CENTRE EUROPEEN

Bureaux : 173, Boulevard Saint-Germain, Paris

Téléphone : Littré 88-50

Adresse télégraphique : Interpax, Paris

Directeur-Adjoint : MALCOLM W. DAVIS

Secrétaire : M. PERREUX

Comité du Centre Européen

RAPHAEL ALTAMIRA Y CREVEA,
Espagne

MORITZ J. BONN, Allemagne

GUILLAUME FATIO, Suisse

ANDRÉ HONNORAT, France

GEORGES LECHARTIER, France

HENRI LICHTENBERGER, France

COMTE A. VON MENSENDORFF,
Autriche

MARQUIS PIERO MISCIATELLI,
Italie

GILBERT MURRAY, Grande-
Bretagne.

ALFRED NERINCX, Belgique

NICOLAS S. POLITIS, Grèce

E. VON PRITZWITZ GAFFRON,
Allemagne

JOSEPH REDLICH, Autriche

COMTE CARLO SFORZA, Italie

J. A. SPENDER, Grande-Bre-
tagne

COMTE PAUL TELEKI, Hongrie

BIBLIOTEKA
INSTYTUMI BALTICIS
W BYDGOSZCZ

INTRODUCTION

Le sujet traité dans ces pages est d'une importance primordiale non seulement pour l'Europe, mais encore pour les Etats-Unis d'Amérique qu'il intéresse grandement pour les raisons que nous indiquerons plus loin.

Les articles qu'on lira ici et qui ont trait à l'évolution et à l'indépendance de l'Autriche, représentent six conférences données par des spécialistes pendant l'année universitaire 1934-35. Ces conférences font partie d'un cycle organisé sous les auspices de la Chaire Carnegie au Centre Européen de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale sous le titre « L'Autriche dans le Cadre Européen ». Cette chaire est occupée par M. le Professeur A. Tibal de l'Université de Nancy. C'est à lui, d'accord avec le Comité Consultatif du Centre Européen, qu'incombe le choix des sujets. Et les cours de M. le Professeur Tibal, si minutieusement préparés et présentés d'une façon si vivante pendant les deux semestres, constituent l'arrière-plan et la base de conférences complémentaires sur des problèmes spéciaux faites par des personnalités qu'il invite à parler de temps en temps.

M. Maurice Pernot, connu par ses livres, ainsi que par ses articles dans le Journal des Débats, la Revue des Deux Mondes et dans d'autres périodiques, a clairement défini la situation de l'Autriche en tant qu'objet de la politique étrangère des grandes puissances européennes et a fait ressortir les changements qui se sont produits dans l'attitude de celles-ci, ainsi que leurs diver-

gences d'intérêt. Mais comme M. le Professeur Tibal l'a si bien dit à la fin de sa conférence : « M. Pernot n'a pu terminer, évidemment, que par un point d'interrogation, ainsi que se termine d'ailleurs la politique européenne actuellement ».

M. Ernest Pezet, Député du Morbihan, intéressé dans la question autrichienne en tant que Secrétaire de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Députés, a tenu à visiter le pays lui-même pour en étudier les conditions, pour se documenter par des conversations sur place et pour acquérir ainsi une connaissance directe et effective du problème. Il a exposé excellemment et avec précision la dualité de la vie et du rôle de la nation autrichienne et a montré combien cette nation — avant tout germanique de culture et de race, mais naturellement danubienne par sa fonction économique et sa situation géographique — est indispensable à une solution équitable des problèmes pressants qui se posent dans cette région de l'Europe Centrale.

M. Marcel Dunan, Secrétaire Général de l'Institut Français à Vienne, correspondant du Petit Parisien et du Temps et traducteur d'un roman de l'écrivain autrichien Paul Zifferer, a, avec une équité et une impartialité admirables, fait l'historique de la carrière et de la tâche de reconstruction accomplie par feu le Chancelier Dollfuss que sa personnalité avait rendu également cher à de nombreux Européens et Américains.

M. Paul Bastid, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon, Député et Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Députés, a fourni par une étude objective sur le développement constitutionnel en Autriche, en particulier dans la période d'après-guerre. Il a décrit l'orientation de

ce développement vers la centralisation du pouvoir et indiqué les raisons profondes de cette tendance, en s'interdisant toute polémique ou toute appréciation politique, comme le lui dictaient les principes du savant et sa situation personnelle.

M. le Dr. Raoul Auernheimer, rédacteur à la Neue Freie Presse de Vienne, et auteur de romans et de pièces de théâtre, en partie traduits en français, s'est étendu sur ce que l'on pourrait appeler la formation de l'homme autrichien d'aujourd'hui. Ainsi que M. le Professeur Tibal l'a fait ressortir dans sa présentation : « L'existence de l'Autriche comporte des conditions psychologiques, elle a besoin d'une certaine volonté, d'un certain sentiment et d'une certaine tradition. Pour les Autrichiens comme pour tous les peuples c'est dans les trésors culturels, dans les trésors littéraires qu'on peut la puiser. Et à ce point de vue l'Autriche a un ancien et glorieux passé ». La Conférence de M. le Dr. Auernheimer se suffit à elle-même par sa définition des idéals et des traits qui constituent les caractéristiques de l'Autrichien.

Enfin, M. Gabriel Perreux, Docteur ès Lettres et Rédacteur en chef de Paris-Soir, qui connaît l'Europe par ses voyages d'étude politique dans de nombreuses parties du continent, a donné un aperçu de la lutte pour l'indépendance autrichienne dans le pays même et parmi les grandes puissances européennes. Il a montré la complexité de cette lutte et ses rapports inévitables avec la vie des Balkans et du Bassin Danubien, et partant avec l'Europe dans son ensemble. Il a terminé, par la force des choses, sur le point d'interrogation que posent le conflit, loin d'être aplani, entre l'Abyssinie et l'Italie et sa répercussion éventuelle sur les événements et les intérêts dans

les Balkans et la vallée du Danube, ainsi que sur le règlement de la question autrichienne.

Abstraction faite de leur préoccupation générale du maintien de la paix, les Etats-Unis ne semblent être intéressés que d'une façon très lointaine au problème autrichien. Pourtant cet intérêt existe par suite du traité, encore très peu compris en Europe, qui est connu sous le nom de Pacte Argentin de Non-Agression et de Conciliation. Ce traité, dû à l'initiative du Ministre des Affaires Etrangères de la République Argentine, Sr. Carlos Saavedra Lamas, fut signé à l'origine à Rio de Janeiro, Brésil, le 10 Octobre 1933, par les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Mexique, du Paraguay et de l'Uruguay. Ouvert à l'adhésion de tous les Etats c'était un des cinq pactes pour le règlement pacifique que la Conférence Pan-Américaine, réunie à Montevideo en Décembre de la même année, avait proposés à la ratification des Etats Américains. Ceux-ci les ont signés, ou ont fait connaître leur intention de les ratifier, et notamment le Gouvernement des Etats-Unis a annoncé qu'il était prêt à y adhérer, — le Sénat ayant, à l'unanimité, donné avis favorable — sous réserve de l'adhésion effective de certaines autres nations américaines. En outre, plusieurs Etats Européens ont déclaré y adhérer. Le premier d'entre eux, — et c'est significatif — était l'Italie. Ensuite venaient l'Autriche, la Bulgarie, ainsi que tous les Etats de l'Entente Balkanique et de la Petite Entente, c'est-à-dire toutes les nations de la vallée danubienne, la Hongrie exceptée. De même que d'autres Etats Américains, les Etats-Unis pourraient par conséquent être entraînés dans le problème des rapports et des solutions en Europe Orientale par ce traité multilatéral à mesure qu'il entrera en vigueur.

Le Pacte Argentin, qui mériterait d'être étudié de plus près, contient des clauses contre le règlement des questions territoriales par la violence et contre la reconnaissance, par les parties signataires du traité, de la validité de tous acquisitions, arrangements ou occupations effectués par la force des armes. Il prévoit les procédures de règlement et, en cas de non-observation par un Etat quelconque de l'obligation de régler des conflits de toute espèce par des moyens pacifiques et de refuser la reconnaissance de tous résultats de la violence, il astreint les signataires à faire tous efforts pour assurer la paix ; à adopter, en leur qualité de neutres, une attitude commune et solidaire ; à mettre en œuvre les moyens de pression politiques, juridiques ou économiques autorisés par la loi internationale et à jeter dans la balance le poids de l'opinion publique, sans recours à l'intervention armée ou diplomatique.

C'est une profonde satisfaction pour la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale, qui depuis fort longtemps s'intéresse aux peuples des régions balkaniques et danubiennes et à leurs problèmes et droits, de présenter ces études sur la question autrichienne et de signaler par la même occasion la relation potentielle qui existe entre les nations de l'hémisphère américaine et les efforts collectifs vers l'établissement d'une justice impartiale et d'une organisation de la paix dans une zone si lourde de préoccupations pour le vieux monde européen.

Paris, Août, 1935.

MALCOLM W. DAVIS.

LES ASPECTS EUROPÉENS
DE LA QUESTION D'AUTRICHE

Conférence faite à la Chaire Carnegie du Centre Européen
le 14 Décembre 1934

par **Maurice PERNOT**
Agrégré de l'Université

Les aspects européens de la question d'Autriche

On m'a demandé d'attirer votre attention sur les aspects européens de la question d'Autriche. D'abord, est-ce que la question d'Autriche est une question européenne ? C'est-à-dire est-ce qu'elle dépasse le cercle étroit des intérêts de la nation autrichienne, pour atteindre ceux des principales Puissances de l'Europe ? On a contesté ce caractère à la question d'Autriche, et ceux qui l'ont contesté obéissaient, me semble-t-il, à deux sentiments : les uns trouvaient commode de ne pas s'en mêler, et ils cherchaient à dégager ainsi leur responsabilité. Les autres voulaient éviter que d'autres s'en mêlassent, et c'est pourquoi ils contestaient le caractère européen de la question autrichienne.

Si l'on se reporte à l'histoire des dernières années, entre 1920 et 1934, on constate qu'il y a peu de Puissances qui ne soient pas rentrées à telle ou telle époque dans le premier groupe, dans le groupe de ceux qui voulaient dégager leur responsabilité. Quant au second sentiment, c'est surtout l'Allemagne qui s'en est inspirée ; mais les Allemands ont exprimé ce sentiment de deux manières différentes : tantôt ils ont dit : l'Autriche est un pays allemand, par conséquent la question d'Autriche est une question intérieure allemande. Et tantôt au contraire ils ont déclaré : le problème autri-

chien ne concerne que l'Autriche. Mais ce qui est curieux, c'est que cette seconde interprétation a triomphé en Allemagne au moment même où, avec Hitler, la politique allemande s'ingérait de plus en plus violemment dans les affaires intérieures de l'Autriche.

En réalité, si l'on veut bien reconnaître les choses comme elles sont, sans hypocrisie et sans parti-pris, on doit convenir que le problème qui se pose en Autriche dépasse infiniment par sa portée le cadre de la petite République autrichienne, que ses répercussions, directes ou indirectes, atteignent à peu près tous les Etats de l'Europe, et que de sa solution dépend le maintien de l'équilibre et de la paix, non seulement en Europe Centrale, mais dans tout le continent. Cela est vrai, j'essaierai de le montrer, au point de vue des intérêts, et cela est vrai encore au point de vue de la morale politique et des responsabilités. Si à la lumière des événements tout récents on recherche les responsabilités, il faut bien convenir qu'elles s'étendent à peu près à tous les Etats signataires du Traité de Saint-Germain. Ceux qui ont créé à portée de la Grande Allemagne, et pour ainsi dire sous sa main, cette petite république de langue et de race allemande, sans moyens de défense et avec des moyens de vivre très insuffisants, s'engageaient du même coup à veiller sur elle et à la protéger. Ils devenaient solidairement responsables de son sort. S'ils ont cru remplir toutes leurs obligations en accomplissant quelques démarches, en signant quelques papiers, ou même en sacrifiant quelques centaines de millions, ils se sont trompés. Aujourd'hui les Gouvernements ont enfin reconnu leur erreur. A ceux qui niaient le caractère européen de la question d'Autriche, les événements donnaient un rude démenti. A peine connue la tragédie

de Vienne, l'Italie masse des troupes sur le Brenner et à la frontière de Carinthie. La Yougoslavie en fait autant à la frontière italienne.

Pour revenir au sentiment de la réalité, pour revenir au sentiment de la sincérité, il a fallu que certains Gouvernements vissent l'Autriche à deux doigts de sa perte et l'Europe à deux doigts de la guerre ! Certes il eût mieux valu ne pas attendre cette extrémité et agir lorsque l'action se heurtait à moins d'obstacles ; mais en politique les regrets ne servent de rien.

Essayons, en remontant aux origines de la crise, de voir comment on en est venu au degré de tension et de malaise qui caractérise la situation présente, et puis nous chercherons comment on pourrait en sortir.



Le malentendu qui est à la base du problème autrichien, considéré sous son aspect international, remonte au Traité de Saint-Germain. Les auteurs du traité semblent tout d'abord avoir méconnu l'importance d'une situation géographique. Ils ne pouvaient pas faire que Vienne et Budapest ne fussent pas sur le Danube ; alors ils se sont appliqués à escamoter cette circonstance essentielle et à réduire le rôle qu'avait toujours joué ce grand fleuve dans la vie politique et économique de l'Europe. Il fallait à tout prix que le Danube ne servît plus de trait d'union entre l'Occident et l'Orient européen ; on détournerait les voies ferrées, on agencerait les tarifs, on disposerait les barrières douanières, à seule fin d'obtenir ce singulier résultat. Ces mesures furent prises au plus grand dommage de l'économie des Etats danubiens et même au grand dommage de l'économie

européenne ; mais le résultat ne fut pas obtenu. La nature se moque de pareils défis, néanmoins les peuples en pâtissent !

La survivance des deux grandes capitales danubiennes est en contradiction flagrante avec le nouveau statut et le nouveau rôle qu'on a prétendu assigner à l'Autriche et à la Hongrie. Pour nous en tenir à l'Autriche, voilà une Puissance qui a six millions et demi d'habitants ; deux millions habitent Vienne, deux millions habitent la capitale. Voilà une ville qui a été conçue, qui s'est développée non seulement comme capitale de l'Empire mais on peut dire comme capitale des Balkans. Pour se maintenir elle avait besoin de vendre les produits de ses industries, d'exercer l'action de ses banques dans tout le Sud-Est de l'Europe. Et pourtant on ne peut ni supprimer Vienne, ni même la réduire. L'appareil de production, l'outillage économique ont été construits pour un ensemble d'environ 50 millions d'habitants. Comment les adapter aujourd'hui au nouveau statut politique ? Au temps de la monarchie, il y avait pour tout l'Empire une seule grande place financière, Vienne, qui était la capitale de l'argent pour l'Europe Orientale et Sud-Orientale, jusqu'à Constantinople ; et puis il y avait deux autres places secondaires : Prague et Budapest qui étaient spécialisées dans certaines opérations : Prague traitait surtout avec les industriels, finançait les industries ; tandis que les banques de Pest travaillaient avec les agriculteurs, particulièrement avec les producteurs et avec les exportateurs de blé. Tout cela allait être bouleversé et confondu. Pour créer ou pour compléter l'outillage économique des nouveaux Etats, il faudrait de l'argent. On ne pourrait pas empêcher les banques de pulluler, ni les crédits bancaires de prendre

un développement énorme. L'inflation de crédits et l'inflation des monnaies devenaient inévitables.

Un autre problème, le problème moral, ne fut même pas envisagé lorsqu'on élaborait le Traité de Saint-Germain. Il était aisé de prévoir l'extrême défiance qui allait animer les uns à l'égard des autres les peuples de l'Europe Centrale. Aux différends qui séparent vainqueurs et vaincus allaient s'ajouter bientôt les ressentiments nés de la dure concurrence au sein d'une misère commune. Chacun allait surveiller le moindre progrès de son voisin, en calculant la perte que ce progrès entraînerait pour lui-même. Ces peuples auraient tout ensemble le désir, la volonté de vivre, et le sentiment que leur vie ne dépend pas d'eux. Vainqueurs et vaincus sentiraient presque également peser sur eux le destin fatal qui a fait si longtemps de leur pays, de leurs biens, de leurs âmes un jouet, une proie malheureuse, offerte tour à tour au plus habile ou au plus puissant.

Enfin, au sujet de l'Autriche, on a méconnu une particularité psychologique qui a son importance : L'Autrichien, qui a un sentiment profond de l'équité, n'a jamais eu le sentiment du droit. Parmi les grands hommes que l'Autriche a produits, vous ne trouverez pas un juriste. Instinctivement ce peuple n'a conscience ni de sa souveraineté, ni des restrictions que d'autres prétendent lui faire subir. A ce point de vue il n'y a pas de nation moins nationaliste, il n'y a pas de nation plus européenne que la nation autrichienne. Elle a toujours admis que d'autres peuples pensent et agissent d'une manière autre que la sienne. Les étrangers lui sont sympathiques comme étrangers. Elle les accueille, elle les adopte, sans même essayer de les assimiler. Metternich lui est venu de Rhénanie, Beust lui est venu de Saxe,

et tant d'autres ! ... Cette douceur, cette tolérance un peu nonchalante rendent l'Autriche très vulnérable ; c'est un défaut que les Allemands n'ont pas manqué d'exploiter à leur profit.

Vous me direz : Mais tout cela est bien connu et tout cela était bien connu il y a vingt ans. Comment les auteurs du traité ne s'en sont-ils pas avisés ?

Je vous répondrai par un mot de Monseigneur Duchesne. Un jour, un homme politique français lui demandait de lui expliquer comment fonctionnaient les Congrégations romaines. « C'est bien simple, répondit Monseigneur Duchesne. Dans les Congrégations, il y a deux éléments très distincts ; il y a d'une part des consultants qui connaissent parfaitement les questions mais qui n'ont pas voix au chapitre, et d'autre part des cardinaux qui les ignorent, et qui en décident ». De même à la Conférence de la Paix il y avait des experts très compétents, des historiens, des géographes, des juristes, des financiers, des économistes ; et puis il y avait des délégués, pour qui la politique seule comptait. Entre les délégués et les experts, une cloison étanche que les uns n'éprouvaient pas l'envie et que les autres n'avaient pas la force d'abattre !

De cette singulière division du travail, la rédaction des traités s'est parfois cruellement ressentie. Les avertissements n'avaient pas manqué. Dès le mois de novembre 1918 le Comte Jules Andrassy, qui était Ministre des Affaires Etrangères de Hongrie, adressait un appel aux gouvernements étrangers, les conjurant d'user de leur influence pour que, entre les pays qu'on allait séparer politiquement, fût maintenu du moins un certain lien économique. C'était une suggestion très raisonnable. Elle n'est pas passée tout à fait inaperçue. On en

retrouve la trace dans certaines délibérations ; mais elle ne devait pas triompher.

Au printemps de 1919, j'étais à Vienne en mission et voici ce que j'ai noté sur mon carnet à la date du 19 mai :

« Ce matin les journaux annoncent que la Confé-
 « rence a discuté l'idée d'une union douanière entre les
 « Etats issus de l'ancienne Monarchie. Un télégramme
 « de Paris assure que la majorité des délégués s'est pro-
 « noncée en faveur de cette union. Un télégramme de
 « Berlin affirme le contraire. Quels que soient la forme
 « et le moyen que l'on choisisse, l'établissement d'un
 « lien économique solide entre les Etats successeurs
 « apparaît comme indispensable. Depuis quelques jours
 « les Tchécoslovaques s'y montrent plus enclins, et les
 « Yougoslaves ne s'y refuseront pas. La collaboration
 « de ces deux Etats avec l'Autriche suffirait pour com-
 « mencer. Afin de ne pas compliquer la question, on
 « pourrait laisser provisoirement de côté la Pologne,
 « l'Italie, la Roumanie. La formule même de l'union
 « douanière ne répond peut-être pas aux nécessités de
 « l'heure, l'essentiel c'est que les Puissances de l'En-
 « tente assurent par des mesures inscrites au traité de
 « paix la permanence et l'exécution régulière des arran-
 « gements à intervenir entre l'Autriche et ses voisins.
 « Elle est trop faible et ils sont trop forts pour que des
 « conditions équitables puissent être obtenues et sur-
 « tout exécutées sans l'intervention formelle des grandes
 « Puissances ».

Vous voyez que la question n'a pas beaucoup changé depuis 1919 jusqu'en 1934. Malheureusement on ne prévît ni une union douanière ni une union d'aucune sorte. Le programme était beaucoup plus simple, parce

qu'il était négatif. L'Empire austro-hongrois devait être détruit et démembré ; mais qu'est-ce qu'on allait mettre à sa place ? A qui confier le rôle utile, indispensable qu'il avait joué dans le concert européen ? Comment rétablir l'équilibre après l'avoir compromis ? On ne le savait pas. Comment en particulier pourrait-on, en révisant de fond en comble le statut politique, garder intact ou du moins garder praticable l'appareil économique ? On ne le savait pas davantage. En un mot on détruisait sans reconstruire, sans même ménager les possibilités d'une reconstruction. On créait une petite Autriche, on l'invitait à prendre la place de la grande, à jouer le rôle que la grande avait joué, sans lui en donner les moyens.

Ainsi est née la question d'Autriche. Les Puissances, depuis quinze ans, se sont appliquées à la résoudre, chacune naturellement en fonction de ses intérêts particuliers ; intérêts plus ou moins bien entendus et plus ou moins légitimes. C'est précisément le caractère intéressé, unilatéral de ces solutions qui en a jusqu'à présent empêché le succès.

Commençons par la plus évidemment intéressée, la solution allemande qui consiste, comme vous le savez, à rattacher l'Autriche à l'Allemagne, c'est ce qu'on appelle l'*Anschluss*. On ne peut pas prétendre qu'avant la guerre cette opération rentrât dans les desseins de la politique allemande, ou du moins qu'elle fût envisagée avec faveur par les grands artisans de la politique allemande. Un des plus grands, Bismarck, s'était posé la question au lendemain de Sadowa : « Faut-il réduire l'Autriche à merci et annexer ses provinces » ? Il avait répondu par la négative. Mais il n'est pas besoin d'aller si loin ; on retrouve la trace de cette répugnance dans une lettre

curieuse de M. de Tchirsky à Jagow : M. de Tchirsky était alors Ministre du Reich à Vienne, et M. de Jagow était Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. La lettre est du 22 mai 1914. « Si nous n'avions pas cette alliance (l'alliance autrichienne) écrit de Tchirsky, notre politique devrait nécessairement viser à un partage de la monarchie, mais on peut se demander si à la longue, il serait avantageux pour nous que les provinces allemandes de l'Empire austro-hongrois fussent rattachées à l'Empire allemand ».

Bien plus, lorsque la nouvelle Autriche s'offrit elle-même à l'Allemagne, l'Allemagne commença par refuser. Le 12 novembre 1918, à l'instigation des socialistes autrichiens, l'Assemblée nationale provisoire proclame que l'Autriche allemande formera une partie intégrante du Reich allemand. Cette résolution est confirmée par la Constituante le 9 janvier 1919, et M. Karl Renner, alors Chancelier, déclare : « Nous nous en tenons à ce point de vue, que la République de l'Autriche allemande fait partie de la grande République allemande ».

Le 11 mai suivant, le même M. Renner insiste : « Notre communauté nationale, dit-il, qui a été brisée en 1866, doit être rétablie ».

Alors ce sont les Allemands qui refusent. Néanmoins l'équivoque était créée. L'attitude des Autrichiens semblait dès lors autoriser la France et les alliés de la France à n'établir aucune différence de traitement entre l'Autriche et l'Allemagne, toute faveur faite à l'Autriche devant fatalement profiter au grand Etat dans lequel elle voulait être absorbée.

Chose curieuse, à cette époque, on agit comme si l'*Anschluss* était inévitable, on ne fait rien pour l'empê-

cher. Les circonstances ne tarderont pas à changer, mais il faudra très longtemps pour dissiper l'équivoque.

Après dix années d'hésitation, l'Allemagne prend un grand parti et le 19 mars 1931 le Chancelier Brüning et le Chancelier Schober déclarent leur projet d'union douanière entre l'Autriche et le Reich allemand. C'était l'union politique pour le lendemain. Plusieurs Puissances opposent leur *veto* formel, et le projet est retiré.

Enfin en 1933 Hitler prend le pouvoir à Berlin. En tête de son programme figure l'*Anschluss*, le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, et il se met à l'œuvre sans tarder. Le 6 mars à Vienne, dans des réunions turbulentes qui dégénèrent même en émeute, les Nazis autrichiens réclament l'*Anschluss*. Du 15 mars au 15 mai les actes de terreur se multiplient à Vienne et dans toute l'Autriche. M. Dollfuss tient tête comme il peut, cherchant partout des appuis qu'on ne lui accorde qu'avec lenteur, parcimonie et timidité.

Comme l'Europe hésite, Hitler s'enhardit, et c'est la tragédie du 25 juillet : Dollfuss assassiné, Vienne pendant quelques heures aux mains des factions.

M. Mussolini, comme vous vous le rappelez, d'un geste énergique, sauve l'indépendance de l'Autriche et l'honneur de l'Europe. Pour combien de temps... ? Ni à Vienne ni ailleurs on ne se fait là-dessus beaucoup d'illusions ! Hitler peut changer de méthode mais il ne peut pas renoncer à son projet. Les preuves, les dernières preuves sont d'hier... ! Le 9 décembre à Vienne M. von Papen affirme que « l'œuvre entreprise pour libérer l'ensemble du monde germanique des chaînes du *Diktat* avance à grands pas ». Et c'est le même jour, dans la même ville de Vienne, que M. Mataja, l'ancien Ministre autrichien des Affaires Etrangères déclare : « Ni Hitler,

ni le Troisième Reich n'ont renoncé à leur volonté d'annexer l'Autriche. Jamais le Troisième Reich n'abandonnera cette idée. Avec les instigateurs de l'assassinat de Dollfuss, il n'y a pas de paix possible ».

Ainsi nous sommes exposés à voir dans six semaines ou dans six mois une nouvelle tentative en vue de faire triompher la solution allemande. A moins que d'ici-là une autre solution raisonnable et efficace n'ait prévalu.



Passons maintenant à l'autre voisine de l'Autriche, à la Tchécoslovaquie.

Pendant la guerre M. Masaryk et M. Benès avaient recommandé l'*Anschluss*, le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, comme la meilleure solution de la question autrichienne ; et puis on leur fit comprendre que cette vue était vraiment un peu étroite, un peu égoïste, qu'elle ne pouvait s'accorder ni avec les intentions de la politique française, ni même avec les sentiments anglais, et M. Masaryk et M. Benès revinrent sur leur idée. Cependant à Prague on n'a jamais attaché à cette question autant d'importance qu'on en attache à Londres où à Paris. Récemment encore, M. Benès déclarait : « Nous ferions la guerre pour empêcher la restauration des Habsbourg, nous ne la ferions pas pour empêcher l'*Anschluss* ».

La solution allemande étant écartée par égard pour les grandes Puissances, quelle solution a proposé la Tchécoslovaquie ? Un accord tripartite entre l'Autriche, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. C'est le fameux triangle Prague, Vienne et Budapest. Il fallait, pour faire vivre le système, développer le triangle, et c'est alors

que commençaient les difficultés. Si la Yougoslavie et la Roumanie, Puissances danubiennes, entraient dans le système, le bloc de la Petite Entente y devenait prépondérant et dès lors l'Autriche et la Hongrie se trouvaient minorisées. Ni Seipel, ni Schober, ni Dollfuss n'ont jamais accepté cette solution, et c'est pourquoi les uns se sont rapprochés de l'Allemagne, et l'autre, Dollfuss, a cherché l'appui de l'Italie.

*
*
*

L'Italie, c'est la troisième Puissance limitrophe, dont nous allons examiner la politique. Les Italiens n'étaient entrés dans la guerre que pour rendre la destruction de l'Empire austro-hongrois complète et inévitable. Tout leur effort, soit pendant les hostilités, soit après, au lendemain de la victoire, tendit à ce but unique. Il semblait qu'au gré des hommes d'Etat italiens jamais la double monarchie ne serait assez morcelée, assez réduite en miettes. L'armistice une fois signé, l'Italie avait affecté de traiter l'Autriche avec autant de rigueur qu'elle usait d'indulgence pour la Hongrie. S'il n'eût tenu qu'à son gouvernement et à ses généraux, les troubles de mai 1919 auraient servi de prétexte aux Alliés pour occuper Vienne. Au même moment, la récupération des œuvres d'art italiennes conservées dans les musées viennois fut exécutée avec une désinvolture toute militaire, sans nul souci de ménager les sentiments de la population. Cependant les Sociétés italiennes de navigation rachetaient une grande partie de la flotte de commerce austro-hongroise ; les produits italiens affluaient dans un pays ruiné et affamé, introduits par des commerçants autrichiens à qui les places de Milan et de Rome ouvraient très largement des crédits en liras. Bref, sans attendre

la conclusion de la paix, l'Italie s'installait en Autriche.

Le Traité de Saint-Germain fit de l'Italie un des Etats successeurs, en lui attribuant une moitié du Tyrol, pays si cher aux Autrichiens. Pouvait-on creuser plus profondément le fossé qui séparait l'Etat vainqueur de l'Etat vaincu ?

La petite Autriche ne vit plus d'espoir et de salut que dans la grande Allemagne, et c'était l'*Anschluss*.

Qu'est-ce qu'on pensait de l'*Anschluss* en Italie ? Le Gouvernement italien, sous la direction de M. Nitti, n'y vit d'abord que des avantages. Mieux valait encore courir le risque d'une frontière commune avec le Reich que de s'exposer à la formation d'une Confédération danubienne, qui serait en quelque sorte un premier pas vers la reconstitution de l'Empire des Habsbourg.

Survient, à la fin de 1922, la révolution fasciste. M. Mussolini reprend d'abord à son compte la politique de M. Nitti ; puis devant la consolidation de la Petite Entente, qu'il juge hostile à l'Italie, il en vient à se rapprocher de l'Autriche. Mais celle-ci, de son côté, s'était alors rapprochée de la Hongrie et toutes deux entraient en pourparlers avec Belgrade en vue d'un accord. C'est alors que M. Mussolini appelle M. Ninchtich à Rome et qu'il signe avec lui un traité que le Parlement yougoslave ne devait jamais ratifier. La tentative de réconciliation entre Rome et Belgrade aboutissait donc à un échec.

L'Italie est ainsi amenée à chercher des appuis en Europe Centrale, et jusqu'à Varsovie, en passant par Budapest ; on peut dire que pendant quelque temps Vienne est un peu négligée. M. Mussolini va-t-il jusqu'à sacrifier l'Autriche à l'Allemagne, dont il sollicite alors expressément l'alliance ? On ne peut l'affirmer. Il semble

pourtant qu'entre 1928 et 1930 l'Italie ait penché vers une solution allemande de la question autrichienne, comptant bien recevoir de Berlin, pour prix de son acquiescement, des garanties, et peut-être des compensations.

En 1931, lorsque M. Schober et M. Curtius annoncent à l'Europe le projet d'Union douanière, Londres et Paris protestent, mais Rome garde d'abord le silence. Puis, au mois de mai, le Gouvernement italien propose timidement de soumettre le projet d'Union au Comité de Contrôle de la Société des Nations de 1922. Visiblement la politique italienne à ce moment-là hésite entre deux systèmes : ou bien un accord solide avec l'Allemagne, dont l'*Anschluss* serait le prix, ou bien un rapprochement avec la France, qui impliquerait d'une part l'opposition commune à l'*Anschluss*, mais d'autre part aussi le relâchement des liens qui unissent la France à la Petite Entente. On pouvait croire que l'avènement de Hitler ferait pencher la balance du côté de l'Allemagne ; c'est le contraire qui est arrivé. L'ingérence violente des nazis dans les affaires intérieures de l'Autriche, la suppression de l'autonomie des Etats fédérés allemands, la prétention avouée par Hitler de faire de l'Autriche une province allemande, sont autant de circonstances qui donnèrent à réfléchir au Gouvernement de Rome, et autant de fautes lourdes qu'il s'empressa d'exploiter au bénéfice de sa propre politique danubienne.

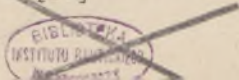
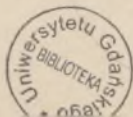
Le 11 avril 1933, le Chancelier Dollfuss vient à Rome, appelé par le *Duce* qui l'avait convoqué, ainsi que von Papen et Goering. Suprême effort de conciliation entre Allemands et Autrichiens, et l'effort échoue.

Le 20 août, Dollfuss revient seul à Riccione où se dessine la première ébauche du bloc italo-austro-hon-

grois. A Vienne, à ce moment, la rupture est complète entre les nazis, agents de Hitler, et les *Heimwehren*, agents de M. Mussolini.

Les événements de février 1934 et le triomphe du prince Starhemberg sur les Marxistes devait encore rapprocher de l'Italie fasciste les défenseurs de l'indépendance autrichienne. L'union est en fait consacrée par la Conférence de Rome, elle se termine par la signature des trois Protocoles du 17 mars 1934, Protocoles qui tendent, comme vous le savez, à établir des rapports plus étroits entre l'économie des trois pays, à donner des débouchés sur la mer soit à la Hongrie, soit à l'Autriche, et enfin à préparer, par un système d'accords directs entre producteurs, exportateurs et commerçants, une expansion commerciale propre à favoriser l'Autriche et la Hongrie et à leur permettre de vivre. Je n'entre pas dans le détail de ces accords, vous les connaissez tous, et s'il fallait expliquer ici cette nouvelle application des accords Brocchi au nouveau triangle formé par l'Autriche, la Hongrie et l'Italie, cela nous entraînerait beaucoup plus loin que le temps qui m'est concédé ne le permet.

Ce qui s'est passé après cette date est encore dans toutes les mémoires. Hitler, reçu à Venise par le *Duce*, lui donne tous apaisements en ce qui concerne l'Autriche. M. Mussolini croit pouvoir rassurer Dollfuss, il l'invite à venir le voir à Riccione, et à la veille de partir, le Chancelier d'Autriche est assassiné par les nazis. Le lendemain de ce coup de force, les troupes italiennes sont concentrées sur le Brenner et à la frontière de Carinthie ; mais aussitôt des troupes yougoslaves se réunissent à la frontière des Alpes Juliennes : si les Italiens entrent en Autriche, les Yougoslaves entreront en Italie. L'indépendance autrichienne est sauve, mais



le problème n'est pas résolu. L'Europe ne peut pas admettre que Vienne échappe à la domination de Berlin pour tomber sous celle de Rome. Il lui semble qu'en signant les Protocoles de mars, puis en intervenant presque militairement le 25 juillet, M. Mussolini a pris une double hypothèque : il s'est institué à la fois protecteur de l'indépendance autrichienne, et restaurateur de l'économie des Etats danubiens. L'Europe trouve que c'est trop, et l'on cherche un contrepoids à l'hégémonie italienne comme on avait cherché un contrepoids à l'hégémonie allemande.

Où trouver ce contrepoids ? Probablement dans les Puissances non limitrophes de l'Autriche, dans celles qui, par conséquent, ont un intérêt moins direct, moins immédiat, aux affaires autrichiennes, c'est-à-dire l'Angleterre et la France.



En Angleterre, l'indifférence à l'égard du problème autrichien s'est prolongée très longtemps. Le 19 mars 1931, lorsque MM. Curtius et Schober ont annoncé leur intention de faire l'Union douanière, cela n'a nullement ému l'opinion britannique. Le Gouvernement de Londres est intervenu et a mis son *veto*, sur notre demande, pour accommoder son action à l'action du Gouvernement français ; mais l'opinion était restée très indifférente. Cela n'a changé qu'à l'arrivée de Hitler ; mais alors, ça a changé du tout au tout. Au moment où l'on a vu que Hitler avait l'intention d'intervenir violemment en Autriche, une grande part de l'opinion britannique a estimé qu'il fallait aider l'Autriche à défendre son indépendance, ses traditions, et le caractère libéral de ses insti-

tutions. Lorsque M. Dollfuss vint à Londres en juin 1922, il y reçut un accueil extrêmement sympathique. Mais survinrent les journées de février 1934, c'est-à-dire la répression brutale du mouvement socialiste à Vienne, et l'opinion anglaise changea encore une fois du tout au tout.

J'étais à Londres à ce moment, j'ai vu comment en quelques heures l'opinion d'un grand pays comme l'Angleterre peut être retournée. Le *leader* du parti travailliste, M. Lansbury, était malade. Du fond de son lit, il adressa un message extrêmement violent pour protester contre ce qui venait de se passer en Autriche. Le *Manchester Guardian* écrivait : « Qu'est-ce aujourd'hui que l'Autriche ? Un pays gouverné à coups de fusils et de mitrailleuses par la clique la plus réactionnaire qui soit connue en Europe pour la violence de ses sentiments antisémites et antidémocratiques. Les héros des *Heimwehren* ne le cèdent en rien aux nazis allemands » ! Le *Times* observe : « M. Dollfuss ne peut guère espérer retrouver aujourd'hui comme oppresseur les sympathies étrangères qu'il s'était acquises comme champion des opprimés ».

En réalité, je crois que beaucoup d'Anglais avaient adopté cette attitude sympathique à l'Autriche parce qu'ils voyaient dans la République autrichienne un état tampon entre deux pays de dictature, l'Allemagne au Nord, l'Italie au Sud. Le jour où l'Autriche devenait elle-même pays de dictature, elle devenait évidemment beaucoup moins intéressante.

Mais après février arrive juillet, et les incidents violents du 25. Dès lors les Anglais n'hésitent plus : ils voient d'une part qu'il y a vraiment danger de guerre sur le Continent, d'autre part que les Allemands devien-

nent de plus en plus menaçants. Beaucoup d'entre eux aussi sont sensibles au fait que l'indépendance de la Hongrie, à laquelle ils s'intéressent, est menacée elle aussi par Hitler, tout autant que l'indépendance de l'Autriche. Et c'est un jeu pour notre diplomatie que d'obtenir des Anglais qu'ils s'associent à la déclaration de Genève du 27 septembre 1934, déclaration commune de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, aux termes de laquelle les trois Puissances reconnaissent ensemble que l'indépendance et la souveraineté de l'Autriche sont une condition essentielle de la paix européenne.



Je ne vous dirai que quelques mots de la politique de la France qui vous est connue. Celle-là n'a pas varié. Quel était le point de vue de la France ?

Il s'inspirait d'un intérêt positif : éviter l'*Anschluss*. Puis d'une obligation découlant de ses alliances : empêcher toute coalition, tout système contraire aux intérêts de la Petite Entente. Et enfin d'une vue de politique générale : Maintenir en de justes limites l'influence allemande et l'influence italienne dans le bassin du Danube, 1° — parce que toute influence prépondérante dans cette région compromettrait l'équilibre, 2° — parce que, livrées à elles-mêmes, l'Italie et l'Allemagne en viendraient à se disputer violemment l'hégémonie dans le bassin danubien, ce qui entraînerait un conflit, et à un tel conflit personne n'a d'intérêt.

Cela dit, il n'y a pas lieu d'insister sur les initiatives françaises en matière de politique autrichienne. Ce qu'on a appelé le plan Tardieu n'est pas autre chose que le plan Benès dont je vous ai donné tout à l'heure le

schéma : le plan du triangle développé. Le plan Tardieu s'inspirait, en somme, de bonnes intentions ; mais il présentait les mêmes défauts et il a soulevé les mêmes soupçons et les mêmes inquiétudes que le plan Benès avait fait quelque temps auparavant. La France sait très bien que, soit géographiquement, soit économiquement l'Autriche dépend d'abord de ses deux voisines, l'Allemagne et l'Italie. La France sait aussi qu'elle ne peut jouer qu'un rôle de médiation, de conciliation, en dehors de l'aide financière qu'elle a toujours accordée très généreusement, comme l'a fait aussi la Grande-Bretagne.

Enfin, d'une manière plus générale encore, la France a intérêt à ce que l'ordre soit maintenu et consolidé dans le bassin danubien pour que l'Allemagne ne soit pas tentée d'y pêcher en eau trouble. On a remarqué souvent que là le point de vue de l'Allemagne et le point de vue de la France sont parfaitement antagonistes : L'Allemagne a intérêt à ce que dans l'Europe Centrale les conditions restent embrouillées, chaotiques ; tant que cette région ne sera pas consolidée, l'expansion germanique n'y rencontrera aucun obstacle. L'influence allemande pourra même s'y développer beaucoup mieux qu'avant 1914 ; c'est ce que semblent prouver le progrès de la propagande allemande et le progrès de la propagande naziste dans des pays comme l'Autriche, comme la Hongrie et certaines régions de la Transylvanie.

C'est donc surtout pour empêcher l'*Anschluss* d'une part et pour entraver l'expansion allemande dans le Sud-Est de l'Europe d'autre part, que la France a créé son réseau d'alliance dans l'Europe Centrale. Mais la Petite Entente considère l'*Anschluss* avec un certain détachement : il est presque indifférent à la Tchéco-

slovaquie, il n'est contraire ni aux intérêts yougoslaves, ni aux intérêts roumains. En somme les deux Etats danubiens qui auraient le plus à souffrir de la politique allemande, c'est l'Autriche et la Hongrie. Or ces deux pays, réduits à leurs propres forces, sont incapables de conjurer le danger. Voilà, je crois, où est le point faible, — si vous le voulez le point délicat — d'une position française qui, par ailleurs, est nettement définie et parfaitement justifiée.

*
*
*

Enfin pour compléter le tableau très rapide, je dirai un mot de la position prise par le Saint-Siège. Cette position n'est pas non plus négligeable.

Pour le Saint-Siège, la révolution allemande et le démembrement de l'Autriche-Hongrie avaient été considérés comme une catastrophe. Grâce à ces deux Etats, en effet, l'Eglise catholique était protégée par une barrière solide, presque continue de la Prusse Orientale jusqu'à l'Ukraine, de la Baltique jusqu'à l'Adriatique, contre les entreprises des Eglises orthodoxes. D'autre part, le Saint-Siège pouvait difficilement prendre son parti d'une paix et d'un statut européen qui, tout en laissant à l'Allemagne protestante sa force et son unité, morcelaient et réduisaient à l'impuissance le plus vaste empire catholique du monde. Le Saint-Siège n'a donc pas renoncé à voir ce statut se modifier.

Déjà pendant la guerre la diplomatie vaticane avait formé des plans et un de ces plans consistait à rattacher l'Allemagne catholique du sud à l'Autriche. On n'a pas tardé à s'apercevoir que ce plan reposait sur une conception assez inexacte du caractère allemand ; car enfin, les Allemands, qu'ils soient catholiques ou protestants,

sont avant tout Allemands. Et je pense qu'au Vatican on se faisait illusion, lorsqu'on croyait possible une assimilation des Etats du sud de l'Allemagne avec l'Autriche. Cependant cette idée a persisté, au Vatican et ailleurs, même après la guerre.

Mais elle a pris une forme un peu différente. Il s'agissait d'accepter en principe l'*Anschluss*, c'est-à-dire le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, et pratiquement, à travers cette opération politique, de faire une opération pour ainsi dire religieuse ou confessionnelle, par laquelle l'organisation du Centre allemand se serait étendue à l'Autriche. Catholiques allemands et Catholiques autrichiens n'auraient plus fait ensemble qu'une seule grande Eglise.

Ici encore Hitler allait bouleverser complètement la situation. Des faits comme l'abolition de l'autonomie des Etats allemands, la suppression du parti du Centre, la persécution des Catholiques en Allemagne devaient enlever au Vatican ses dernières illusions. Cependant le Saint-Siège hésita, il voulait éviter un nouveau *Kulturkampf*. Il fit tout pour l'éviter, il alla jusqu'à signer avec le Reich le Concordat du 20 juillet 1933. Puis le Saint-Siège reconnaît son erreur et cherche à la réparer en appuyant de toutes ses forces l'entreprise de Dollfuss.

Il y voit un moyen de sauver l'indépendance de l'Autriche, et aussi un moyen de faire de Vienne le centre du catholicisme allemand, en attendant d'en faire peut-être le centre du catholicisme européen. Vice-versa Dollfuss s'appuie sur le Vatican, se réclame de l'Encyclique « Quadragesimo Anno » pour justifier sa réforme constitutionnelle. En face d'une Allemagne néo-païenne, l'Autriche offrira l'exemple d'un Etat allemand chrétien, corporatif, social, tout à l'exposé des doctrines et des

principes sur lesquels s'appuie la doctrine hitlérienne.

Ainsi la politique du Saint-Siège, par certains côtés, rejoint celle de l'Italie, quoique inspirée de calculs très différents. Le calcul du Vatican tend à préserver ce qui reste du catholicisme allemand, et à rendre à la capitale de l'ancien Empire un prestige et un rayonnement, une force d'attraction dont l'Eglise romaine espère un jour pouvoir profiter.



En passant en revue la position des principaux Etats de l'Europe à l'égard du problème autrichien, nous avons déjà aperçu soit les termes à éliminer, soit les termes à retenir en vue d'une solution européenne du problème. Nous avons fait, en somme, sommairement le travail que la Société des Nations doit faire dans le détail pour résoudre la question d'Autriche.

Qu'a fait jusqu'à présent la Société des Nations ? Pas grand'chose. Elle s'est occupée des problèmes économiques et financiers de l'Autriche. C'est elle, par exemple, qui a constitué le Comité de Garantie de 1922 lorsque l'Autriche a fait appel au crédit des grandes Puissances et lorsque ces crédits lui ont été accordés moyennant certaines conditions. Mais du problème politique, la Société des Nations n'a été saisie qu'après le coup de force du 25 juillet. La session pendant laquelle on s'est occupé du problème autrichien, c'est la session de septembre 1934. Quelles solutions ont été alors proposées ?

Il y en a trois principales. La première c'est celle qu'on a envisagée d'abord à Genève, c'est un projet de neutralisation de l'Autriche. Il s'agissait d'appliquer à

l'Autriche non point le système qui avait été appliqué à la Belgique avant la guerre et qui avait donné en 1914 de si tristes résultats, mais celui qui est pratiqué actuellement en Suisse : la neutralité armée, qui, tout en étant garantie par des Puissances étrangères, laisse à l'Etat qui en jouit le droit d'assurer lui-même sa défense et sa protection par tous les moyens militaires qu'il lui plaît de mettre en œuvre. Ce système M. Schuschnigg et M. Berger-Waldenegg n'en ont pas voulu. M. Schuschnigg a dit : « Nous n'entendons point renoncer à faire un jour en Europe une politique active ». Aucune Puissance ne prétendait, bien entendu imposer à l'Autriche un régime qu'elle n'aurait pas elle-même agréé. A mon avis, la solution qu'on proposait était peut-être humiliante pour l'Autriche ; mais elle l'était bien davantage pour les Etats signataires du Traité de Saint-Germain. C'était un aveu de leur propre imprudence ; car enfin neutraliser l'Autriche, cela équivalait à reconnaître qu'on avait créé au centre même de l'Europe, c'est-à-dire à un point vital du système européen, une Puissance incapable de vivre, et d'assurer sa défense par ses propres moyens.

La seconde solution proposée avait pour base un Pacte de non intervention. Ce Pacte, vous vous le rappelez peut-être, impliquait des sanctions positives contre les Etats qui seraient intervenus indûment dans les affaires intérieures de l'Autriche. La Grande-Bretagne a repoussé ce projet, précisément en raison des obligations qu'il imposait. Les Anglais reconnaissent que l'indépendance de l'Autriche est une condition nécessaire de la paix européenne ; mais par ailleurs ils répugnent à contracter sur le Continent toute espèce d'engagements, engagements qui, pourtant, découlent du principe qu'ils ont

reconnu. Ce n'est peut-être pas très logique ; mais enfin c'est ainsi, et il n'y a rien à y faire.

Venons à la troisième solution proposée, qu'on a appelée « Le Pacte de collaboration entre les Puissances intéressées au maintien du *statu quo* en Europe Centrale ». La formule est un peu longue et à mon avis, elle n'est pas très heureuse, parce qu'elle est beaucoup trop extensive. Il y a une question d'Europe Centrale qui peut attendre, dans une certaine mesure ; et il y a une question d'Autriche qu'il faut régler sans délai. Mais les formules ont peu d'importance, l'essentiel est de voir ce qu'elles contiennent. En fait, étant donné la carence de l'Allemagne, on n'a plus compté à Genève que six Puissances rentrant dans la définition, six Puissances intéressées au maintien du *statu quo* en Europe Centrale, à savoir : la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, et les trois Puissances de la Petite Entente. Pourquoi n'avoir pas compris la Hongrie et l'Union Soviétique ? La question n'a pas été posée, mais je crois qu'il aurait été très difficile d'y répondre. Il me semble que la Hongrie et l'Union Soviétique sont intéressées autant que l'Angleterre et la France, au maintien d'un certain statut en Europe Centrale... Bref, les six Puissances contractantes s'engageraient à garantir solidairement l'intégrité et la souveraineté de l'Etat autrichien. Une sanction collective serait prévue pour le cas où il faudrait les défendre contre quelque entreprise étrangère. Le pacte est appelé « Pacte de garantie et de collaboration ». L'action envisagée ne serait pas seulement d'ordre diplomatique ; elle devrait au besoin se traduire par la mise en œuvre de moyens matériels, et, dans ce cas, le partage des responsabilités entraînerait une certaine répartition proportionnelle des forces employées à la représ-

sion. Vous retrouverez ici un écho des inquiétudes qui étaient nées au lendemain du 25 juillet et l'idée que si jamais une action répressive était tentée, la première chose à faire serait de limiter très exactement les contingents que chaque Etat intéressé devrait fournir.

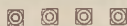
Cette dernière solution prévaudra-t-elle ? Et sous quelle forme ? C'est ce que nous ne savons pas encore. Mais ce que nous savons très bien, c'est que la difficulté qui reste à vaincre, c'est l'antagonisme entre la politique italienne et la politique de la Petite Entente.

Quand, à Genève, M. le Chancelier Schuschnigg a dit : « Nous accepterons les yeux fermés la solution proposée d'accord par les Gouvernements de Rome et de Paris », il savait très bien ce qu'il disait ; parce qu'il savait très bien qu'un accord entre Rome et Paris suppose aussi un accord entre Rome et les Puissances de la Petite Entente. Comment cet accord peut-il être obtenu ? Entre Prague et Rome, il y a des différences de point de vue très sensibles, soit pour les questions économiques, soit pour la question même du régime. La Tchécoslovaquie désire le maintien de la forme républicaine en Autriche ; un gouvernement autoritaire, soit ! mais un gouvernement monarchique, non. La Tchécoslovaquie est tout à fait contraire à l'idée d'une restauration monarchique, soit en faveur des Habsbourg, soit en faveur de quiconque. Les intentions de Rome ne nous sont pas connues, mais elles sont probablement un peu différentes. Entre Belgrade et Rome une collaboration efficace ne peut s'établir que si on aplanit certaines difficultés, que vous connaissez, et c'est à les aplanir que s'applique depuis quelque temps le Gouvernement français.

En somme l'Autriche se trouve prise entre deux systèmes : D'une part le bloc italo-austro-hongrois, con-

sacré par les Protocoles de Rome, et de l'autre la Petite Entente. Elle est sollicitée des deux côtés. Or ni l'un ni l'autre de ces systèmes ne peut à lui seul garantir l'indépendance de l'Autriche ni lui assurer les conditions d'une vie normale. Ce qu'il faut chercher à obtenir, c'est que ces deux systèmes, au lieu de se combattre, au lieu de s'opposer l'un à l'autre se rejoignent et se complètent. Et alors je crois qu'on sera tout près de la solution. D'ailleurs, je ne vois pas d'autre solution possible que celle-là. Bien entendu, ce n'est pas de l'Autriche seule qu'il dépend de l'obtenir, puisque cette solution implique la coopération et la responsabilité des principales Puissances de l'Europe. C'est à Genève, c'est dans le cadre de la Société des Nations que doit se traiter le problème et que la solution doit s'inscrire. Où est la source du mal ? Où est la source des difficultés ? Dans les compétitions particulières, dans les soupçons, dans les mécontentements qu'elles éveillent. A ce mal, à ces difficultés, seule l'institution de Genève, qui est un organisme universel, peut trouver un remède.

A un problème européen comme celui de l'Autriche, il faut apporter des solutions européennes. Pour écarter le danger des antagonismes entre des intérêts particuliers, il faut résoudre la question autrichienne en fonction des intérêts généraux. Voilà le premier principe dont on ne doit pas s'écarter. Irons-nous jusqu'à dire avec le Vatican, et avec quelques autorités moins spirituelles : « L'Autriche était le cœur de la vieille Europe, l'Autriche doit devenir le cœur de la nouvelle » ? Nous hésitons à l'admettre, mais nous n'hésitons pas à dire : Aujourd'hui comme hier, il faut une Autriche à l'Europe !

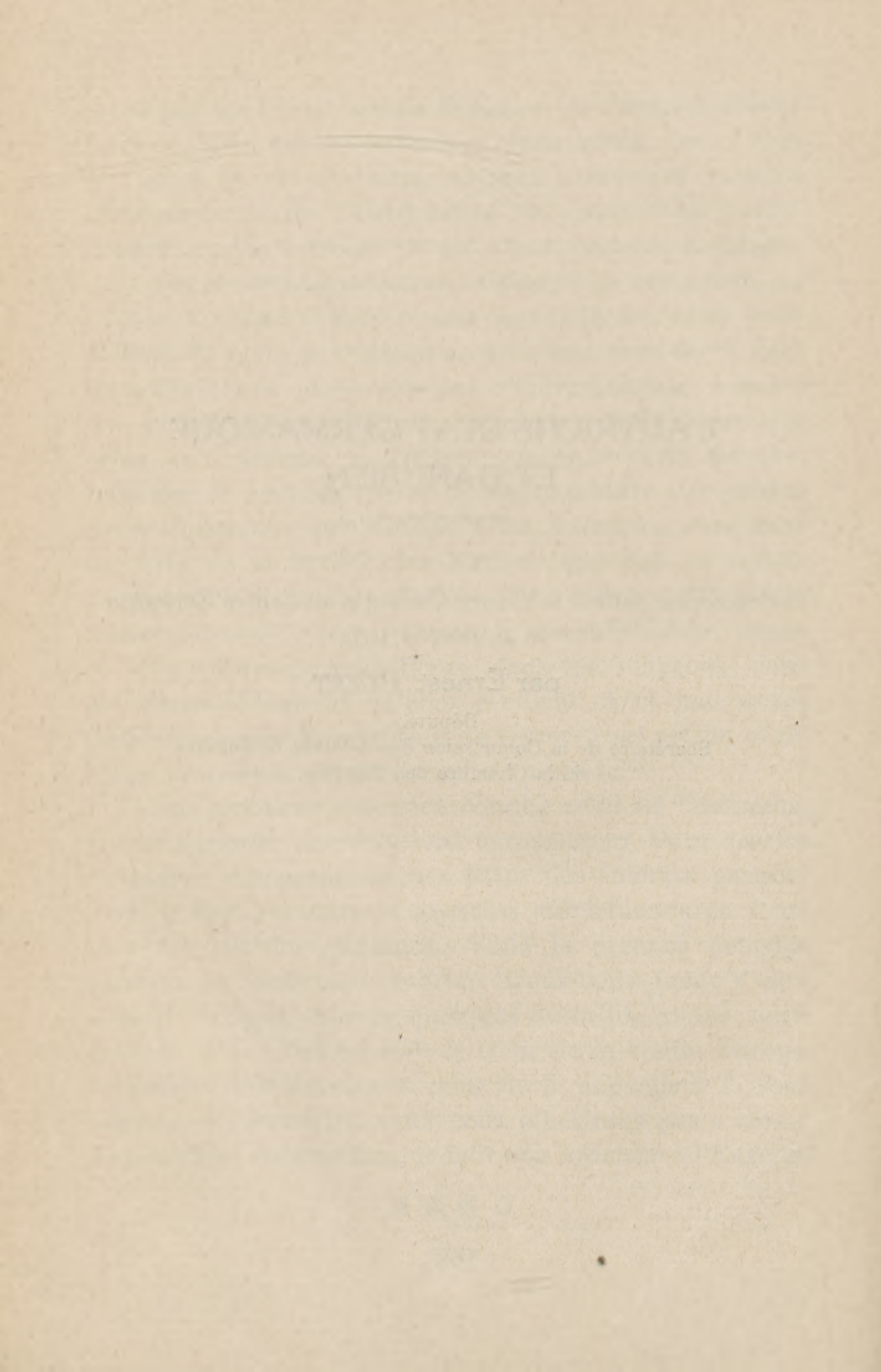


L'AUTRICHE ETAT GERMANIQUE
ET DANUBIEN

Conférence faite à la Chaire Carnegie du Centre Européen
le 25 Janvier 1935

par Ernest PEZET

Député,
Secrétaire de la Commission des Affaires Etrangères
de la Chambre des Députés.



L'Autriche Etat germanique et danubien

Un homme d'Etat allemand, aujourd'hui exilé, me disait quelques semaines avant le plébiscite de la Sarre : « *Le statu quo* amoindrirait Hitler sans nuire à ma patrie. Je le souhaite donc, mais sans illusion. N'en ayez point vous-mêmes. A l'ultime minute, *la voix du sang* l'emportera » !

Voix du sang, propagande, pression, les trois facteurs multipliés l'un par l'autre ont produit, vous le savez, plus de quatre-vingt-dix pour cent de votes pour la patrie allemande. Ne vous y trompez pas ; l'erreur serait dangereuse : Propagande et pression, *facteurs secondaires* ; facteur essentiel, à lui seul déterminant : la voix du sang. Et voilà consacrée, par une triomphale réussite, la méthode d'expansion hitlérienne du dynamisme racial pour le rassemblement de la nation allemande éparse ou massée aux confins du Reich !

Dès 1933, Hitler avait choisi l'Autriche pour premier objectif. N'offrait-elle pas la masse allemande la plus compacte aux frontières mêmes du Reich ? La volonté de rallier la grande Allemagne ne s'était-elle pas souvent manifestée dans les milieux autrichiens les plus divers depuis les Nationaux-allemands de Schönerer il y a cinquante ans, jusqu'aux Chrétiens-sociaux de Monseigneur Seipel, et aux Sociaux-démocrates de Renner ou de Bauer ?

Mais Hitler s'y prit mal. Et il se trouva heureuse-

ment un Dollfuss ! Le martyr même de Dollfuss multiplia l'effet de la résistance à l'hitlérisme qui alors temporisa.

Ne fallait-il pas, au surplus, jouer la partie Sarroise et la gagner ? Malgré l'échec de la campagne d'Autriche, la Sarre n'était-elle pas pour le racisme un plus sûr objectif. Quoiqu'on en ait pu dire, Hitler n'en douta jamais sérieusement. Mais l'emporter de justesse eut été un demi-échec : le succès devait être triomphal. Un triomphe à Sarrebrück réparerait les mécomptes de Vienne, rendrait au *racisme hitlérien* — *levier d'influence, méthode d'expansion, instrument de revanche*, — toute sa force attractive et pénétrante. Ce fut le triomphe. Et les augures de s'enquérir, et le peuple de s'inquiéter : et maintenant ?

Dès le 11 janvier 1935, le Chancelier Schuschnigg exprimait ses craintes aux journalistes et aux chefs de file du *Front patriotique* à Vienne : il croyait que, après le plébiscite de la Sarre, Hitler dirigerait sans doute sur l'Autriche une nouvelle campagne raciste. Déjà le Chancelier notait les signes avant-coureurs de cette seconde campagne.

Quel serait le plan et de ce plan quel serait le déroulement ?

Poussée de l'extérieur, et terrorisme au dedans : la méthode s'était révélée mauvaise. Et il y a tout de même à Vienne un Gouvernement engagé à fond : le dos au mur, il doit gouverner ou périr. Si la police et l'armée restent loyales, le terrorisme c'est l'aventure incertaine et cruelle. La poussée du dehors déclencherait par ailleurs les protections extérieures, dangereuses complications.

Ne vaudrait-il pas mieux mettre à profit la force

rayonnante dont le plébiscite de la Sarre vient de doter le racisme ? Là où l'action révolutionnaire a échoué, l'action légale pourrait peut-être réussir, von Papen et quelques circonstances favorables aidant, et aussi le tempérament autrichien ?... Tenir jusqu'au bout, dans une lutte où le cœur allemand est meurtri ou s'interroge, c'est bien dur pour les nerfs des Allemands d'Autriche !

Que fléchisse la foi nouvelle dans l'idée autrichienne, que faiblisse le nouveau patriotisme autrichien, et les chances augmentent de faire succomber l'Autriche allemande en la tentation de fraterniser avec l'Allemagne, avec le Reich allemand, de chercher dans l'union avec la grande Allemagne « réveillée », revigorée, le remède au pessimisme, le terme d'une longue désespérance, et peut-être une raison de vivre.

Quelques défaillances, quelques intrigues, une propagande adroite, un recrutement nazi actif quoique discret, et peut-être les conseils du Gouvernement, avec ou sans élections, accueilleraient quelques sages nazis, et la place serait conquise. Suivraient des élections qui auraient pour programme, bien entendu, l'accord avec le Reich et la Gleichaltung. Aussitôt, Autriche et Allemagne joueraient le même jeu en politique extérieure ; les politiques intérieures tendraient à s'harmoniser, la mise en concordance de la législation (elle est déjà théoriquement bien avancée) et de l'administration s'opérerait. Plus tard, quand l'opposition extérieure serait affaiblie par les combinaisons et les hésitations, qu'elle serait lassée et résignée, *l'Anschluss* de fait s'accomplirait en droit.

La guerre, à ce moment, pour l'éviter... ?

Soit. Mais la nation allemande serait sans doute mieux en mesure de la faire avec plus de chances. Et pour les Allemands de Bohême, quel cas de conscience

qu'une telle guerre ! Et pour ceux de Transylvanie, de Slovénie, du Tyrol ! Et ceux du Schwabenberg, près de Budapest, où à leur suite les Hongrois emboîteraient certainement le pas, à ce moment, au nouveau *Drang nach Osten*.

Et si, tout bien considéré, la partie paraissait trop risquée, on en serait quitte, après tout, pour imiter le repli de MM. Curtius et Schober, non plus, comme en 1931, un recul sur la base de départ mais un *repli stratégique*, du terrain du droit à la position de fait, cette fois bien conquise.

« Vue de l'esprit, dira-t-on... Déductions théoriques d'une logique purement formelle, trop désinvolte oubli des phénomènes extérieurs fatalement intercurrents ». Soit. Nous oublions moins que quiconque la donnée internationale de la nouvelle question d'Autriche ! On conviendra tout de même que, à elle seule, sans même considérer ses incidences extérieures, la *conquête intérieure* de l'Autriche par le nazisme serait en soi, dans le présent, un très grave danger et qu'elle grèverait l'avenir d'une lourde hypothèque.

Est-elle possible ? Oui, si l'Autriche s'abandonne, si elle abdique sa souveraineté d'Etat, si elle se résigne à perdre son moi, si elle renonce à sa vocation et à sa mission danubiennes, ou bien ? ... Ou bien, si on ne lui donne ni l'occasion ni le moyen de les remplir.

Serait-elle à craindre ? Non, si l'Autriche — et nous entendons par là, bien entendu, non pas le seul Gouvernement mais une masse suffisante d'Autrichiens, — a une conscience éclairée de ce fait que sa personnalité et sa vie ne sont assurées et ne peuvent l'être que par son double rôle et son double caractère : germanique et danubien. Non, cette conquête par le dedans n'est pas

à craindre, s'il existe, vraiment, une *idée autrichienne*, et si, bien vivante au cœur du peuple, elle soutient vraiment un *patriotisme autrichien*.

Au passé, nous demanderons s'il a existé une *tradition autrichienne*, s'il y eut jamais une *idée nationale autrichienne*, un *patriotisme autrichien*.

Le présent nous fera constater si l'Autriche veut, et peut être *Etat allemand souverain* ; si ce pays allemand veut, et peut être *patrie autrichienne*.

Et nous concluerons, je pense, que seule une Autriche libre, fidèle à la fois à son sang allemand et à sa vocation danubienne, retrouvera dans une Europe Centrale apaisée et vivifiée, le secret de sa prospérité, et sa meilleure raison de vivre, en contribuant au commun relèvement de l'Europe Centrale, en servant et l'Europe et la paix.



Face au pont de la Salzach qui mène au vieux Salzbourg, au fronton de la porte cochère par laquelle on accède à la rue où naquit Mozart, une plaque de marbre porte cette inscription. « Au plébiscite du 21 mai 1921, dans le pays de Salzbourg, 98.546 votants se prononcèrent *pour* l'Anschluss à l'Empire allemand, 877 *contre*.

« Ce mémorial a été érigé ici, en l'été de 1925, dans un invincible espoir de retour ».

En cet endroit, à quelques lieues de la Bavière, sur la rive gauche de la Salzach, ce mémorial n'est-il pas significatif ? Il exprime avec fierté et émotion la fidélité à l'Allemagne dont la frontière est toute proche. La route, que surplombe la porte, mène à Munich. Mais la Salzach

a beau couler vers l'Allemagne, c'est par l'Inn, — vrai fleuve alpestre, — le Danube qu'elle rejoint, après avoir séparé les frontières de la Bavière et de l'Autriche. Au surplus, à l'exception des eaux du Voralberg qui penche vers le Rhin et le lac de Constance, toutes les eaux de l'Autriche coulent vers la mer orientale, et c'est le Danube qui les rassemble. Symbole ? ... Pourquoi pas ? ...

Germanique par la langue et par le sang, tournée vers le Nord par ses racines enfoncées dans les origines allemandes, mais *danubienne* et tournée vers l'Orient par sa vocation première, ses luttes pour la vie, ses tâches civilisatrices, son rôle séculaire d'emporium danubien ;

Etat de race allemande dont les Traités ont fait, pour la première fois, une nation homogène, un Etat national pur, alors que, au cours des siècles, « *Nation* » pour les *seuls* sujets allemands, elle n'était pour le conglomérat de ses peuples qu'un « *Etat* », et même un « *Gouvernement* », « plus gouvernement qu'Etat », disait le prince Gortschakof. Voilà l'Autriche.

Germanique et *danubienne*, abdiquera-t-elle sa mission séculaire pour son sang ?

Résistera-t-elle à l'appel du sang pour suivre sa vocation historique ?

Ou saura-t-elle accorder les deux fidélités ?

Etat que Dollfuss et ses disciples conçoivent comme un rejeton plutôt que comme une branche de l'arbre germanique (puisqu'ils veulent une Autriche souveraine, libre, maîtresse de son destin), pourra-t-elle pratiquer la fraternité allemande sans perdre sa personnalité et la liberté qui la confirme ? Cette liberté, cette confraternité, les sacrifiera-t-elle, en se résignant, par fidélité allemande, à n'être plus ni Nation, ni Patrie, ni Etat, pour

devenir province et, retournée à ses humbles origines du temps de Charlemagne, ne sera-t-elle plus dans l'Allemagne hitlérienne que la Marche de l'Est » ?

Tel est au fond, depuis quinze ans, tout le drame de l'Autriche, son poignant débat de conscience.

Les Autrichiens sont des Allemands.

Mais le Danube à gérer, voilà leur vocation.

Perdue leur vocation, la vie n'aurait plus pour eux d'intérêt que dans l'union allemande, consommée jusqu'au sacrifice de la personnalité. Retrouveraient-ils le goût de vivre libres s'ils retrouvaient leur vocation et les moyens de la remplir ? et avec le goût de vivre le sentiment concret de la Patrie, et un principe d'Etat ?

Mais, n'est-ce pas impossible disent certains, de s'en tenir aux faits politiques d'après guerre, aux disputes des Etats successeurs, à leurs méfiances si persistantes et réciproques ?

Les nazis le croient. Et c'est pour cela qu'ils sont nazis : mais rebroussant un long chemin d'histoire, plus de dix siècles, ne vont-ils pas à une tragique déception en croyant retrouver l'Allemagne traditionnelle, libérale, dans celle de Hitler pire que celle de Bismarck, si dure cependant à la sœur autrichienne ?

Mystiques et sourds à la leçon des faits, les nazis proclament qu'il y a une seule nation, une seule idée allemande : l'Autriche ne serait qu'un rameau de la nation, une bénéficiaire de l'idée. Ils prétendent qu'il ne saurait y avoir d'idée nationale autrichienne, même pas d'idée autrichienne d'Etat, et que le mot « patrie autrichienne » n'a pas de sens. Il n'est pour les Allemands qu'une patrie, la *patrie allemande*.

Qui a raison, Dollfuss ou Hitler ? Schuschnigg ou

Habitch ? Starhemberg ou Goering ? le colonel Adam ou Goebbels ?



En 1843 paraissait à Hambourg un livre qui fit alors sensation. Il avait pour titre *De l'Autriche et de son avenir*. Les journaux de Hambourg l'attribuèrent d'abord au Comte de Bucquoy, descendant du général du même nom qui s'illustra au cours de la guerre de Trente ans. On l'a attribué aussi, par la suite, au Baron Adrian Verburg... Voilà ce que c'est que de faire des livres anonymes !

Mais qu'importe ? ... L'auteur était certainement un politique très fin et un observateur très pénétrant. Son livre, presque introuvable aujourd'hui d'ailleurs, est encore d'un puissant intérêt. L'avis de l'éditeur, dans la traduction française de ce livre en partie prophétique, souligne comme suit l'importance qu'on lui reconnut dès l'époque : « Ce livre démontre par une série de faits et de preuves sans réplique que tout l'avenir de l'Autriche est borné à une génération, et que si dans cet espace de temps le Gouvernement n'adopte un système d'administration diamétralement opposé à celui qu'il a suivi jusqu'à ce jour, cet Empire sera inévitablement démembré et verra les différentes parties dont il se compose se séparer violemment, soit pour se rendre indépendantes, soit pour s'unir avec les peuples vers lesquels leurs sympathies les attirent tous les jours davantage ».

C'était en 1843. Soixante-quinze ans plus tard — à Saint-Germain et à Trianon — la prophétie s'est accomplie. L'Autriche-Hongrie fut démembrée. Elle n'avait pas su s'établir sur un principe clair et fort, il n'y avait pas

eu, sans doute, d'âme autrichienne, d'idée autrichienne, pas de Nation, pas de Patrie ! Que disait donc pour prouver cette affirmation le perspicace écrivain des pages précédentes ? Voici :

« Un axiome qui date de l'origine même des sociétés, quoique Montesquieu soit le premier qui l'ait énoncé, c'est que tout Etat doit être basé sur un principe dont chaque citoyen en particulier soit pénétré aussi bien que la nation toute entière, qui en réunisse les membres par un lien indissoluble, et d'une agglomération fortuite d'individus mélangés les uns aux autres, liés seulement par la force et par l'habitude, fasse un corps solide et durable, fondé sur la volonté réfléchie et sur le véritable intérêt de tous. Aucun Etat viable ne peut cesser un instant de reposer sur un principe clairement déterminé. Il y a dans la vie des nations comme dans celle des individus, des moments assez fréquents où la situation réclame de grands sacrifices, où il faut une persévérance, un dévouement inébranlables et souvent très pénibles pour rendre supportable l'idée de pareils sacrifices. Il faut l'enthousiasme d'une idée intimement unie à celle de la société. C'est dans ces occasions que l'on peut juger de l'efficacité du principe sur lequel s'appuie l'Etat. Si l'existence du principe n'est pas manifeste, alors l'Etat s'écroule sans résistance comme au commencement de ces siècles l'Empire Germanique, comme autrefois Rome devant les hordes des barbares. Il ne suffit point que les membres du corps social aient eu l'habitude de végéter les uns à côté des autres, il faut que non seulement les corps, mais encore les âmes soient unis par les liens d'une volonté libre et réfléchie.

« L'Autriche, disait le Comte de Bucquoy, — est une dénomination purement fictive qui ne désigne ni un

pays ni une nation, ni un peuple particulier. C'est un nom de convention donné à une réunion de peuples dont les nationalités sont caractérisées par des différences fortement tranchées. Il y a des Italiens, des Allemands, des Slaves, des Hongrois qui ensemble constituent un Empire autrichien, mais il n'existe point d'Autriche, point d'Autrichiens, point de nationalité autrichienne. Jamais non plus rien de cela n'a existé, *si ce n'est pour les trois régions dont Vienne est entourée...*

(Notons en passant, que c'est là l'Autriche d'aujourd'hui).

« Point de sympathie, point de souvenirs de siècles d'unité et de gloire, point de liens historiques entre les habitants de l'Autriche. Il y a disette de faits dans leur histoire, rien n'attache l'un à l'autre les différents peuples qui composent cet Empire. Le sentiment national, la fierté nationale, la conscience de ses propres forces sont donc des sentiments tout à fait étrangers à l'Autrichien considéré comme Autrichien. Le patriotisme qui pousse dans son cœur étroit n'embrasse que son village, ou tout au plus que sa province.

« Ce défaut de lien général qui agit sur toutes les parties de l'Empire et sur lequel peut s'appuyer ces nouveaux sentiments de nationalité a été cause qu'ils se sont individualisés, séparés, isolés. Un principe politique, une idée faisant la place de l'Etat n'existant point, le principe de la nationalité, celui de la tradition, les liens de la similitude de langage, l'origine commune ayant rallié toutes les forces que l'on venait de retrouver, *il s'est formé ainsi un sentiment national slave, hongrois, italien* qui de jour en jour croît en force et en vigueur, repousse tout ce qui lui est étranger et s'étend avec une étonnante rapidité. *Quant aux races allemandes,*

leurs sympathies se sont tournées avec une véhémence qui bientôt triomphera de toutes les résistances vers leurs sœurs du Nord et de l'Ouest. Mais dans cette décomposition on n'a rien vu qui, même de loin, ressemble à la naissance d'un sentiment national autrichien, d'un esprit public qui embrassât l'Etat dans son intégralité ».

Et voici *l'Anschluss* annoncé dès 1843, alors que l'Autriche se refusait à entrer dans le Zollverein et que l'Allemagne lui rendait méfiance pour méfiance.

« De toutes les influences qui agissent sur l'Autriche, ajoutait l'auteur, la plus lente, il est vrai, mais aussi la plus puissante, celle dont l'action est la plus continue, est *l'influence de l'Allemagne libérale*.

« Chaque parole prononcée en Allemagne, chaque pas que fait ce pays en avant ou en arrière, trouve en Autriche mille retentissements. L'Allemagne a commis une grande faute en s'éloignant de l'Autriche dans ses dix dernières années heureuses, quand toutes les sympathies, toutes les tendances intellectuelles et positives de l'Autriche continuent de se diriger vers l'Allemagne.

« Non l'Autriche n'est plus, comme Heine a voulu le faire croire, un membre ingrat et déserteur de la grande famille germanique. Aussi l'Allemagne agirait-elle très mal, si elle allait volontairement renoncer à une de ses parties les plus importantes.

« *Bien que liée par sa position particulière qui aujourd'hui l'empêche d'agir hautement et ouvertement, l'Autriche n'en prend pas moins l'intérêt le plus vif à tout ce qui émeut le cœur et l'esprit allemand.*

« Et tout cela exerce sur son état moral *une influence silencieuse, mais irrésistible.*

« En présence de cette union puissante, *il ne reste guère autre chose, disait de Bucquoy, à faire à l'Alle-*

magne et à l'Autriche que de se renforcer mutuellement par une accession pleine et absolue ; mais leur union, quoiqu'au premier aspect elle semble n'avoir qu'un but matériel, ne pourra jamais avoir lieu sans amener des concessions réciproques et sans produire à la fin, entre les deux pays, une *assimilation intellectuelle et politique*.

« Nous ne saurions nous prononcer, disait-il vers la fin de son deuxième livre, sur l'avenir prochain ou éloigné de l'Europe. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le Congrès de Vienne ne l'a pas constituée d'une manière définitive. Cependant quoiqu'il advienne, *l'Allemagne et les Bouches du Danube doivent rester liées à l'Autriche*. Nous avons voulu suggérer, disait-il, les moyens à suivre pour arriver graduellement à ce but : l'indépendance nationale, et pour assurer — en attendant qu'on y soit arrivé — la juste prépondérance de l'Autriche ».

Ce prophétique auteur d'un livre retentissant — nous tenions d'autant plus à le citer qu'il est aujourd'hui plus ignoré — affirmait bien à la fois le caractère germanique et danubien de l'Autriche. Mais il la voulait « Nation » allemande, et *l'Anschluss*, par l'assimilation même politique, lui paraissait commandé par l'histoire et la nature. A ce stade lointain, il assignait à la nation allemande unifiée un « but d'indépendance ». Mais comment y parvenir ? L'Etat autrichien ne pouvait devenir *pleinement allemand* que par la germanisation de ses peuples divers, ou par leur abdication spontanée de leur propre personnalité nationale. En attendant, l'auteur, homme pratique, affirmait la « nécessaire prépondérance » de l'Autriche sur les peuples par elle gouvernés et voués à la germanisation.

Ainsi, à vingt-cinq ans du Congrès de Vienne, la

question d'Autriche, vous le voyez, se posait avec toutes ses contradictions et dans toute sa complexité. Cette « énorme possession de famille », ainsi que Henri de Treitschke l'a définie ironiquement, amalgame disparate de peuples et de pays, n'avait donc pas une « âme commune ».

Bien plus, « qui oserait parler de l'Etat autrichien » écrira, au début de ce siècle, l'Allemand Meinecke. « Et pourtant, ajoutait-il, *une communauté de vie assemble ces peuples depuis des siècles* ».

Mais cette communauté de vie n'était-elle pas précisément commandée par ses lois naturelles, écrites dans le sol, et qu'on nomme aujourd'hui d'un nom un peu prétentieux mais qui exprime bien tout de même la profonde réalité des choses : la géopolitique. Le sol de ces peuples ne s'étale-t-il pas sur les rives du Danube et de ses grands tributaires ?

Et voici qu'apparaît ainsi à nouveau la mission danubienne de l'Autriche allemande.

En vérité, le caractère propre de l'Autriche, ce qui lui donnait, et ce qui lui donne encore, en dépit du démembrement, son originalité et sa raison d'être, c'est sa *double personnalité : allemande d'origine, danubienne de vie*.

L'Autriche des Traités ne se meurt-elle pas précisément, de l'étiollement de sa vie danubienne ?

La grande Allemagne, elle, fait état avant tout des origines raciales. Que l'Autriche disparaisse, perdue comme un cours d'eau dans le grand océan du germanisme, elle n'y voit pour elle que des avantages, dès lors que les Allemands d'Autriche deviendraient *des Allemands tout court*, et que le commandement du Danube leur serait dévolu. Le *Mitteleuropa* de Julius

Wolff était-il autre chose ? Que dis-je, Julius Wolff n'en demandait pas tant !

Si constante qu'ait été la fidélité autrichienne au germanisme, cette transmission de pouvoir sur le Danube, véritable abdication entre les mains du Reich prussien, n'a jamais été envisagée bien joyeusement par les Allemands d'Autriche, même enclins à *l'Anschluss*.

Quels tourments de conscience ! M. le Professeur Tibal les a analysés admirablement dans son petit livre : *Principes de la politique allemande dans l'Europe du Centre et de l'Est* (1), guide précieux dans le dédale si compliqué des destins germaniques. Je ne saurais trop le louer, (il m'a été souvent utile), ni trop en recommander la lecture. « Conscients, écrit-il, de leurs origines, et instruits que les destinées du germanisme se jouaient en Europe danubienne, les Allemands d'Autriche se demandaient s'ils étaient Allemands avant d'être Autrichiens. Devaient-ils, à l'instar des autres nations de l'Empire dont le nationalisme appelait sinon le séparatisme, au moins le fédéralisme, réagir d'abord en tant qu'Allemands au nom du même nationalisme, ou au contraire, pour conserver l'Empire, maintenir et sauver l'idée autrichienne impériale sinon nationale ? » Au nom des commandements de l'histoire, du salut de l'Empire et du commun intérêt économique, cet Empire aux treize langues, formé par l'assemblage politiquement hétéroclite — mais économiquement un — des nationalités magyare, tchèque, slave, latine, sis à cheval sur les Karpathes et le Danube, jusqu'à l'Adriatique, pouvait-il être pour les Allemands d'Autriche mieux qu'un Etat, une Patrie ?

(1) Voir *Bulletin de la Conciliation Internationale*, Nos 8-9, 1930.

Non, pensait-on en 1843, vous l'avez vu, et de Bucquoy (ou Verburg) en donnait de bien fortes raisons.

Oui, proclamaient avec enthousiasme le Baron Hormayr, ardent apôtre puis renégat — à cause de Metternich, — de l'idéal national autrichien, et ses disciples au temps des guerres de Napoléon et du Congrès de Vienne.

Oui, répondaient l'historien Helfert, le génial poète Grillparzer, et de Collin, et Horning, voire même le Prussien Winckler et Caroline Picheler, la belle et bonne égérie de l'austriacisme au début du siècle dernier.

Pour la nouvelle Autriche purement allemande, mais devenue aujourd'hui, et pour la première fois, de par les Traités de Trianon et de Saint-Germain, « *nation et patrie* », Dollfuss et Miklos, Schuschnigg et Starhemberg — aujourd'hui même — Schmitz et même Fey, et tout le front patriotique, ont répondu : *Oui*, il y a une idée nationale autrichienne ; oui, *l'Autriche est une patrie !*

A qui entendre ? Et que penser ?

Oui, Non ? ... Non, Oui ? ...

Comme s'éclaircit dès lors, les événements intérieurs de l'Autriche au cours de ces dernières années ! Et comme se justifie ce jugement qu'Otto Bauer formulait quelque temps après la guerre, à l'heure où négociant à Berlin, il décidait de la question en la tranchant *par l'Anschluss*, et disait :

« A travers toute l'histoire moderne de l'Autriche
« on retrouve dans l'âme de la population allemande
« l'opposition entre germanisme et austriacisme, entre
« *Deutschtum* et *Österreicherstum* ».

L'Archiduc Rodolphe n'éprouvait-il pas, lui aussi, les tourments de cette opposition et ne redoutait-il pas ces

dangers ? C'est lui qui fut le promoteur, en 1887, peu de temps avant le drame de Mayerling, de *l'Histoire de la monarchie austro-hongroise par la parole et par l'image*. Le dernier volume, — le vingt-cinquième — parut en 1902. L'unique but de cet ouvrage était de renforcer le sentiment national, et l'Archiduc Rodolphe tranchait, lui aussi, par là même l'intime débat, mais *en faveur de l'Autriacisme*.

« Cette œuvre, écrivait-il, est consacrée au patriotisme, à la connaissance de la Patrie. En considérant les originalités des divers groupes ethnographiques et leur dépendance réciproque, on renforcera le sentiment de solidarité qui unit tous les peuples de notre Patrie ».

L'Archiduc remplissait ainsi le vœu d'Helfert — un des rares historiens que l'Autriche ait comptés au milieu du siècle dernier — qui déplorait, en termes amers et ironiques, la vague de cosmopolitisme historique en honneur dans l'enseignement autrichien. Il y était question, paraît-il, à l'époque, de l'histoire de tous les peuples, mais de l'Autriche à peu près aucunement.

L'historien Meynert, avant Helfert, avait lui aussi mis au service d'un sentiment national l'évocation des fastes de l'Autriche.

Mais c'est au temps des guerres de Napoléon, il faut bien le reconnaître, et c'était bien naturel, que l'existence et la grandeur du patriotisme autrichien furent affirmées, défendues, exaltées avec le plus d'ardeur et de conviction.

Quelle curieuse et attachante étude que celle de la formation de l'idée nationale autrichienne au temps des guerres de Napoléon ! Nous la devons à un Français de qualité, M. André Robert, Docteur ès Lettres, Professeur à l'Institut français de Vienne qui s'est livré

avec beaucoup de science et de méthode historique à cette étude, et l'a faite avec une intelligente compréhension psychologique et politique. De ses doctes travaux, il nous a livré le fruit en un important ouvrage, paru il y a à peine un an et demi, sous le titre : *L'idée nationale autrichienne au temps des guerres de Napoléon* (1).

Il y convie d'abord quelques modernes témoins du vieil idéal autrichien à répondre à cette question : En quel sens peut-on parler d'une idée autrichienne ?

Après avoir décrit la formation d'un idéal autrichien jusqu'à la *Pragmatic Sanction* — à laquelle l'Autriche dut la grande Marie-Thérèse — et les vicissitudes de cet idéal au XVIII^e siècle, vicissitudes si malheureuses sous Joseph II, il arrive au cœur du sujet avec les invasions françaises qui suscitèrent l'apostolat patriotique du Baron Hormayr et de ses disciples réunis dans le salon de Caroline Picheler.

Nous devons à M. André Robert de trouver là, sertis avec soin dans le cadre des événements, et présentés avec un sens critique plein de mesure et de tact, des actes de foi patriotique réconfortants, et la définition de l'idée autrichienne dont, il est vrai, vingt-cinq ans plus tard de Bucquoy (ou Verburg) affirmait si absolument l'inexistence. Mais, après tout, si elle prouvait bien l'échec d'Hormayr et de son groupe, cette inexistence ne démontrait pas pour autant l'*impossibilité* en soi d'une idée nationale autrichienne.

Quoiqu'il en soit, Hormayr en 1811 prend bien soin de placer en exergue de son étude sur « *l'essence natio-*

(1) Librairie Félix Alcan.

nale de l'Art » publiée dans sa revue *Vaterlandische Blätter*, le vers fameux du *Wallenstein*, de Schiller :

« L'Autrichien a une Patrie, et il l'aime ;

« Et il a des raisons de l'aimer !... ».

Toute la vie de Hormayr jusqu'aux heures de ses déceptions suivies de sa trahison de l'idée autrichienne au profit de l'idée bavaroise, sera une illustration de ce vers, un effort passionné pour amener les Autrichiens à vivre leur patriotisme.

Le grand poète Grillparzer, plus clairvoyant que Hormayr, plus fidèle aussi, met une sorte de furie, à ce moment, à se proclamer « Autrichien, rien qu'Autrichien totalement Autrichien », alors que Hormayr préconisait *à la fois* l'idée autrichienne et l'idée allemande. Grillparzer ne croyait pas, lui — et comme il avait raison ! — que l'exaltation du vieil esprit germanique au sein de la vieille Autriche put consolider celle-ci. Un sentiment national allemand, exacerbant un semblable sentiment tchèque, magyar, slovène, latin, lui paraissait insensé et néfaste pour la composite monarchie des Habsbourg. Il croyait que tout en gardant la culture allemande, *un esprit spécifiquement autrichien* pourrait exister et qu'en lui, communieraient un jour tous les peuples de l'Empire !... Hélas ! en 1843, de Bucquoy (ou Verburg) prouvait que l'idéal de Grillparzer ne s'était pas traduit dans les faits politiques.

Les Allemands d'Autriche étaient réduits, dès lors, à chercher le salut dans une assimilation culturelle et politique à l'Allemagne, dans l'espoir insensé de contenir ainsi la force centrifuge des vigoureux nationalismes qui déjà s'agitaient — on le vit bien lors de la crise de 1848.

Il était bien trop tard pour l'Autriche, même en 1887, au temps de l'Archiduc Rodolphe, d'associer les divers peuples au culte d'un patriotisme spécifiquement autrichien.

Une fois mort François-Joseph, ce vieillard impavide et immuable dans son incompréhension du vrai destin de son Empire, François-Ferdinand — s'il avait vécu — aurait-il réussi, lui aussi, au xx^e siècle, à faire germer un fort patriotisme autrichien entre les Tchèques, les Magyars, les Roumains, les Slovènes, etc... C'est possible. C'est douteux. Si Charles I^{er} avait été résolu, et à temps, à instaurer trialisme ou fédéralisme, y serait-il parvenu ?... Il est oiseux d'en disserter aujourd'hui. Le destin s'est accompli : faute d'une idée nationale autrichienne, communément admise par tous les peuples de la Monarchie, idée transformée par des cœurs contents en sentiment patriotique, l'Autriche-Hongrie, « *Etat* » qui n'était pas « *Nation* », et ne put pas être « *Patrie* » pour tous ses peuples, cette Autriche aux treize langues manteau d'Arlequin de nationalités est entrée dans l'histoire.

*
* *

Dans la nouvelle Autriche, par contre, il n'y a plus qu'un seul peuple, une seule langue, une seule culture ; conditions idéales, semble-t-il pour l'éclosion d'un ardent patriotisme. Sans doute. Par malheur, il n'a pas le fondement nécessaire d'une même histoire, d'une même tradition allemande et autrichienne : après tout, Sadowa ne date même pas de trois quarts de siècle !

Ce patriotisme ne peut se fonder, je le répète, sur une longue histoire autrichienne et allemande — un patriotisme allemand pur, s'entend, — ni sur une anti-

que et glorieuse tradition soit autrichienne, soit allemande. L'Autriche d'autrefois n'est plus l'Autriche d'aujourd'hui.

Aussi, comme ce patriotisme autrichien et allemand a de la peine à se sentir vraiment et spécifiquement autrichien ! Et comme il a de facilité, chez les nazis, à se vouloir *seulement* allemand !

De l'ancienne Autriche, seuls demeurent, sauveurs du nom de la famille, les Allemands d'Autriche, ceux de la vieille Marche de l'Est. Mais un patriotisme uniquement allemand, à n'être plus que racial et culturel, contraint à renoncer à exprimer le sentiment national d'un Etat souverain, maître de la terre natale, vieille, en tant qu'Etat, de plus d'un millénaire, ce patriotisme anémié ne saurait garder longtemps sa personnalité. Il se fondra fatalement dans « *le grand tout du germanisme* ». C'est bien alors, vraiment, qu'on pourrait dire : « *Finis Austriae* » !

Des nazis, les uns s'y résignent, les autres s'en enthousiasment.

C'est miracle, vraiment, quand on y réfléchit, que dans les conjonctures psychologiques, morales, économiques, historiques, de la vie de l'Autriche d'après la guerre, l'*Anschluss* ne soit pas déjà réalisé !

Si Hitler n'avait pas assorti le programme national-socialiste d'une philosophie néo-païenne, qui sait si le nazisme ne dominerait pas à Vienne depuis des mois ? La réaction spirituelle et catholique ne se serait pas produite, ou elle eût été bien plus faible ; Or, elle explique Dollfuss, et Schuschnigg qui déclare le continuer, — il s'y emploie d'ailleurs avec mérite.

Les méthodes de conquête de Hitler, heureusement,

ont retardé l'*Anschluss*. La reprise de ces méthodes aurait, je crois, le même effet.

Mais si Hitler changeait de méthode ? s'il opérât, comme je le disais au début, *par le dedans* ?

Sans idée autrichienne, sans patriotisme autrichien, sans sentiment national, sans foi et sans espérance en l'avenir, c'en serait fait alors de l'Autriche indépendante. Les protections extérieures ne garantiraient plus qu'une âme vide, qu'un Etat momifié, pire peut-être que « l'homme malade » qui tint si longtemps autrefois les Chancelleries en état d'alerte, un corps mort qui, disparu, laisserait pourtant en Europe Centrale un vide, bien plus, un gouffre où les jeunes et encore frêles Nations, surgies à nouveau de l'Histoire, pourraient bien être englouties !

Fort heureusement Dollfuss l'avait compris ! Avant tout, il voulut redonner une âme, une éthique sociale, une foi nationale, un sentiment patriotique propre à l'Autriche qui s'abandonnait. Il tranquillisa la fidélité raciale des Allemands d'Autriche et leur fidélité culturelle par des affirmations ardentes et sincères de germanisme autrichien. Il rappela *la mission danubienne et européenne* de l'Autriche, en faisant une politique qui lui en redonnait l'espoir en attendant qu'elle en reçut les moyens. C'était, avec la lutte contre la misère, le chômage, et le désordre, l'essentiel pour gagner la bataille de l'indépendance. Pour l'hitlérisme, c'était un barrage invincible : il fallait le faire sauter !

Et Dollfuss fut assassiné.

Le miracle encore, c'est que sa mort renforça son œuvre ! Elle donna au débile sentiment autrichien, au trop fluide patriotisme, un puissant élément de réconfort et de circonstance, par l'incarnation d'une mystique

jusque là peu éthérée et abstraite. Une image bien précieuse fut offerte au culte populaire. La lutte pour l'indépendance avait un martyr. Ce martyr avait fait des disciples, ses continuateurs. Écoutons-les.

C'est le Chancelier Schuschnigg, qui, dès le 2 août, déclare : « C'est servir la cause de la branche germanique d'Autriche, et la paix en Europe Centrale, que de permettre au brave peuple autrichien de vivre, et de vivre en paix. Comme Autrichien-Allemand, je pose cette grave question à tous ceux qui portent dans leur cœur aussi bien l'Autriche que leur nation allemande : Si le putsch avait réussi, et si au bout de trois heures à peine c'eût été le chaos et la disparition des frontières, se serait-on trouvé vraiment en face d'un succès national ? »

Le 6 août le prince Starhemberg s'écrit avec flamme : « La liberté et l'indépendance absolue de l'Autriche pour toujours ! La mort du Chancelier fait de cette parole une chose sacrée. Autrichiens, j'ai confiance que l'Autriche est devenue la barricade de l'Europe contre le bolchevisme, l'idée internationale, ou faussement nationale. Nous Germano-Autrichiens n'avons pas besoin du national-socialisme pour être Allemands. Autrichiens continuez à lutter en prenant comme signe de ralliement et de combat : *l'Autriche au dessus de tout*, c'est pour elle que Dollfuss est mort ! »

Le 20 janvier, à Salzbourg, — rappelons-nous : 98.546 voix contre 877 pour l'*Anschluss*, il y a quatorze ans ! — face au pont de la Salzach, face au cottage d'Hitler, à Berchtesgaden, face à la Maison brune de Munich, le Chancelier Schuschnigg reprenant devant le Front patriotique, en termes résolus, tout le testament de Dollfuss, et lui renouvelant son serment, s'exprimait ainsi : « L'indépendance de l'Autriche n'est pas seule-

ment un problème autrichien, c'est aussi une question qui regarde le peuple allemand, l'Europe et le monde tout entier parce que de son existence dépend le maintien de la paix. Chacun sait que l'Autriche est un pays allemand, mais elle ne pourra remplir sa mission nationale que si elle reste *souveraine, indépendante et libre*. L'esprit allemand, d'essence autrichienne, ne pourra jamais être vaincu. L'Autriche est la garante de la paix en Europe, aussi doit-elle être maintenue dans l'intérêt même du peuple allemand et de la paix. Nous tendons la main pour la réconciliation à tous ceux qui viennent sincèrement à nous, mais il n'y a pas de compromis possible sur l'idée autrichienne, ni sur les principes de l'indépendance et, sur la place de tous les patriotes autrichiens et adhérents du front patriotique, qui est le support de l'idée autrichienne et du sentiment national ».

Devant cette affirmation de l'idée autrichienne, devant ce serment patriotique, les sceptiques diront peut-être : « Phénomène d'unanimité, tout au plus ! A force de parler de l'Autriche, de faire exactement comme si elle existait, des Autrichiens *ont fini pas se penser et par se sentir Autrichiens* ! Comme s'il pouvait y avoir un sentiment national sur une appellation géographique ! L'Autriche n'est qu'un mot ».

Les optimistes répondront : Unanimité, soit : on peut partir d'un rêve et aboutir à de solides réalités. Et d'en appeler, justement d'ailleurs, aux phénomènes de la psychologie collective et à l'histoire : on peut y trouver, en effet, des exemples et des preuves réconfortants pour le « Je pense, donc je suis » de la nouvelle Autriche.

Les politiques positifs constateront tout au moins que les réactions de défense de l'idée autrichienne mena-

cée, ont tout de même été depuis deux ans vigoureuses et efficaces, et qu'elles le restent ; que, certes, les dangers augmentent qui la menacent, mais qu'à l'extérieur les protections s'organisent. Mussolini déclare au Palais de Venise : « Il ne s'agit pas, quant à l'Europe Centrale, « de renoncer aux amitiés respectives, il s'agit d'harmoniser dans le bassin danubien les intérêts et les « nécessités vitales de chacun des Etats avec les exigences d'ordre général aux fins de la pacification européenne ».

Le voilà bien le vrai, le seul problème. Le diagnostic est juste. De son côté, M. Laval, Ministre des Affaires Etrangères écrit dans le *Neue Freie Press* : « Le devoir des nations attachées au principe de la liberté autrichienne, et par cela même à l'idée de la paix, ne doit point se borner à assurer cette liberté seule. Il faut aussi que ces mêmes nations recherchent les moyens de permettre au peuple autrichien de vivre et de prospérer. Là encore j'ai toujours été en étroite communion d'idées avec mes prédécesseurs qui s'efforçaient de trouver pour le *problème danubien* une solution simple et sûre, tenant compte des divers intérêts des peuples de l'Europe Centrale et assurant à l'Autriche des conditions économiques favorables ».

Mais écoutez ce que M. Mataja, ancien Ministre des Affaires Etrangères, déclarait à Vienne il y a quinze jours à peine. Son discours est un des plus solides, des plus « pleins », des plus démonstratifs, et j'ajouterai des plus encourageants qu'on ait prononcés à Vienne depuis le début de la bataille pour l'indépendance. Derrière les mots il y a une riche et forte substance. La citation est un peu longue, je m'en excuse ; mais son importance me commande de ne pas l'abrégé :

« *Notre principe directeur, disait l'ancien Ministre des Affaires Etrangères, est l'indépendance de l'Autriche. Nous devons faire triompher nos conceptions de portedrapeau dans une Europe bâtie sur le christianisme, et de représentants de la culture germanique. Nous nous sentons une partie de la nation allemande, mais le peuple allemand n'est pas une conception physiologique ou biologique, c'est un concept culturel.*

« Quand nous pensons à nos ancêtres nous n'avons pas besoin de remonter au temps où les crânes de chevaux et les cornes de buffles jouaient un rôle. Nous voulons retenir que la partie la plus importante de la civilisation germanique, est née sous l'influence du christianisme. Le germanisme a été annobli par le christianisme qui apportait la liberté, la personnalité et l'estime de l'individu. L'individualisme a, il est vrai, sombré. Il a voulu séparer les individus de Dieu. *Sans la croix chrétienne, il n'y a pas de culture allemande. Si cette croix disparaissait, le chemin ramènerait aux forêts primitives, comme il a déjà conduit au 30 juin et au 25 juillet.*

« Nous avons à représenter *le vrai germanisme* en face de l'inculture du national-socialisme, tâche à laquelle nous ne pourrons faire face que si nous savons sauvegarder l'indépendance autrichienne. L'ancienne Autriche avait répandu la culture germanique sous sa forme autrichienne *dans toutes les régions du bassin danubien* et c'est sur cette culture que les nationalités danubiennes ont bâti les leurs et fondé leur indépendance. Nous voulons, sans aucune espèce d'ambition, nous rappeler que les fondements de cette culture nationale avaient été posés par l'Autriche, et que les sou-

venirs communs qui nous unissent de ce fait avec les autres pays danubiens ne doivent pas s'endormir.

« Si la guerre mondiale a troublé les rapports amicaux de l'Autriche avec ces peuples, ces rapports-là n'en existent pas moins, et pour ne pas les laisser disparaître, il faut à cet égard encore une Autriche indépendante. Nos efforts ne sont pas dirigés contre le peuple allemand, mais nous déclarons avec autant de netteté que d'énergie, que nous autres Autrichiens, *nous ne voulons rien avoir affaire avec le national-socialisme*. Nous nous sentons les compagnons de lutte du Prince Eugène, de l'Archiduc Charles, de Andreas Hofer, nous servons le même but avec la même foi dans notre Autriche impérisable ».

Ces points de vue pleins de sagesse, de profondeur, de réalisme sur la nature allemande et la mission danubienne de l'Autriche, double condition de sa vie normale, rejoignent ceux de M. le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche : « L'Europe Centrale, déclarait-il à la presse le 5 janvier dernier, n'est pas seulement une agglomération d'Etats à étiquette géographique, c'est un organisme vivant fait de traditions et d'aspirations politiques. Nous autres, Autrichiens, qui nous trouvons au cœur de cette Europe Centrale, nous avons intérêt à ce que la situation politique s'y établisse de telle manière qu'elle assure la *reconstruction économique* et les solutions paisibles de toutes ses parties. C'est en ce sens que nous avons salué avec une satisfaction particulière les négociations entre Rome et Paris. Le pacte de non-immixtion qui doit être conclu à Rome (c'était avant la signature) reposera sur une stricte réciprocité et interdira à chaque Etat de s'immiscer dans les affaires d'un autre... Nous espérons même qu'il ira plus loin et

signifiera en outre — on peut nous pardonner ce peu d'égoïsme — *que le cœur de l'Europe, l'Autriche, pourra peut-être recommencer à accomplir dans le calme sa naturelle fonction* ».

Dans son livre si suggestif — et dont la lecture inspire bien d'amers regrets — *Ma mission à Vienne*, M. Henri Alizé, chef de la mission française à Vienne en 1929 pendant l'élaboration des traités de paix, entre tous qualifié pour éclairer notre jugement en raison de sa compétence et de son objectivité, écrivait : « *Si le problème (remembrement économique après le démembrement politique inévitable)* n'avait pas été faussé par les passions nationales, il aurait suffi, alors que les groupements ethniques étaient constitués, de *relier le présent au passé* en revenant aux conditions économiques qui s'étaient traditionnellement établies dans les duchés de haute et basse Autriche, et les pays voisins, c'est-à-dire Tchécoslovaquie, Hongrie, Yougoslavie, Italie. Mais il y avait à compter.

« ... Mais précise encore M. Alizé, les aspirations italiennes à cette époque étaient si flottantes et si hésitantes que les agents italiens... donnaient l'impression qu'ils avaient beaucoup de difficultés à s'y reconnaître au milieu des instructions contradictoires qui leur parvenaient... ».

« Les efforts de (ma) mission avaient consisté depuis son arrivée (à Vienne) à créer peu à peu une mentalité nouvelle, et un très grand nombre d'esprits s'étaient orientés vers l'idée d'une Autriche indépendante, même avec des conditions médiocres d'existence, sans fédération danubienne dont l'Italie ne voulait pas, sans union douanière que la Tchécoslovaquie répudiait... ».

« En constatant que la délégation française à la Con-

férence de la paix n'avait pu obtenir pour l'Autriche de meilleures conditions, je me demandais si nous étions en mesure d'obtenir, de la part des Etats successeurs des conditions suffisantes, pour rendre la paix acceptable. *Et ici je touchais du doigt l'erreur commise quand nous avions omis de poser des conditions à la reconnaissance ou à l'agrandissement de certains Etats qui, par notre manque de prévoyance, étaient devenus les principaux arbitres de la situation ».*

Oui, en 1919, les auteurs des Traités commirent l'erreur fatale de ne pas poser de conditions comportant le maintien d'une économie danubienne normale.

L'erreur sera-t-elle réparée ?

Les Etats successeurs bénéficiaires se décideront-ils, vraiment, à aider à fond l'Autriche à reprendre — sur le plan de la vie économique — sa fonction naturelle, qui est à la fois sa raison d'être et son moyen de vivre ?

Comprendront-ils, enfin, qu'ils ne sauraient, sans gros risques, se borner à dire et redire le droit, à lancer anathèmes et interdictions, à se référer aux textes juridiques, à ressasser de vieilles rancunes, à entretenir leurs méfiances réciproques ?

Une politique négative ne saurait suffire désormais. On ne peut, par exemple, à la fois continuer à boudier pratiquement, je dis pratiquement... oh, pas dans les discours, mais dans les faits ! tout effort hardiment constructif de remembrement économique danubien ; on ne peut continuer à poser obstinément à son entreprise des conditions utopiques, — à l'imitation d'ailleurs de la Hongrie ; — on ne peut se refuser à toute concession amiable, même si elle devait, sans sacrifice essentiel, faciliter l'apaisement et le relèvement danubien.

Et, dans le même temps, prétendre, par exemple,

empêcher la restauration des Habsbourg, et l'*Anschluss*, c'est-à-dire l'emprise allemande, et ses suites fatales pour la Petite Entente, vite menacée par la force des armes, ou par le typhon du Deutchstum !

Au retour d'un voyage qu'il fit en Autriche-Hongrie en octobre 1933, M. le Président Pierre-Etienne Flandin publiait dans *Le Journal* deux articles importants, dont voici les titres : *La question de l'Europe Centrale est plus compliquée que ne l'était la question d'Orient* (premier article, 16 octobre 1933) — *L'indépendance de l'Autriche et l'organisation des pays danubiens sont les facteurs essentiels de la paix en Europe Centrale*, (deuxième article, 17 octobre 1933).

A son avis, qui est juste, je crois, les traités de paix, loin de fournir une solution à la question d'Orient l'ont aggravée d'une question de l'Europe Centrale. Il écrivait ceci : « La question de l'Europe Centrale est incontestablement plus compliquée encore que ne l'était la question d'Orient. On y retrouve les mêmes ambitions et rivalités des grandes Puissances, les mêmes querelles de race, les mêmes aspirations de jeunes nationalités ardentes et inexpérimentées. Les traités de paix ont fondé le statut de l'Europe Centrale sur la constitution d'Etats dont les frontières épouseraient *autant que possible* la limite des territoires occupés par une majorité d'habitants de même race et parlant la même langue.

« De plus, ces traités ne se sont pas bornés à conférer à ces Etats une autonomie politique — ce qui eut sans doute suffi à satisfaire les aspirations profondes des populations, — *mais ils leur ont accordé une souveraineté totale, dans tous les domaines, en contradiction avec la géographie et l'économie politique* ».

Et il concluait : « *Ce serait, à mon avis, une grande*

erreur de croire que la situation de l'Europe Centrale pourra se prolonger longtemps dans l'état où elle se trouve ».

Tous les événements survenus en Autriche, en Yougoslavie, en Roumanie, en Allemagne au cours des quinze derniers mois ont dû, je pense, singulièrement confirmer en sa conviction M. le Président du Conseil Pierre-Etienne Flandin ! Puisse-t-il faire sienne, et proposer à la méditation de nos alliés de la Petite Entente, cette fort juste observation de M. Maurice Pernot, que j'ai eu tant de plaisir et de profit à entendre ici, il y a près de deux mois : « La position de la France (dans la question d'Autriche) est plus délicate que celle de l'Angleterre à cause des liens qui l'attachent aux Puissances de la Petite-Entente. A aucun prix ces liens ne doivent être relâchés. *Mais on ne saurait concevoir que la politique extérieure de la France fut entièrement conditionnée par les exigences particulières soit de la Tchécoslovaquie, soit de la Yougoslavie.* Nous avons le devoir de tenir compte des intérêts de nos alliés d'Europe Centrale, mais nous ne devons pas oublier les nôtres ».

Et il ajoute cette phrase importante : « Ceux qui ont créé à portée de la grande Allemagne, et pour ainsi dire sous sa main, cette petite République *de langue et de race allemande*, sans moyens de défense, presque sans moyens de vivre, ne s'engageaient-ils point du même coup à veiller sur elle et à la protéger ? Ne devenaient-ils point solidairement responsables de son sort ? S'ils ont cru remplir leurs obligations en accomplissant quelques démarches, en signant quelques papiers, ou même en sacrifiant quelques centaines de millions, ils se sont lourdement trompés ! »



Et j'arrive à la dernière partie de mon propos. Ici encore, permettez-moi une citation, mais elle est tellement suggestive que vous ne regretterez pas — j'en suis assuré — de m'avoir accordé quelques minutes encore pour l'entendre.

Le lundi 18 février 1921, — il y a 14 ans, — M. Lichtenberger revenait d'Autriche. Il l'avait trouvée en pleine débâcle monétaire et économique. Il rendit compte de son voyage au cours d'une séance publique du Comité National d'Etudes, à la Cour de Cassation. A la fin de l'exposé émouvant et objectif de l'éminent germaniste, une controverse du plus vif intérêt s'éleva entre lui et MM. Bouglé, Pierre Hamp et René Pinon. En voici quelques extraits :

M. Pierre Hamp. — Ne croyez-vous pas qu'il n'y a de modifications à cette catastrophe (M. Lichtenberger avait employé le mot de « catastrophe ») qui n'est pas à accomplir mais est accomplie, que par un remaniement du Traité de Versailles et une reconstitution de l'Europe? La cause de cette catastrophe est — je ne dis pas dans la diplomatie française — mais dans la diplomatie de l'Entente toute entière. Nous avons, nous Français, suivi envers l'Autriche la politique du Cardinal de Richelieu, avec cette différence que nous sommes arrivés trop tard. Le Traité de Paix a laissé une Allemagne puissante alors que la politique française aurait dû l'amoinrir et qu'il a continué l'abaissement de l'Autriche, ce qui était tout à fait inutile. Crôyez-vous que les moyens que vous avez indiqués, parmi lesquels vous comptez les bonnes volontés, la faculté de ne pas désespérer de certains Autrichiens, sont autre chose que des moyens ténus devant

l'énorme travail qui est à faire et qui est la refonte de l'Europe ? Voilà la question posée.

M. Lichtenberger. — Cette question est tellement énorme !

M. Pierre Hamp. — C'est la seule.

M. Lichtenberger. — C'est celle à laquelle tout se ramène, il est vrai... Il faudrait tâcher de faire renaître parmi les peuples qui se sont séparés lors de la dissolution de l'Autriche la conscience de leur *solidarité, tout au moins économique*. Si demain se constituait dans l'Europe nouvelle une sorte de rideau de fer allant de l'Allemagne à travers l'Autriche jusqu'à l'Italie, et qui séparerait l'Occident de l'Orient, on assisterait à peu près fatalement, à un moment donné, à une guerre du slavisme et du germanisme unis contre les Etats-barrière, Pologne et Roumanie, que nous avons constitués. Si cette combinaison se réalisait, un cataclysme paraîtrait à peu près inévitable.

La meilleure chance que nous ayons de l'éviter c'est d'arriver peu à peu à faire comprendre à des nations aujourd'hui séparées par des haines qui semblent encore inexpiables, qu'elles sont en réalité solidaires, qu'elles ont intérêt à épauler la Pologne et la Roumanie (1) de façon à constituer les *Etats-Unis de l'Europe Centrale*, formant une base pacifique assez forte pour éviter cette collision dont je parlais, pour pouvoir *traiter d'égal à égal avec l'Allemagne* et avec la Fédération Russe future. Mais, ajoutait-il, ce sont là des rêves d'avenir !

M. Pierre Hamp. — Ou une vision du passé. Ces Etats-Unis existaient, cela s'appelait l'Empire des Habsbourg. Comme force d'union de l'Europe Centrale les Habsbourg ont fait beaucoup plus que le Traité de Ver-

(1) Cette controverse eut lieu avant la constitution de la Petite Entente.

sailles. Le rideau de fer dont vous parlez cela s'appelle justement le Traité de Versailles.

M. Lichtenberger. — *Le rideau de fer dont je parlais serait constitué par une Autriche venant se joindre à une Allemagne pangermaniste qui s'interposerait entre l'Orient et l'Occident. Mais il n'a pas été créé par le Traité de Versailles. Tout ce que l'on peut dire, c'est que c'est le Traité de Versailles qui a mis évidemment l'Autriche dans la position où elle est aujourd'hui.*

M. Pierre Hamp. — Souhaiter la modification de l'état de l'Autriche, c'est souhaiter la révision du Traité de Versailles.

M. Bouglé. — Ce n'est pas le Traité de Versailles qui est responsable de cette situation. Le Traité de Versailles n'a fait que constater un état de fait. On n'a pas, ce jour là, pris l'Autriche pour la couper en petits morceaux, elle avait été disloquée avant, sous la pression des peuples eux-mêmes.

M. Pierre Hamp. — Il y avait autrefois *une alliance de travail* établie entre les peuples de l'Empire des Habsbourg. *Cette alliance de travail a été détruite* par les conditions imposées en Europe Centrale par le Traité de Versailles.

M. Bouglé. — Elle avait été détruite pendant la guerre par les peuples révoltés contre les Habsbourg. Il n'y avait pas d'alliance de travail. Il y avait une odieuse tyrannie politique contre laquelle on a réagi. Cette force de réaction est une force sur laquelle nous nous appuyés ; nous avons bien fait. Mais ne dites pas que c'est le Traité de Versailles qui a coupé l'Autriche en morceaux.

M. Lichtenberger. — (qui veut apaiser les contradicteurs...) Les Autrichiens eux-mêmes ne nous accusent

pas d'avoir systématiquement démembré l'Autriche. Le grief qu'ils ont contre nous c'est de nous être servis d'un mouvement centrifuge qu'ils étaient bien obligés de constater, comme les Allemands se sont servis de Lénine pour dissocier la Russie. Mais ils ne vont pas jusqu'à nous accuser d'avoir créé ce mouvement centrifuge.

M. Bouglé. — Nous avons entendu ici-même les représentants de ces populations opprimées par l'Autriche. Nous avons pu constater que leurs sentiments n'étaient pas artificiels et créés par nous.

M. Pierre Hamp. — Vous confondez la psychologie d'une nation et son état économique... *Ce qui fait la force de l'Europe Centrale c'est l'alliance de travail.* Je le répète, elle a été détruite par les forces psychologiques, que nous avons aidées. Il valait mieux conserver l'alliance du travail... Vous n'avez qu'un moyen de faire que l'Europe soit saine et dépouillée de la gangrène qui la ronge, *c'est de faire que les forces de travail soient reconstituées.* Le modèle est dans l'Empire des Habsbourg.

M. Bouglé. — Le modèle en est dans *une fédération économique* et non dans la reconstitution de l'Empire des Habsbourg.

M. René Pinon. — Pour arriver à la reconstituer, il faut bien se garder de parler d'une révision quelconque du Traité parce que vous mettriez contre vous tous les Etats. Vous aboutiriez à l'inverse du but que vous vous proposez.

M. Berl. — Il faut bien se garder de rappeler les Habsbourg, ils sont les premiers destructeurs de la domination autrichienne.

M. le Président (Général Delacroix). — Il ne faut

pas non plus parler de fédération, car les nouveaux Etats sont très susceptibles.

M. René Pinon. — Le seul moyen de renouveler les liens de travail dont parlait M. Hamp, c'est que les Etats successeurs finissent par y consentir et s'habituent à à cette idée.

Et M. Lichtenberger de conclure en 1921, comme nous concluons nous-même à quatorze ans en deçà, ce qui prouve qu'en politique étrangère on ne réalise pas vite, et qu'on détruit plus aisément un organisme économique qu'on ne le reconstruit ! Et cela prouve surtout que les difficultés étaient plus grandes encore qu'on ne l'estimait à l'époque :

M. Lichtenberger. — *La meilleure solution* que nous puissions poursuivre, c'est la RECONSTITUTION D'UNE SYMBIOSE ÉCONOMIQUE ENTRE L'AUTRICHE ET LES ETATS SUCCESSEURS. Je n'aperçois pas de politique féconde en dehors de celle-là.

AUTREMENT JE VOIS UNE CATASTROPHE QUI POURRAIT ÊTRE PROVOQUÉE PAR UN EXCÈS DE SOUFFRANCE CHEZ LES AUTRICHIENS, QUI LES JETTERAIT, METTONS PAR LA VOIE D'UN PLÉBISCITE, DANS LES BRAS DE L'ALLEMAGNE.

Que ferait l'Allemagne ? Que ferait l'Entente ? Ici nous tombons dans l'inconnu. Mais comme politique à suivre je ne vois guère que la *réconciliation économique* avec les Etats successeurs, en évitant *autant que possible* pour le moment de mêler la question politique à la question économique ».

Pourquoi cette citation ? Parce que sa conclusion pose excellemment le problème de l'Autriche — *Etat*

germanique, Etat danubien, — par ce dilemme : *ou l'Anschluss, ou la renaissance danubienne*, en laquelle l'Autriche retrouverait le moyen et la raison de vivre !...

Ou la renaissance économique, — et la guérison de la « neurasthénie » de l'Autriche, — dans le bassin du Danube pacifié, avec *une Autriche indépendante* et une *Hongrie coopérante*,

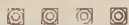
Ou les Habsbourg et la révision des traités, non point immédiate, les *défendeurs* étant *pour l'instant* les plus forts, mais la révision *à terme* plus ou moins long, quand le rapport des forces se sera retourné en faveur des *demandeurs*.

L'*Anschluss* opéré du dedans ou du dehors, Hitler régna à Vienne par la personne interposée et sous la fiction juridico-politique du nazisme autrichien assimilé, ne croyez-vous pas que l'heure viendrait très vite de ce renversement des valeurs et des forces ?

Alors ? ...

Alors s'accomplirait le destin, mortel pour l'Europe Centrale, que prédisait von Bülow quand, en octobre 1918, après avoir enfin décidé l'Autriche — elle avait hésité trois ans, en pleine guerre, pourtant — à l'*Anschluss*, il disait : « Nous pouvons maintenant perdre la guerre : « même perdue, nous l'aurons gagnée. Nous annexerons « l'Autriche. Or la Puissance qui dominera à Vienne « pourra seule se vanter d'avoir eu la victoire ».

Domination sur le Danube par l'Autriche — Etat germanique et danubien, — enfin intégrée et assimilée au Reich, quelle victoire pour le Deutchstum ! Et quelle revanche !... Pour l'empêcher, quand donc sera-t-on *partout*, décidé à y mettre enfin le prix ?



LE CHANCELIER DOLLFUSS ET SON ŒUVRE

Conférence faite à la Chaire Carnegie du Centre Européen
le 15 Février 1935

par **Marcel DUNAN**

Agrégé de l'Université,
Secrétaire général de l'Institut français de Vienne.

Le Chancelier Dollfuss et son œuvre

J'ai sur la plupart de ceux qui s'intéressent aux questions d'Autriche, — et il vous a été donné d'en entendre déjà plusieurs cette année, ici-même — un modeste avantage, celui de suivre depuis longtemps sur place, et dans des conditions privilégiées d'observateur quotidien, les événements dont l'enchaînement a constitué peu à peu l'histoire toute entière de la nouvelle Autriche. Je l'ai toujours fait avec une parfaite bonne foi et une complète indépendance, si même j'étais guidé par une idée générale permanente que je crois légitime, celle du rôle indispensable de l'Autriche dans l'équilibre politique, économique, moral, et culturel de l'Europe, et par là dans la sauvegarde durable de la paix dû monde. J'avais eu une première fois déjà l'agréable mission de traiter d'ensemble cette question dans cette même salle accueillante, en avril 1926. Tout ce qui s'est produit depuis en Europe Centrale n'a fait que confirmer les éléments de conviction que j'avais apportés alors, appuyés sur des autorités comme celle de l'éminent enquêteur de la Société des Nations, M. Charles Rist.

La question d'Autriche est plus actuelle que jamais, alors que la semaine prochaine le Chancelier Schuschnigg et le Ministre des Affaires Etrangères Berger-Waldenegg seront à Paris les hôtes du Gouvernement français, avant d'être à Londres ceux de l'Angleterre. La France marquera à cette occasion, j'en suis sûr, les

sentiments de sympathie et d'estime qu'elle porte à un pays aujourd'hui petit de taille mais si grand par sa culture, par son rayonnement artistique, et par la lutte enfin qu'il mène pour la défense de son âme avec celle de son indépendance. L'invitation à laquelle répondront ainsi le Chancelier et le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche avait été faite — devant moi à Vienne — par un grand disparu à un grand disparu, j'ai nommé Louis Barthou et Engelbert Dollfuss.

Engelbert Dollfuss, dont la mémoire planera tout spécialement sur les entretiens de cette quinzaine, était né le 4 octobre 1892 au petit village de Texing, en Basse-Autriche. Mais dans la région montagnaise des Pré-Alpes où le sort des paysans a toujours été plus dur que dans les plaines aux cultures faciles. Cette race de paysans, demi-montagnards, fixés souvent depuis des siècles sur leur lopin de maigres champs, de prés accidentés, de forêts, traverse dans l'après-guerre une crise analogue d'un bout à l'autre de l'Europe, mais particulièrement pénible dans la petite Autriche où des crises parallèles ont rendu une entr'aide plus malaisée.

Dollfuss, dont les ascendants, — suivant lui, d'origine alsacienne, venus des environs de Mulhouse au xvi^e siècle — ont été repérés par un généalogiste ami dans ce petit coin de terre peu favorisé jusqu'à la date de 1607, (date de l'introduction des registres paroissiaux comme première forme d'état-civil régulier), avait puisé dans cette hérédité les vertus qui caractérisent ce genre d'homme : l'amour profond du sol natal, la ténacité dans l'effort quotidien pour la tâche assumée, la confiance dans les voies providentielles qui ont réglé la marche des saisons, et qui ramènent toujours les floraisons printanières, les moissons de l'été et les vendanges de l'au-

tomne après les hivers glacés malgré les fracas d'orage et les éclats de foudre. Il y avait puisé aussi cette abnégation et ce mépris de la mort dont la guerre mondiale lui a donné les premières occasions d'exercice, et dont son accession au poste suprême, dans un temps de lutte vitale pour sa petite Patrie, lui traça une pratique de tous les instants. Il devait encore à cette ascendance paysanne des nerfs à toute épreuve, un calme confinant au fatalisme, et des ressources d'énergie physique qui le dispensaient presque du repos que les hommes des villes demandent au sommeil. Il lui devait enfin, — avantage rien moins que négligeable à une époque de démocratie où l'homme de la rue, du bureau, de l'usine ou des champs aime qu'on lui ressemble, sans offusquer son sentiment égalitaire, — il lui devait l'allure, les manières, les réactions de l'homme sorti du peuple et dont tout récemment, celui qui fut à certains égards l'un de ses modèles, le Président du Conseil italien, Mussolini, se flattait de retrouver la même estampille avec les mêmes bénéfices chez notre Ministre des Affaires Etrangères, Pierre Laval.

J'ai eu l'honneur d'approcher sa vieille maman au jour inoubliable des obsèques solennelles du martyr de l'indépendance autrichienne : le visage ravagé par la douleur était à peine plus creusé ce jour-là que sur les photographies que je connaissais de cette figure sillonnée de rides et burinée par la vie au grand air et aux fatigues épuisantes ; mais le petit corps séché par l'âge ne se courbait pas sous le poids d'un deuil sans pareil, aggravé des charges inaccoutumées de la représentation. J'ai vu d'ailleurs, ce jour-là le père nourricier et les demi-frères du Chancelier qui ont continué à cultiver les champs familiaux, et j'ai achevé de comprendre pour-

quoi la carrière politique si brève, mais si éblouissante d'Engelbert Dollfuss avait été portée en quelque sorte par l'amour et la compréhension exceptionnelle de la classe paysanne, de ses besoins et de ses droits.

Quelques mois auparavant je conduisais chez le Chancelier qui nous avait réservé une heure d'audience, un éminent confrère de la presse parisienne dont toute l'œuvre littéraire repose sur le sens profond de ce que fut, est, et devra être encore le peuple français. « Engelbert Dollfuss... nota Henri Béraud, — car c'est l'auteur de « Vienne clef du monde », dont je m'en voudrais de ne pas vous citer tout ce passage — a sur lui ce signe qui « marque l'homme du peuple et qui ne peut pas tromper un autre homme du peuple. Rien en lui, non, rien « du bourgeois à qui nul effort de volonté ne permettra « jamais de parler d'homme à homme aux gens de l'outil « ou de la charrue. Son regard, ses gestes, sa façon de « poser ses coudes sur ses genoux, tout cela est bien d'un « terrien. Cette connaissance des hommes qui manque à « tant de chefs — et que d'autres n'acquièrent que dans « une longue pratique des affaires — il l'a pour ainsi « dire dans le sang ». — « Ne croyez-vous pas, lui dis-je, « que c'est en fonction de leur naissance que les hommes instruits comprennent les aspirations des hommes « obscurs » ?

« Oui, sans doute, reprend-il, c'est, pour connaître « les désirs, les besoins et l'idéal du peuple, une bonne « chose que d'être né parmi les humbles ».

★★

A son hérédité paysanne, à laquelle de son avis même Dollfuss avait dû une partie essentielle de sa nature, s'ajoutaient les dons complémentaires d'une

autre hérédité enveloppée jusqu'à un certain point de mystère. Les biographies qui se sont multipliées depuis l'ascension et surtout depuis la fin héroïque du Chancelier ont toutes souligné la tendresse filiale qui l'a toujours attaché à la pauvre paysanne de Texing, mais aucune ne mentionne son père, et c'est en effet de sa mère seule qu'il portait le nom. La légende veut que ce père inconnu ait été qualifié pour lui apporter les aptitudes intellectuelles et les dons oratoires qui ont distingué très tôt le jeune collégien de Hollabrunn. Sous cette influence, ou plus simplement suivant l'usage en pays catholique pour les enfants doués, de familles pauvres et rustiques, on le destina d'abord à la prêtrise. Il poussa d'excellentes études secondaires jusqu'à la théologie, et voici, du coup, expliquée l'affinité spirituelle qui amena le premier Chancelier de la nouvelle Autriche, Monseigneur Seipel, à discerner en Engelbert Dollfuss son meilleur disciple et le futur continuateur de son œuvre. Voici aussi éclairée la source de l'étonnante force persuasive de cet orateur qui dédaignait toute réthorique, comme il négligea pour sa carrière de passer par le Parlement. Voici enfin peut-être une des raisons profondes des succès de cette carrière dans un pays dont les dirigeants ont entrepris de rebâtir l'Etat suivant les idées directrices d'une Encyclique pontificale. Mais le caractère sacerdotal qui a fait l'originalité surprenante du Prélat-Chancelier, enfant d'un faubourg ouvrier de Vienne, ne convenait pas au robuste tempérament du fils de la paysanne. Il avait la vocation de la famille et de la paternité. Il s'en rendit compte et renonçant au Séminaire, il vint étudier le droit à l'Université de Vienne, vivant des ressources précaires de quelques préceptorats.

A vingt-deux ans, la guerre mondiale le surprend dans ses premières luttes d'apprenti économiste. Il veut s'engager mais il n'y arrive qu'à grand peine car les médecins hésitent devant sa petite taille, et plus encore devant l'aspect chétif que ses premiers semestres universitaires ont donné à l'étudiant. Il nous a raconté lui-même, avec une modestie pleine d'humour, dans l'entretien sur son passé auquel je faisais allusion tout à l'heure, les ruses auxquelles il dût recourir pour rejoindre au front ce régiment de tirailleurs tyroliens où il devait se distinguer par son intrépidité soutenue durant trente-sept mois de première ligne.

Retenons ici cet autre trait typique de Dollfuss, c'est un ancien combattant, dont par la suite les seuls amis personnels étaient les camarades du front, et qui fut porté au pouvoir comme la vivante incarnation de cette génération du front avec ses vertus de courage, d'endurance, de sacrifice, cette génération trempée par le sentiment que le grand but ici-bas est, non d'obtenir, mais de *tenir*.

Si l'ancienne Autriche, — soit dit en passant — n'avait eu que des Dollfuss et ses tyroliens, son existence n'eût jamais été mise en jeu ! C'est en tous cas à lui et à ses pareils, car son collaborateur et successeur, le Chancelier Schuschnigg que Paris et Londres fêteront la semaine prochaine, fut lui aussi un jeune lieutenant tyrolien, s'est dis-je, à ces anciens combattants que la nouvelle Autriche a confié son redressement quand sa vie même d'Etat libre a été mise en question.

Le lieutenant Dollfuss était assez jeune encore, quand l'ancienne monarchie s'effondra, pour ne pas douter un instant de l'avenir. Il poursuivit ses études de droit et d'économie politique aux Universités de Vienne

et de Berlin, et n'hésita pas à ne point attendre leur terme pour fonder le foyer dont il avait rêvé dès l'instant où il avait renoncé aux Ordres. Dans les organisations coopératives paysannes dans l'administration desquelles il avait dès lors gagné son pain, il avait fait la connaissance de la compagne simple et courageuse comme lui, qui, après lui avoir donné trois enfants, dont l'un vécut peu, partagea, sans s'en laisser le moins du monde éblouir, sa fabuleuse apogée, pour connaître ensuite l'épreuve d'un deuil atroce, qu'elle avait d'ailleurs trop pressenti, et devant lequel certaines lâchetés de haine n'ont, hélas, pas encore désarmé !

Au sortir même de ses études, Engelbert Dollfuss assumait le Secrétariat de la Ligue paysanne de Basse-Autriche, et prenait une part prépondérante aux travaux préparatoires à l'organisation de la Chambre d'Agriculture de la Basse-Autriche et à l'élaboration de toute la législation paysanne de cette province, qui, la plus peuplée et la plus petite de la petite République, servit de modèle pour toutes les autres. Tout naturellement, le Dr. Dollfuss, lors de la création de la Chambre d'Agriculture, en devenait le Premier Secrétaire, puis en juin 1927, le Directeur de ses services administratifs. Il avait été pris en amitié autant pour son charmant caractère et sa loyauté que pour sa vive intelligence et sa compétence technique hors de pair, par l'homme à qui l'Autriche paysanne a dû principalement l'organisation de son influence de plus en plus prépondérante dans la vie économique et politique de la jeune République, M. Joseph Reither.

De douze ans plus âgé que son protégé, M. Reither, agriculteur à Langenrohr, maire de cette commune, puis

député chrétien-social au Landtag de Basse-Autriche, élu en 1925 vice-gouverneur, en 1931 gouverneur de la province quand le titulaire de ce poste, M. Buresch devint Chancelier, avait su grouper dans la fédération paysanne, qu'il présida avant d'être présentement dans le nouvel Etat corporatif le chef fédéral de la paysannerie d'Autriche, les masses avec lesquelles il fit longtemps contrepoids jusque dans les rues de Vienne aux influences démagogiques d'extrême-gauche comme il fait contrepoids dans le régime actuel aux influences fascistes d'extrême droite. C'est M. Reither, qui non seulement a guidé les premiers pas de son jeune ami Dollfuss dans la vie publique, mais qui lui a fait franchir en bonds rapides, comme représentant et défenseur particulièrement qualifié des intérêts paysans les premiers échelons du pouvoir, d'accord avec le chef même des chrétiens sociaux, Monseigneur Seipel, qui, nous l'avons dit, avait mesuré vite à sa valeur ce Benjamin du parti.

C'est en qualité de Directeur de la Chambre d'Agriculture que Dollfuss était délégué en juillet 1930 au Conseil d'Administration des Chemins de fer fédéraux. Dès septembre suivant, il en était Vice-président, dès octobre, Président. Mais ayant fait ses preuves dans ces postes en quelque sorte improvisés pour lui, il revenait à son vrai domaine en devenant le 18 mars 1931, Ministre de l'Agriculture. Quatorze mois après, sans avoir pris le temps de se faire élire député, mais déjà connu comme orateur clair et persuasif, comme réalisateur à la fois énergique et souple, et comme administrateur d'une intégrité et d'une indépendance exemplaires, il succédait le 20 mai 1932 au Chancelier Buresch, conservant d'ailleurs comme Chancelier, ce Ministère de l'Agriculture qu'il n'a jamais voulu quitter.

Ce choix paraissait à première vue une gageure. La jeunesse du nouveau Président du Conseil, sa petite taille, 1 m. 50, qui allait lui valoir les brocards et les surnoms ironiques de « Chancelier de poche », ou de « MilliMetternich » avant de contribuer à sa popularité, son ignorance plus ou moins complète des tours et détours du sérail parlementaire, semblaient devoir encore augmenter d'avance les difficultés d'une tâche devant laquelle les chefs traditionnels reculaient.

Le Parlement autrichien, qu'un système de représentation proportionnelle trop rigide avait de plus en plus condamné à l'impuissance législative, malgré l'insuffisante réforme constitutionnelle de 1929, était plus divisé que jamais. Les Chrétiens sociaux s'étant tour à tour brouillés pour des raisons de programme ou de personnes avec les petits partis bourgeois, pangermanistes agrariens ou heimvehriens, avaient, les derniers mois, formé avec M. Buresch un gouvernement de minorité, toléré, de peur d'un coup de barre décisif à droite, par le grand parti d'opposition marxiste dont les voix contrebalançaient presque celles des partis bourgeois. Mais l'anarchie qui résultait pratiquement de cette combinaison s'était traduite dans un appel désespéré du Chancelier Buresch, le 9 mai, au Secrétariat général de la Société des Nations, appel renouvelé du geste sauveur de Monseigneur Seipel en 1922, mais qui attestait la mise en question définitive par les difficultés intérieures et la crise économique mondiale du redressement réalisé avec l'appui de Genève. Des élections municipales et provinciales avaient, d'autre part, le 24 avril, réveillé un péril nouveau en balayant au profit du national-socialisme les petits partis qu'avait encore essayé de grouper le néo-pangermaniste Schober, et en faisant apparaître le pays

comme divisé en trois blocs d'importance numérique à peu près équivalente : les gouvernementaux catholiques et patriotes, l'opposition marxiste et l'opposition hitlérienne, comme on disait : les « noirs », les « rouges », et les « bruns ».

Le jeune ministre Dollfuss, chargé par le Président de la République de former un cabinet, comprit que pour une dernière expérience de régime parlementaire il fallait avant tout reconstituer une majorité. Il réalisa le tour de force de faire entrer dans un gouvernement surtout chrétien-social deux des petits partis sur trois, les heimwehriens et les agrariens. Mais par un premier sabotage inspiré de Berlin, les Pangermanistes lui refusèrent leur concours, et d'accord avec les socialistes commencèrent une double campagne, tant contre le cabinet Dollfuss que pour de nouvelles élections. Ces aveugles faisaient là doublement le jeu des nazis qui, en cas de victoire, les auraient écrasés tous les premiers. L'histoire de cet aveuglement est celle même de toute l'ère parlementaire du gouvernement Dollfuss.

Rappelons brièvement que le Petit Chancelier, dont les franches et courageuses déclarations sur la volonté et la capacité de vivre de son pays avaient conquis l'aréopage international de la Conférence de Lausanne, rapportait triomphalement à son peuple — dans le Protocole dit de « Lausanne », en réalité signé à Genève le 15 juillet, — la promesse d'assistance financière indispensable, avec une garantie renouvelée de l'indépendance autrichienne. Pangermanistes et socialistes se rencontrèrent avec les agitateurs nazis pour crier à cette occasion à « la grande trahison de Dollfuss ». Ce furent les longs débats parlementaires de l'été de 1932 où la majorité gouvernementale, réduite par diverses intrigues alleman-

des à une voix fut compromise aux jours de certains scrutins, dont seule la mort presque simultanée des anciens Chanceliers Seipel et Schober évita, à la façon de pathétiques coups de théâtre, la chute du Cabinet. La lutte avait été si serrée que les deux camps arrivèrent finalement à l'égalité de voix sur un ordre du jour de défiance pangermaniste et socialiste, 81 contre 81... c'était le rejet. Si, astucieusement, les adversaires du Cabinet avaient déposé un ordre du jour de confiance, cette même proportion de voix eut renversé Dollfuss, mais quel byzantinisme !

Le programme de redressement financier, auquel il avait commencé à attacher son nom comme un second Seipel se serait déroulé plus ou moins normalement sur la base tracée par les experts de la Société des Nations, si l'Autriche n'eût été aux prises qu'avec ses propres difficultés. La baisse du schilling sur les marchés étrangers avait été rapidement arrêtée ; la confiance intérieure et internationale, rétablie en matière de changes et de crédit. Le budget retrouvait son équilibre compromis par les charges supplémentaires du chômage et de la crise. L'emprunt de Lausanne assurait la reprise des transferts qu'un moratoire provisoire avait dû pratiquement suspendre pour le service des coupons étrangers. L'Autriche préludait par des prohibitions d'un caractère provisoire à des tentatives d'accords commerciaux destinés à élargir ses débouchés. Cette médication qui est classique partout aurait inmanquablement porté ses fruits malgré l'acharnement de la bataille parlementaire persistante, mais l'avènement du Troisième Reich venait brusquement dominer et métamorphoser la situation.

Le problème austro-allemand est vieux de plusieurs siècles, même dans sa forme aigüe de question de paix

ou de guerre européenne. Le conflit dont les journaux vous ont entretenus depuis deux ans presque sans trêve fut dans le passé celui de deux politiques différentes des dirigeants de Vienne : celle du Saint Empire romain-germanique, universaliste, conquérante, mais essentiellement allemande dans un cadre européen, — et celle des Habsbourg comme souverains, assembleurs, tuteurs et défenseurs des peuples du bassin du Danube contre l'assaut turc et la barbarie orientale, politique autrichienne et danubienne. Ces deux traditions, d'ailleurs, continuent à lutter dans bien des cerveaux de la nouvelle Autriche, mais elles n'y représentent que des rêves ou des aspirations sans réalité immédiate possible et le problème non moins important pour l'avenir de l'Europe est devenu le suivant : Etant donné que la monarchie dualiste s'est disloquée dans la guerre mondiale et que les diverses nationalités de cet Empire ethniquement bigarré se sont agrégées en traçant une carte géographique toute nouvelle, quel pouvait être le sort de la vieille capitale et du noyau de population allemande groupé autour d'elle comme un coin germanique enfoncé entre les mondes slave, magyar et latin ? Les Allemands d'Autriche devaient-ils imiter leurs ex-concitoyens devenus Roumains, Serbes ou Italiens ? Ce rattachement au Reich, cet *Anschluss*, leur a paru dans l'effondrement de 1918 la solution la plus logique en même temps que celle du moindre effort. L'Allemagne y poussait de tout son désir de compenser ses pertes territoriales et de s'assurer le chemin de l'Orient. La coalition victorieuse sut inscrire dans les traités de 1919, si imparfaits qu'ils fussent à tant d'autres égards, une interdiction plus ou moins absolue de cette solution « grande-allemande ». Une série de précautions supplémentaires a été prise depuis

pour renforcer cette interdiction. Mais surtout les dirigeants des principales Puissances intéressées au maintien de l'indépendance autrichienne ont su donner peu à peu assez d'encouragements à cette existence indépendante pour que les Autrichiens s'en accommodent et finalement s'en félicitent.

L'appui de la Société des Nations aux efforts de reconstruction de la Petite-Autriche, après les crises répétées de son économie nationale, avait contrebalancé une première fois, au temps de Monseigneur Seipel et pouvait contrebalancer une seconde fois après Lausanne, les conséquences redoutables du découragement d'une part, et de la propagande rattachiste, de l'autre. Cette propagande même avait toujours dû se camoufler, de diverses façons, tant que l'Allemagne s'inclinait devant les traités. Mais l'avènement d'Adolf Hitler n'était-il pas de nature à tout changer ? Cet ex-autrichien, qui n'a d'ailleurs pour le mélange de races composant la mixture spécifiquement viennoise qu'un mépris souvent exprimé dans *Mein Kampf*, avait fait de l'*Anschluss* dès l'origine un dogme et un article de programme du parti national-socialiste. Les élections allemandes du 5 mars 1933, en particulier celles de l'Allemagne méridionale qui scellèrent l'écrasement des particularismes, si elles devaient agir à la façon d'un épouvantail sur bien des Autrichiens, électrisèrent par contre les nazis d'Autriche en leur paraissant le gage de leurs propres succès futurs.

Dans une lettre ouverte au Chancelier Dollfuss, le chef autrichien du mouvement hitlérien, Alfred Proksch le sommait aussitôt de démissionner et de fournir par là à l'Autriche, comme il disait, l'occasion de s'adapter au nouvel ordre de choses. « Ne voulez-vous pas compren-

« dre, insistait-il, que votre temps est fini ? Un gouver-
 « nement comme le vôtre n'a que deux possibilités de se
 « maintenir : ou bien de s'allier avec les ennemis inté-
 « rieurs et extérieurs du pays (c'est-à-dire avec le Mar-
 « xisme et avec la France), ou bien d'instaurer un
 « régime de force. Dans les deux cas, vous ne doutez pas
 « que votre chute serait prochaine.... »

Déjà l'on annonçait que la propagande hitlérienne, à laquelle M. Goebbels allait présider à la tête d'un ministère spécial, pourrait désormais disposer d'un personnel décuplé et de moyens pécuniaires énormes. Déjà aussi les milieux hitlériens annonçaient qu'ils ne reculeraient pas devant les conséquences de la lutte contre l'hégémonie française (sic) au point de vue diplomatique, et lançaient, par exemple, dans les vitres de notre Consulat à Innsbruck, des pierres dont l'une était enveloppée d'un chiffon de papier portant ce mot « Lausanne ». D'autre part, les feuilles de gauche s'emplissaient d'invectives contre les nouveaux dirigeants du Reich, dénonçant toutes les violences du nouveau régime contre les « Rouges » ou les Israélites. La Légation d'Allemagne à Vienne avait inauguré un régime de démarches quotidiennes de récrimination. A ces divers périls, un remède classique s'imposait : le recours à la censure préventive de la presse. C'est avec ce premier tribut aux nécessités de l'heure que le Chancelier Dollfuss inaugura la lutte où il devait s'illustrer et périr.

Cette mesure fut d'ailleurs relativement facile à prendre parce qu'un incident imprévu, bien caractéristique de l'extrême nervosité qui régnait déjà en Autriche, avait pour un temps mis hors de cause le Parlement. A la séance du 4 mars, où les partis discutaient des sanctions consécutives à une grève de cheminots, qui avait para-

lysé durant une matinée la circulation des trains, un vote où le Gouvernement était mis en minorité, avait été contesté. On s'aperçut, en effet, qu'un député socialiste avait mis deux bulletins dans l'urne. Dans un tumulte indescriptible le Président socialiste du Nationalrat, M. Renner, donna sa démission. Mais comme il s'agissait d'une séance où, une fois de plus la majorité serait disputée à une voix près, tour à tour le deuxième et le troisième président — nous dirions le premier et le second vice-présidents — l'un chrétien-social, l'autre pangermaniste, — démissionnèrent, laissant ainsi le Parlement comme *décapité*. La séance du Conseil national n'étant pas close, mais ne pouvant être reprise que sur convocation d'un Président, il y avait là un état de fait qui, si l'on s'en tenait strictement à la constitution, pouvait aboutir à un ajournement indéfini du Parlement.

Cette mise en sommeil du Nationalrat devait, en fait, durer toute une année pendant laquelle le Chancelier Dollfuss, qui n'avait rien fait pour la provoquer, l'utilisa pour une réforme décisive de l'Etat, en même temps que pour l'organisation d'une lutte de plus en plus efficace contre les adversaires de l'indépendance autrichienne. Son régime autoritaire, appuyé au point de vue légal, et non sans protestations répétées de ses adversaires, sur les pouvoirs du Président de la République d'une part, et de l'autre sur ceux que le Gouvernement pouvait tirer d'une disposition non abrogée d'une ordonnance de guerre de 1917, régla par une série de décrets-lois tous les problèmes dont les interminables discussions parlementaires avaient retardé ou empêché la solution. L'opposition que les social-démocrates, abusés sur leur force réelle par le formidable appareil électoral qu'ils avaient su se constituer en se faisant résolument un parti de

lutte de classes, avait continué, machinalement, dirai-je, à mener contre le Chancelier de Lausanne, avait creusé un fossé de plus en plus profond entre les partisans de l'indépendance autrichienne par le redressement national, appuyé sur la confiance de la Société des Nations, et les hommes du drapeau rouge. Ce fossé devait les empêcher de s'unir contre l'adversaire commun, quand la vague brune vint les menacer semblablement.

Tout le poids de la défense nationale retombait, dès lors, dans des conditions sur lesquelles les démocraties occidentales n'ont été qu'imparfaitement renseignées, sur Dollfuss et ses fidèles. Et quelle lutte inégale ! Le conflit austro-allemand qui était au lendemain de l'avènement de Hitler un combat entre les conceptions unitaires, racistes et totalitaires de la croix gammée d'une part, et l'idéologie fédérale et catholique ou socialiste et judaïsante de l'autre, dressait peu à peu l'un contre l'autre deux pays quasi-belligérants. Ou plus exactement c'était, d'un côté, l'assaut organisé sous toutes ses formes par une grande puissance de soixante millions d'habitants contre la courageuse mais fragile résistance d'un petit Etat de six millions ! De l'autre, un effort héroïque d'improvisation défensive au cours duquel l'appel fait aux traditions ressuscitait de plus en plus l'ancien patriotisme autrichien méconnu par toutes les propagandes suivant lesquelles l'histoire a toujours été écrite. Et ce fut là ce que je n'hésite pas à appeler *le trait de génie du Chancelier Dollfuss*.

Devant l'interdiction de l'*Anschluss* par les traités de 1919, les Autrichiens s'en étaient d'autant plus rapidement consolés que leur indépendance, volontaire ou forcée, répondait à la mission spéciale qui les alliait historiquement et géographiquement à la région danu-

bienne. Les partisans de l'*Anschluss* disposant à diverses reprises de moyens pécuniaires considérables avaient pu parfois prétendre parler au nom de 80 ou même de 90 % du pays. C'était un bluff, mais dont la passivité des masses populaires et un vague instinct ethnique pouvaient faire brusquement une réalité si l'opinion étrangère n'y veillait. Dans la mesure où le Reich avait paru un havre de refuge, on se ressaisissait devant des cataclysmes comme l'effondrement du mark. Le grand patriote Seipel, était parvenu à prouver à nombre de ses concitoyens que le fragile Etat un peu artificiel, — devant sa naissance à des considérations de sécurité européenne — pourrait compter sur les concours nécessaires à son relèvement. Cependant le chef du parti chrétien-social, flétri dans le Reich comme l'homme de la France et de la Société des Nations tandis qu'à Paris et à Genève on le représentait souvent comme le suppôt camouflé du pangermanisme, avait renouvelé dans le Protocole d'octobre 1922 l'engagement autrichien d'indépendance, mais avait donné pour mot d'ordre aux partis d'une majorité englobant encore les grands-Allemands : « Rien contre l'Allemagne, rien sans l'Allemagne ». Dollfuss a su, et l'estime du monde l'a récompensé, substituer à cette devise des formules de patriotisme autrichien totalement débarrassées de cette réserve.

Partant de l'idée d'une simplicité lumineuse, et cependant fort critiquée, que le moyen le plus efficace de lutter contre les nazis était de retourner contre eux les armes qui avaient fait leur succès : propagande radiophonique, manifestations monstres avec cortèges, parades et défilés, insignes et chemises de couleur, développement des institutions paramilitaires, etc... il a com-

pris qu'il fallait aussi opposer une mystique à une mystique. Les national-socialistes prétendent enfermer le germanisme dans le racisme, il leur a opposé le germanisme universaliste de la tradition impériale autrichienne. Puisqu'ils retournaient au paganisme, il a incarné l'indépendance autrichienne dans l'idéal catholique, principale force vive de ce pays d'antique foi ; puisqu'ils poursuivaient la Gleichschaltung, l'annexion assimilatrice, il a exalté le particularisme sous sa forme la plus normale d'un réveil du patriotisme vieil-autrichien. Ce réveil il l'a conçu pratiquement comme la substitution au système des partis d'un front de tous les bons Autrichiens, sans distinction d'origine politique, confessionnelle ou ethnique ; le front patriotique, en même temps qu'il voulait édifier l'Etat corporatif sur les débris d'un parlementarisme usé par la démagogie. Son apostolat où il apportait les dons combinés du chef intrépide, de l'homme de cabinet réfléchi et tenace, de l'orateur entraînant et infatigable, du ministre populaire dans tous les sens du mot, a porté ses fruits. Engelbert Dollfuss a réalisé ce qu'on a si justement appelé : *le miracle autrichien*.

Un homme même exceptionnellement doué ne suffit pas à retourner un courant populaire réellement profond. Pour le succès de sa courageuse politique le Chancelier Dollfuss a eu deux alliés tout-puissants : l'un, l'appui moral et matériel du monde civilisé, l'autre la succession des fautes du Troisième Reich à l'égard de l'Autriche. Déjà l'écrasement des partis weimariens et la suppression du fédéralisme avait éclairé l'Autriche sur la fin sans gloire qui l'attendait dans l'annexion. Entre l'indépendance et la « mise au pas », le choix ne se posait pas plus aux Catholiques qu'aux Juifs, aux pay-

sans qu'aux ouvriers. Mais les procédés de la propagande hitlérienne en Autriche furent vite autrement révélateurs du sort que Berlin réservait à Vienne. Un Ministre du Reich vint sans s'annoncer au Gouvernement, tenir des propos si intolérables qu'on dut le reconduire à la frontière. En représailles vint le boycottage touristique destiné à priver l'industrie hôtelière autrichienne des sommes appréciables que lui apportait le contingent allemand de ses visiteurs étrangers. Quand, en réponse, l'Angleterre, la France, les voisins tchèques, hongrois ou italiens commencèrent à affluer pour compenser ce déficit, les agents de la croix gammée se firent terroristes, sans réussir d'ailleurs à écarter les nouveaux amis des paysages autrichiens. Les incidents de frontière se multiplièrent, puis ce furent les menaces et les calomnies répétées par les postes officiels de T. S. F., les envois d'argent et d'instructions aux éléments révolutionnaires du parti, les survols d'avions semeurs de tracts, et les bombes meurtrières succédant au simple sabotage de lignes télégraphiques ou de voies ferrées. Mais ce fut surtout la constitution, l'équipement et l'armement d'une légion autrichienne en Bavière, destinée à opérer par une invasion brusquée le moment venu, le coup d'Etat assurant l'hitlérisation de l'Autriche.

Le Chancelier Dollfuss ne s'était pas laissé intimider. Avec une dignité et un sang-froid qui le grandissaient, mais qui n'ont pas désarmé ses adversaires, il s'abstint toujours de répondre par des injures aux injures dont on l'abreuvait. Demeurant sur le seul terrain des droits imprescriptibles de la patrie, mais en se refusant à nier la fraternité d'une race germanique dont il avait l'orgueil, il a jusqu'au bout espéré que la raison l'emporterait sur la haine. Il avait eu, il est vrai, une première

déception douloureuse quand, il y a juste un an, les éléments les plus avancés de la social-démocratie dans une crise de fanatisme doctrinaire, ne reculèrent pas devant une guerre civile en face de l'ennemi commun, qui exalta bientôt les vaincus comme des martyrs. La social-démocratie autrichienne disparut de la scène politique dans la répression de cette insurrection, victime à la fois de la faillite du parti sur son théâtre le plus vaste, l'Allemagne weimarienne, et des erreurs spécifiques de ses dirigeants autrichiens venus bien trop tard à la répudiation de l'*Anschluss* et obstinés dans leur programme de guerre sociale et religieuse, faute peut-être, aussi, d'avoir connu une scission équivalente à celle du socialisme français. Dollfuss eut d'ailleurs, après une intervention personnelle qui avait arrêté l'effusion du sang, la sagesse de rassurer aussitôt les milieux ouvriers sur les intentions de son Gouvernement à leur égard, et son idéal corporatif comportant le maintien de toutes les conquêtes sociales essentielles, a permis depuis la neutralité ou le ralliement des masses cédant devant marxistes. La révolte rouge et son échec l'avaient délivré du cauchemar d'une « lutte sur deux fronts ». Il put, en frappant ses ennemis et en conseillant à ses amis un suicide par persuasion, faire totalement disparaître cette vie des partis qui maintenait la porte ouverte en permanence à l'action allemande dans la mesure où un parti national-socialiste pouvait exister en Autriche, posséder des biens, éditer des journaux et conquérir des mandats pour le compte et sous les ordres du Reich hitlérien.

Le « Petit Chancelier », en se plaçant courageusement en travers de la route au bout de laquelle l'ex-Autrichien Hitler apercevait la réalisation du troisième

Reich unifié, y compris son « huitième Gau », l'Autriche, avait fait plus sûrement encore que comme Lieutenant de tirailleurs tyroliens pendant la guerre mondiale, le sacrifice de sa vie. On le vit la première fois, lors de l'attentat du 3 octobre 1933 quand le jeune nazi, Dertl, tenta de l'abattre, et, l'atteignant à bout portant, ne lui fit pourtant qu'une blessure insignifiante. Tout autre chef de gouvernement surtout dans un régime ayant accepté certains aspects de dictature, se serait dès lors entouré d'une garde armée jusqu'aux dents. Mais au courage de l'ancien combattant, à la conscience d'une réelle popularité gagnée par son charme personnel autant que par ses services exceptionnels, M. Dollfuss joignait une foi religieuse profonde, un abandon intégral aux « vues de la Providence », qui lui firent peut-être trop dédaigner les précautions humaines. Le monde a été stupéfait de voir qu'on ait pu le massacrer dans un guet-apens monté avec une précision de mécanisme d'horlogerie sans qu'à ses côtés fut esquissé un seul geste de défense. C'est que les auteurs du putsch du 25 juillet 1934, à la Chancellerie Fédérale, avaient su réaliser un effet tactique de surprise par leur camouflage en soldats et policiers réguliers. C'est aussi que certaines trahisons avaient auparavant facilité leur plan, et surtout que certaines négligences impardonnables — comme il y en eut ailleurs, — se rencontrèrent avec le mépris du danger qui animait le Chancelier, pour faire la tâche trop facile à ses assassins.

L'instrument du meurtre avait été bien choisi. L'ancien sous-officier Planetta, renvoyé de l'armée après seize ans de services pour menées national-socialistes était non seulement un militant convaincu, — et notez que ce raciste teuton, au nom slave, était le fils d'un

Polonais marié à Budapest à une Tchèque — mais encore un fanatique animé d'une farouche rancune contre le chef du régime qu'il accusait d'avoir brisé sa carrière militaire.

Chacun de vous connaît déjà la scène tragique : Cette brute, déguisée pour l'occurrence en lieutenant, se précipite à la tête de quelques hommes par l'escalier qui conduit directement au bureau du Chancelier. Celui-ci entend du bruit, et devinant dans un éclair le danger, a suivi machinalement son huissier qui veut lui faire gagner par la salle historique du Congrès de Vienne, toujours fermée, une aile du bâtiment où un escalier dérobé aboutit à une petite porte latérale. Mais les assassins ont si vite escaladé les marches qu'ils enfoncent la porte du salon d'attente — dit « chambre d'angle » — tandis qu'à l'autre extrémité, l'huissier fourrage de sa clef la serrure de la salle du Congrès. Planetta fonce sur le Chancelier et lui loge à bout portant une balle dans le cou qui, frappant la moelle épinière, détermine une paralysie immédiate.

Cependant la blessure, et une autre dans la hanche, ne sont pas fatalement mortelles. Mais les assassins ne veulent pas que la victime survive et ils la laissent mourir lentement, d'une hémorragie pour laquelle un policier fait, au bout de plus d'une heure, un sommaire pansement de fortune. Pas plus qu'un médecin ils ne veulent avertir un prêtre. Le Chancelier blessé a-t-il été sauvagement frappé ? Des balafres de la face donneraient à le penser... En tous cas on a infligé à ce chrétien fervent la torture morale d'une agonie privée de tout secours d'un ministre de sa religion. Un nazi n'a-t-il par écrit depuis : « Nous avons damné Dollfuss ».

Le Cardinal-Archevêque de Vienne avait répondu

d'avance en proclamant dans l'oraison funèbre dont il accompagna l'absoute à la cathédrale de Saint-Etienne le jour des funérailles solennelles : « Tes derniers mots : « Je ne voulais que la paix... puisse Dieu pardonner aux « autres » « nous resteront inoubliables. Par là, et par le « fait qu'entouré seulement d'ennemis, tu as dû expirer « solitaire, tu nous apparais un vrai disciple, un vrai fils « de notre Divin Sauveur qui, lui aussi, mourut seul et « abandonné sur la Croix. Ta foi était la raison pro- « fonde de la bonté de ton cœur et de la noblesse de ton « âme, comme de ton ardent amour pour ta Patrie et de « ton héroïque abnégation ! Le mot de Notre-Seigneur « s'applique à toi : Heureux ceux qui sont persécutés « pour la justice, le *royaume de Dieu leur appartient* ! »

En assassinant Dollfuss, les instigateurs du putsch avaient cru frapper à mort l'indépendance autrichienne. C'est l'inverse qui s'est produit. Le coup de main sur la Chancellerie Fédérale avait échoué du seul fait que la plupart des Ministres qu'on avait pensé prendre en plein conseil, par un coup de filet collectif, avaient déjà regagné leurs ministères. L'un d'eux, celui de l'Instruction Publique, M. Kurt von Schuschnigg, grâce à la présence d'esprit et au sang-froid du Président de la République, M. Miklas qui, de sa villa carinthienne, téléphona aussitôt son refus de composer avec les insurgés et avec leur candidat à la Chancellerie, Rintelen, assuma dès l'après-midi la direction de la lutte contre l'insurrection déclenchée par un faux message du poste central de T. S. F. momentanément pris d'assaut par un détachement nazi. L'ardeur avec laquelle les formations paramilitaires patriotes des *Heimwehren*, des *Skurmscharen*, etc., répondirent à l'appel de leurs chefs, le Vice-Chancelier Starhemberg et le nouveau Chancelier

Schuschnigg, faisait tourner à leur avantage le « concours de tir », comme les instructions secrètes allemandes, saisies sur un courrier arrêté, appelaient d'avance l'épisode sanglant du soulèvement prescrit dans toutes les provinces.

En assurant la victoire de l'idée patriotique autrichienne en juillet comme ils l'avaient déjà fait en février, les défenseurs de l'ordre sauvaient par surcroît la paix européenne car ils évitaient l'intervention armée de nos voisins, qui parut imminente quand les coups de révolver du Ballplatz évoquèrent à vingt ans de distance les balles de l'attentat de Serajevo.

Quelques mois plus tôt, le 17 mars, le Chancelier Dollfuss avait signé à Rome, avec le Président du Conseil italien Mussolini trois Protocoles d'entr'aide politique et économique. Quand le Duce, qui attendait justement fin juillet à Riccione la visite de son ami viennois, vit après son assassinat la légion autrichienne de Bavière prête à marcher sur Vienne pour y installer au pouvoir les émigrés de Munich, il coupa court par les précautions militaires les plus impressionnantes à cette tentative d'invasion, sauvant à son tour la paix de l'Europe qu'elle eût mise en question. Le Chancelier Hitler désavoua et rappela le Ministre du Reich à Vienne. S'il le remplaça par l'astucieux, souple et insinuant von Papen, chargé d'une mission spéciale de réconciliation, il n'en avait pas moins reculé dans le coup de force conçu par les siens.

Dollfuss mort avait sauvé l'Autriche de la croix gammée. Et si tout péril n'est pas encore écarté, si même le résultat du plébiscite de la Sarre a été exploité, sans aucune raison légitime de comparaison, pour une reprise de propagande, la nouvelle Autriche s'est, dans les six

mois écoulés depuis le drame de cet été, solidement organisée sur la base qu'avait conçue Dollfuss. La Constitution Fédérale corporative, germanique et chrétienne qu'il avait annoncée dès septembre 1933, et promulguée le 1^{er} mai 1934, est entrée en vigueur entre cette date et le mois d'octobre. L'Autriche a désormais une nouvelle représentation nationale où le principe de la consultation populaire est combiné avec un renforcement décisif de l'autorité du chef de l'Etat et du gouvernement fédéral.

« Nous n'avions qu'un Dollfuss », écrivait au lendemain du crime l'officieuse *Reichspost*. C'était vrai, mais le Président Miklas a su combiner dans le groupement de ses successeurs les hommes et les influences qui pouvaient le mieux arranger la poursuite de son œuvre.

Le Chancelier Schuschnigg qui sera dans quelques jours l'hôte de la France, un « moins de quarante ans », s'est signalé au front comme officier, au Parlement comme orateur d'une rare éloquence, dans le mouvement du réveil autrichien comme un remarquable animateur, au Ministère de l'Instruction Publique par une action réformatrice encore peu connue mais déjà féconde.

Le Ministre des Affaires Etrangères, M. Berger-Waldenegg qui l'accompagnera, revenu au pouvoir au titre d'un des chefs des *Heimwehren* de Styrie, était un diplomate de carrière qui démissionna sous le ministère socialiste du début de la République quand celui-ci réclama l'*Anschluss*.

Quant au Vice-Chancelier, le Prince Ernest Roger de Starhemberg, lieutenant de Dollfuss, puis son successeur à la tête du front patriotique, son adhésion à l'idée autrichienne est d'autant plus représentative qu'il

porte un des noms les plus illustres de l'histoire nationale, celui du défenseur de Vienne contre les Turcs, mais aussi qu'il avait sacrifié, comme beaucoup d'autres après l'effondrement de la monarchie à ce qu'il vient d'appeler, en la répudiant solennellement, « l'idéologie erronée de l'*Anschluss* ».

Ces continuateurs de Dollfuss et de Seipel savent comme eux que, suivant une formule dont je me suis déjà servi, *la consolidation de l'indépendance autrichienne, la reconstruction économique du bassin danubien, et la paix européenne sont fonction chacune des deux autres*. Mais cette vue, à laquelle j'ai pour mon compte consacré depuis 1919 toute mon activité de parole et de plume a finalement pénétré dans les Chancelleries, dans les rédactions, et même dans les masses de l'opinion internationale au point d'être devenue un lieu commun, et, ce qui est mieux, d'avoir suscité de nouveaux actes diplomatiques l'érigeant en axiome. On peut dire qu'elle est à la base du rapprochement franco-italien et des accords Laval-Mussolini de janvier dernier, étape capitale de la pacification européenne. Elle n'a pas manqué d'inspirer pour une part notable la Conférence de Londres où vient de se compléter le programme de sauvegarde de la paix du Continent.

Et si vous me permettez cette conclusion où je ne crois pas que les liens d'affection qui m'unissaient à la personne si attirante et si prenante du « Petit Chancelier », m'aient égaré sur l'importance de son rôle et de son sacrifice, je dirai que tous ces résultats, — qu'il appartient à notre vigilance de maintenir intacts et de développer — sont l'œuvre du grand patriote martyr Engelbert Dollfuss !



L'EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE
DE LA REPUBLIQUE AUTRICHIENNE

Conférence faite à la Chaire Carnegie du Centre Européen
le 29 Mars 1935

par **Paul BASTID**

Professeur à l'Université de Lyon,
Député,
Président de la Commission des Affaires Etrangères
de la Chambre.

L'évolution constitutionnelle de la République Autrichienne

La Dotation Carnegie, ayant mis le problème autrichien à l'ordre du jour de ses préoccupations, m'a demandé de délimiter dans ce vaste domaine un sujet dont je pourrais vous entretenir. J'ai indiqué que mes préférences allaient, en ce qui concerne l'Autriche, à l'étude des questions constitutionnelles. J'en avais plusieurs raisons : l'une qui est superficielle, mais non négligeable à mes yeux, venait de ce qu'au début de ma carrière, avant de me consacrer à la politique extérieure, j'ai enseigné le droit public interne dans une université du Midi de la France. Il me semblait que cette conférence me procurerait une sorte d'agréable rajeunissement. D'autre part, je désirais ne procéder devant vous qu'à une étude entièrement objective. Je voulais éliminer de mon exposé toute controverse passionnelle. Or, précisément, la situation internationale de l'Autriche peut prêter à ces controverses. Les fonctions que j'exerce à la Chambre m'obligent à une certaine réserve. Il a pu m'arriver par ailleurs d'exprimer à titre personnel dans la presse, des opinions qui ne cadraient pas toujours sur ce point avec les thèses généralement reçues. Vous comprenez bien qu'ici, et surtout dans les circonstances présentes, je n'ai aucune intention de polémique. Une analyse de texte offre précisément cet avantage qu'elle peut

être conduite sans heurter personne. Enfin l'importance de l'évolution constitutionnelle en Autriche est si peu négligeable qu'on y trouve le fondement même sur lequel repose l'indépendance et la vitalité de cet Etat, dont il me dépasse d'apprécier la valeur internationale, mais dont je serai d'accord avec tous les observateurs impartiaux pour saluer avec respect l'existence et l'énergie.

L'Autriche d'après guerre est un Etat entièrement nouveau, nouveau aussi bien par sa contexture géographique que par ses institutions. Peu d'Etats auront eu dans l'histoire des origines aussi confuses. Une portion de l'ancienne Cisleithanie, c'est-à-dire de l'une des moitiés de l'Empire austro-hongrois, a été érigée par le Traité de Versailles en individualité internationale indépendante. Ses frontières ont été fixées par le traité de Saint-Germain. La matière humaine sur laquelle on procédait ainsi à des transformations en apparence arbitraires donnait depuis quelques années déjà le spectacle d'une grande fermentation. Le lien politique qui unissait sous le sceptre des Habsbourg des nationalités disparates s'était spontanément et progressivement détendu. Dès 1917, s'étaient constitués au Parlement de Vienne des groupes nationaux. Dans l'esprit de ces groupes quelque hésitation subsistait à vrai dire sur l'idée d'une séparation radicale, mais une rigoureuse autonomie constituait le minimum de leurs revendications.

Les éléments proprement germaniques conservèrent un certain temps l'espoir qu'une sorte d'union pourrait s'établir. Tout en reconnaissant le droit de libre disposition des nations slaves et latines d'Autriche, ils se déclaraient prêts à négocier avec les représentants du peuple tchèque et du peuple yougoslave sur la transformation de l'Autriche en une fédération de collectivités

nationales libres. La Couronne, menacée par les événements militaires appuyait ces tendances dans lesquelles elle voyait naturellement un moindre mal. Le 16 octobre 1918 l'Empereur Charles IV adressait à ses fidèles peuples autrichiens un manifeste dans lequel cette solution était annoncée. Il y était question à la fois de la reconstruction de l'Autriche et de l'autodétermination, de la *selbstbestimmung*, des peuples qui la composaient. Mais une phrase malheureuse de ce texte parlait de l'intégrité des pays de la Sainte Couronne de Hongrie et mettait ainsi obstacle à la pleine satisfaction des aspirations nationales qu'il prétendait consacrer. Une tentative pour constituer un gouvernement de coalition des différents partis nationaux échoua.

Le 21 octobre une réunion de 210 députés proclama solennellement le droit de libre disposition de la nation allemande d'Autriche et se déclara Assemblée nationale provisoire de l'Etat d'Autriche allemande. Pour représenter les diverses tendances politiques, chrétienne-sociale, socialiste et nationaliste allemande qui s'étaient fait jour dans son sein, cette Assemblée avait élu un bureau composé de trois présidents rigoureusement égaux entre eux, car l'Autriche est entrée dans la vie sous le signe des partis, qu'elle s'efforcera ultérieurement de détruire. Le 30 octobre l'Assemblée votait une résolution sur les institutions fondamentales. Elle organisait la République sans la proclamer, mais elle procédait à certaines désignations de personnes. Le 11 novembre l'Empereur déclarait reconnaître par avance la décision que l'Autriche allemande prendrait sur la forme future de son Gouvernement. Il renonçait à toute participation aux affaires publiques. Le 12 novembre une loi sur la forme de l'Etat et du Gouvernement d'Autriche

allemande portait que l'Autriche allemande est une République démocratique, et que tout pouvoir y émane du peuple. C'est sur ces principes que la vie publique du nouvel Etat va s'élaborer pour quelques années. Le nouvel Etat allait conserver quelques temps encore l'appellation d'Autriche allemande en attendant de devenir la République d'Autriche, puis de prendre avec la Constitution de 1934 la simple dénomination d'Etat fédéral d'Autriche.



L'histoire politique de l'Autriche, pendant ces dix-sept dernières années est extrêmement mouvementée. Elle est mouvementée en raison des origines mêmes que je viens de décrire. Elle est mouvementée aussi en raison des multiples épreuves, économiques, financières, sociales que subit la nation et qui viennent se répercuter jusque dans les textes constitutionnels.

Après une phase originelle de chaos, trois grandes dates la jalonnent : 1920, 1929, 1934.

1920 — c'est-à-dire établissement d'une Constitution fédérale,

1929 — c'est-à-dire révision de cette Constitution dans le sens d'un resserrement de l'autorité,

1934 — institution d'un régime corporatif original.

A travers ces trois dates l'évolution se poursuit vers un raffermissement de l'unité autrichienne. Aux deux premières on fait appel à la fois au principe fédératif pour lutter contre la dispersion nationale, et au renforcement du pouvoir pour éviter l'anarchie ? A la troisième période un principe nouveau apparaît qui se superpose aux deux autres et qui les commande, le principe religieux.



La période de 1918 à 1920 est pleine d'incohérence. C'est celle des constitutions provisoires dans lesquelles le jeune Etat cherche sa forme avec des alternatives d'avance et de recul.

La Résolution constitutionnelle du 30 octobre 1918 ne contenait aucune allusion à l'existence des provinces, elle était orientée vers la création d'un Etat unitaire centralisé. Mais en fait, cet Etat ne vit jamais le jour parce que la chute de la monarchie fut, à l'intérieur même des régions allemandes, le signal d'une désagrégation. Le particularisme local reprit toute sa force à la faveur de la misère générale, et l'absence à Vienne d'une autorité indiscutée ne pouvait qu'accentuer le mouvement, d'autant que la capitale évoluait de plus en plus dans le sens ouvrier et socialiste. La paysannerie conservatrice des provinces s'opposa donc d'autant plus violemment à elle.

Dans les provinces, les anciens *Landtage*, ou Diètes provinciales, avaient été remplacés par des Assemblées provinciales provisoires, et il arriva que ces Assemblées formées de représentants des partis allemands, désignées par eux sur la base des résultats des élections au dernier Reichrat, revendiquèrent des attributions législatives. Au surplus le 29 octobre 1918 la Commission Exécutive de l'Assemblée nationale donnait mandat à ces Assemblées provisoires de rédiger et de voter des constitutions provinciales provisoires qui devaient contenir en même temps une déclaration solennelle d'accession à l'Etat autrichien. Ainsi l'autorité centrale elle-même hésitait entre le principe unitaire et le principe de l'autonomie provinciale. On créait un Etat centralisé, et dans le même moment on poussait à l'indépendance

locale, sauf à provoquer l'unification ultérieure de ces autonomies suscitées en contradiction avec la loi fondamentale de l'Etat. En fait les provinces se considérèrent comme pourvues de droits propres et elles donnèrent à leur participation un sens contractuel. Toutes, d'ailleurs, ne jugèrent pas à propos d'exécuter le mandat qui leur avait été déféré, et lorsque le 12 novembre l'Assemblée Nationale déclara prendre acte de la déclaration solennelle d'accession des provinces, districts et cantons du territoire de l'Etat dont aucune loi n'avait déterminé la liste, cette formule était en partie fictive.

Une loi du 14 novembre 1918 s'efforça d'organiser les rapports du pouvoir central et des pouvoirs locaux. Cette loi consacrait l'existence des Assemblées provinciales provisoires, leur reconnaissait au surplus les attributions des anciennes diètes. On prévoyait enfin l'établissement, sous forme de lois, de Constitutions provinciales nouvelles.

Mais une différence allait s'imposer par la force des choses : la Constitution impériale exigeait pour les lois provinciales la sanction de l'Empereur, élément qui ne pouvait plus exister désormais et les provinces s'arrogeaient le droit de légiférer en toute indépendance du pouvoir central. Il fallut qu'une nouvelle loi du 14 mars 1919, créant des Assemblées définitives, atténuat dans une certaine mesure cette anarchie. Les gouvernements provinciaux étaient tenus désormais de communiquer au Gouvernement de l'Etat avant leur publication tous les textes de loi adoptés par les Assemblées. Pendant un délai de 14 jours le Gouvernement de l'Etat pouvait formuler des observations. Si l'Assemblée persistait le gouvernement provincial devait publier la loi. Mais il y avait des cas exceptionnels où l'exécution de la loi exigeait

la collaboration des autorités centrales. Enfin le Gouvernement de l'Etat pouvait attaquer les textes de loi votés par les Assemblées devant la Haute Cour constitutionnelle.

La même incertitude se rencontre en ce qui concerne l'organisation des gouvernements provinciaux. Le régime impérial avait dans les provinces deux appareils administratifs distincts : d'une part les administrations d'Etat sous les ordres du Gouverneur nommé par l'Empereur, d'autre part l'Administration autonome que la Diète dirigeait par l'intermédiaire d'une Commission provinciale. La loi du 14 novembre 1918 unifiait les deux corps de fonctionnaires sans d'ailleurs unifier les deux appareils administratifs. Les Assemblées provinciales devaient élire dans leur sein le Gouverneur et ses suppléants. En théorie, le Gouvernement provincial était exclusivement subordonné au gouvernement central ; mais cette subordination n'était pas sanctionnée. En fait les gouverneurs demeuraient soumis à l'influence directe des corps qui les élisaient. Il y avait là une nuance constante pour l'ordre et pour l'unité nationale elle-même. Avant de se séparer, au printemps de 1919, les Assemblées provinciales provisoires votèrent des Constitutions provinciales qui contredisaient sur beaucoup de points la loi fondamentale de l'Etat. Certains de ces textes ont l'air de considérer l'Autriche non pas même comme un Etat Fédéral, mais comme une simple Confédération d'Etats. On y lit, par exemple, que la province de Haute-Autriche exerce en tant que province indépendante tous les droits qui n'ont pas été transférés par une convention expresse au pouvoir d'un Etat Fédéral. Certains de ces textes allaient jusqu'à émettre des doutes en ce qui concerne l'appartenance de la province à l'Autriche, et ils

parlaient d'un référendum qui viendrait trancher la question.

Que si maintenant l'on considère pour cette période 1918-1920 l'organisation du pouvoir central lui-même, on y relève des traces non moins frappantes de dispersion et de faiblesse.

Les Constitutions autrichiennes de 1918 et de 1919 sont parties du principe de la souveraineté parlementaire. Elles en sont parties par la force des choses puisque ce sont les représentants qui ont créé le nouvel Etat. Dès la Résolution du 30 octobre 1918 sur les institutions fondamentales de l'Etat, l'Assemblée nationale provisoire s'était déclarée investie, sans préjudice des décisions de l'Assemblée nationale constituante, de l'exercice provisoire de la souveraineté. Son cas était assez analogue à celui de notre Assemblée nationale française de 1871. L'Assemblée autrichienne retenait pour elle-même l'exercice du pouvoir législatif mais déléguait celui du pouvoir exécutif à un Conseil d'Etat de 23 membres, parmi lesquels les trois Présidents dont j'ai parlé tout à l'heure, Conseil qui pour diriger l'administration de l'Etat était assisté de Ministres nommés et révocables par lui.

Cette organisation de l'Exécutif répondait à n'en pas douter à une réaction violente contre l'autorité, contre les sujétions anciennes. Mais en fait elle n'était guère viable et la pratique dut presque aussitôt l'infléchir. Alors que la Constitution n'avait pas prévu de Chef du Gouvernement il s'en dégagea un. On avait prévu que le Gouvernement, c'est-à-dire la réunion des Ministres, serait présidé par l'un de ceux-ci que le Conseil d'Etat désignerait, et qui jouerait le rôle d'un simple Président de séance. En fait ce fut toujours le Chancelier, membre

du Conseil d'Etat, élu par lui et qui ne tarda pas à prendre dans l'Etat un caractère prépondérant. D'autre part, sous l'empire des nécessités inéluctables (un phénomène analogue s'est produit à diverses époques dans l'histoire d'autres pays) les Secrétaires d'Etat s'emparèrent du pouvoir réglementaire, que la Constitution avait réservé au Conseil.

Des textes ultérieurs vinrent accentuer l'évolution vers le rétablissement d'un gouvernement normal. Une loi du 19 décembre 1918 renforce la situation des trois Présidents. Non seulement elle règle leurs attributions : ils alterneront dorénavant à la présidence de l'Assemblée nationale, du Conseil d'Etat et du Gouvernement ; mais elle précise qu'ils formeront un directoire du Conseil d'Etat, auquel sont conférées des attributions importantes telles que : la disposition de la force armée, la nomination des hauts fonctionnaires, le pouvoir de conclure des traités provisoires d'ordre économique avec les gouvernements des autres Etats successeurs. La loi consacrait aussi la situation de fait du Chancelier, qui présidait le cabinet en cas d'empêchement des Présidents, c'est-à-dire pratiquement toujours ; qui était notamment chargé de veiller à la coordination de l'activité de tous les ministères et à la défense des intérêts communs à toutes les branches de l'Administration.

Après l'établissement de cette Constitution provisoire, l'Assemblée nationale provisoire céda la place à une Assemblée constituante, dont l'élection eut lieu en mars 1919, et qui fut une Assemblée soumise au régime normal des partis. Les socialistes y détenaient 72 sièges, les chrétiens-sociaux : 69, les nationalistes allemands : 26. La nouvelle Assemblée aussitôt réunie modifia profondément la Constitution provisoire par une loi sur la repré-

sentation nationale et une loi sur le Gouvernement. L'Assemblée ne devait plus élire qu'un Président au lieu de trois, avec seulement deux suppléants. Le Président unique se voyait conférer les attributions exécutives et s'orientait vers la situation normale, ou à peu près normale, d'un chef d'Etat. Un nouvel organe parlementaire, issu de la représentation proportionnelle, était créé sous le nom de Commission centrale. Il devait régler les travaux de la Chambre, assurer la liaison constante entre législatif et exécutif, et collaborer à la nomination du Gouvernement. L'organisation de ce dernier était complètement changée. Le Conseil d'Etat et le Directoire disparaissaient ; restaient le Chancelier et les Secrétaires d'Etat élus directement par l'Assemblée nationale sur la proposition de la Commission centrale. Dans la pratique le Chancelier fut choisi par le Président et les Ministres furent désignés par le Chancelier, qui devait contre-signer leur nomination. On se rapprochait, en somme, du gouvernement parlementaire classique.



C'est pour couronner cette évolution qu'intervint le vote de la Constitution Fédérale de 1920, œuvre du Professeur Kelsen, que dès 1919 le Chancelier Reiner avait chargé de ce travail. Le Professeur Kelsen s'inspira des principes suivants : conserver tout ce que la Constitution en vigueur avait d'utilisable, s'appuyer sur le principe fédéraliste, adapter dans la mesure du possible les idées de la Constitution suisse, et celles aussi de la Constitution allemande de Weimar. Le Professeur Kelsen rédigea d'ailleurs un projet à plusieurs variantes en vue de tenir compte de différentes éventualités politiques. Les cir-

constances furent, en effet, assez mouvementées. La coalition des partis socialiste et chrétien-social qui était au pouvoir se disloqua au moment où l'accord des partis sur un texte paraissait imminent. On dut élire un cabinet proportionnel qui se sentit trop faible pour présenter un projet gouvernemental de constitution. A la dernière minute, la Commission de constitution présidée par le socialiste Otto Bauer trouva le compromis indispensable pour éviter que l'Autriche ne fût livrée à la désagrégation ou tout au moins ne reculât vers la Confédération d'Etats. Il y avait, en fait, un projet chrétien-social et un projet socialiste qui dérivèrent l'un et l'autre d'une source commune, à savoir l'œuvre du Professeur Kelsen. Pour les mettre d'accord, on élimina la partie la plus difficile et la plus controversée, celle relative aux droits et libertés des individus, laissant sur ce point les choses en l'état. Et la Constitution Fédérale fut votée le 1^{er} octobre 1920.



La Constitution débute toujours par cette affirmation que l'Autriche est une République démocratique et que le droit y émane du peuple. L'article 2 précise d'autre part que l'Autriche est un Etat Fédéral, et il énumère les provinces. Ce régime entraîne l'existence et la superposition de deux nationalités distinctes : la nationalité provinciale et la nationalité fédérale. Le Bund ne forme qu'un territoire monétaire, économique et douanier. Il ne peut être établie aucune barrière douanière, ou autre entrave à la circulation, à l'intérieur de ses frontières. La Constitution détermine d'une manière très large la compétence fédérale. Dans certaines matières, la légis-

lation et l'exécution à la fois appartiennent au Bund : Constitution Fédérale, Affaires étrangères et militaires, police des frontières, Finances fédérales, systèmes monétaire, droit civil, droit d'association et de réunion, réglementation des métiers et de l'industrie, régime des communications, régime des mines, régime sanitaire, etc... Dans d'autres hypothèses, la législation appartient au Bund mais l'exécution aux provinces. C'est le cas notamment pour la nationalité et l'indigénat et pour la procédure. Enfin une troisième catégorie comprend les affaires qui rentrent dans la compétence fédérale pour la législation de principe seulement et dans la compétence provinciale pour la législation complémentaire et l'exécution. C'est le cas, en particulier, pour l'Assistance publique.

Ces distinctions n'ont rien d'absolument original ; elles sont inspirées de la Constitution suisse. Et, à l'instar aussi de cette Constitution, la Constitution autrichienne de 1920 formule le principe général que toute matière que la Constitution Fédérale n'assigne pas expressément à la législation ou à l'exécution fédérale demeure dans la compétence propre des provinces. Comme dans la Constitution suisse d'ailleurs, il est prévu une procédure de révision constitutionnelle qui réduit à néant l'indépendance prétendue des provinces, puisqu'une certaine majorité peut faire la loi à la minorité en ce qui concerne la modification du statut fondamental. Cette majorité est la majorité parlementaire des deux tiers dans le cas d'une révision partielle, et la majorité simple au referendum dans le cas d'une révision totale.

Le Bund a, à sa tête un Président, ce Président est élu par l'Assemblée Fédérale au scrutin secret. C'est là, la grande innovation de la Constitution de 1920 que

l'existence de ce Président. Il est élu pour quatre ans. Les membres des familles régnantes ou ayant régné sont déclarés inéligibles. Ce Président a les prérogatives normales d'un chef d'Etat. Tous ses actes doivent d'ailleurs être contresignés par le Chancelier fédéral ou le Ministre fédéral compétent. Le Président peut être mis en accusation devant la Haute Cour pour violation de la Constitution par voie de résolution de l'Assemblée Fédérale.

Le Gouvernement fédéral est composé du Chancelier, du Vice-Chancelier et des autres Ministres fédéraux. Il est responsable politiquement devant le Conseil National. Ses membres ont entrée dans les Assemblées, c'est un gouvernement parlementaire.

Il subsiste pourtant certains vestiges des institutions du type conventionnel, du type souveraineté parlementaire qui avait triomphé au début. Ainsi le Gouvernement fédéral n'est pas désigné par le chef de l'Etat, mais élu au scrutin par le Conseil National, sur une liste présentée par la Commission centrale qui subsiste toujours. D'ailleurs la primauté des Assemblées est assez fortement marquée dans la Constitution, ne serait-ce que par la place qu'y tiennent les dispositions qui les concernent. La législation fédérale vient avant l'exécution fédérale et les principes en sont développés d'une manière beaucoup plus abondante.

La fonction législative fédérale est exercée par le Conseil National élu par la nation tout entière, conjointement avec le Conseil Fédéral élu par la Diète Fédérale. C'est le type classique des Parlements des Etats fédéraux, une Chambre étant censée représenter l'unité nationale et l'autre l'autonomie des provinces. Le Conseil National est élu au suffrage universel égal, direct, secret et personnel des hommes et des femmes. La durée

de la législature est de quatre ans. Ce Conseil ne dépend pas de l'Exécutif pour la durée de ses sessions, il ne peut être ajourné que par lui-même. Ceci est encore un reste de la *Parlamentsherzschaft* primitive.

Quant au Conseil Fédéral, ses membres sont élus par les Diètes provinciales pour la durée de leur législature, d'après le principe de la représentation proportionnelle. Le nombre des délégués de chaque province varie de trois à douze selon la population. Les provinces alternent tous les six mois à la présidence du Conseil Fédéral dans l'ordre alphabétique, de manière que leur égalité soit mieux marquée.

En principe la loi résulte de l'accord des deux Assemblées ; mais les attributions de celles-ci sont loin, en réalité, d'être identiques, le Conseil Fédéral ne disposant que d'un *veto* suspensif. Sur certaines lois même le *veto* du Conseil Fédéral ne peut pas s'exercer.

Une certaine part, qu'il est impossible d'analyser ici est faite au surplus dans la législation au referendum, à l'initiative populaire.

Enfin la réunion du Conseil National et du Conseil Fédéral forme l'Assemblée Fédérale, qui élit le Président du groupe, reçoit son serment et se prononce sur une déclaration de guerre.

Tels sont les organes essentiels de la Constitution de 1920. Celle-ci, fruit des méditations d'un technicien éminent du Droit, contient d'ailleurs une foule de dispositions intéressantes au point de vue théorique, que je ne saurais examiner ici. Les plus célèbres sont celles relatives à l'organisation d'une juridiction constitutionnelle.

Cette Constitution n'entra pas immédiatement en application, au moins dans sa totalité. Aux termes de son article final, la transition à la forme fédérale devait

être réglée par une loi constitutionnelle particulière. Et cette loi subordonnait elle-même l'application des nouvelles règles de compétence à l'entrée en vigueur des lois fédérales constitutionnelles sur le compromis financier entre le Bund et les provinces districts et communes, sur les attributions respectives du Bund et des provinces en matière d'Instruction publique, et sur l'organisation de l'Administration générale d'Etat dans les provinces. Or l'élaboration de ces textes, au moins de quelques-uns d'entre eux, se révéla très difficile.

L'œuvre de révision de 1925 consista à parachever la transformation de l'Autriche en un Etat Fédéral par la levée des obstacles mis à l'application de la Constitution et par la réalisation des réformes administratives et financières devenues nécessaires. Au cours de cette révision les règles de compétence furent modifiées dans un sens nettement centraliste. De nouvelles rubriques furent ajoutées, par exemple, au catalogue des affaires qui relèvent du Bund. En revanche l'Administration est unifiée entre les mains des Gouvernements provinciaux ; mais si cela signifie un accroissement d'influence pour les provinces, ce résultat est dans une certaine mesure contrebalancé en ce qu'on renforce le contrôle du Gouvernement central à l'égard des Gouvernements provinciaux.

*
**

Les institutions de l'Autriche, ainsi résumées, correspondaient à n'en pas douter à un niveau élevé de civilisation juridique. La Constitution était une œuvre savante et précise, qui s'efforçait de réaliser d'une manière pertinente et pleine le concept de l'Etat de droit. Mais le pays était trop tourmenté par la détresse économique et

par les luttes des partis pour qu'un pareil régime pût se maintenir sans transformations.

Une campagne en faveur d'une révision dans le sens autoritaire fut menée par la formation de défense civique, qu'on a appelé la Heimwehr, qui était entrée en lutte ouverte et violente contre le parti socialiste.

La réforme de 1929 tend au renforcement du pouvoir central. La compétence fédérale est étendue, surtout dans le domaine du maintien de l'ordre, et les dispositions sont ici particulièrement abondantes, particulièrement précises. Il est question non seulement des armes, mais des munitions, des explosifs, des tirs. On vise l'organisation de corps de sûreté, leur armement, le droit de faire usage de leurs armes. Un certain nombre de matières classées précédemment comme appartenant au Bund pour la législation et aux provinces pour l'exécution passent dans la catégorie où la législation et l'exécution à la fois ressortissent au Bund. En ce qui concerne les matières laissées à la compétence provinciale, on organise un contrôle par les autorités centrales de l'exercice des attributions qui appartiennent aux autorités locales. Ainsi par exemple, dans la question de police locale et de sécurité, c'est-à-dire dans la partie de la police de sécurité qui concerne avant tout la commune et qui peut être assurée par celle-ci à l'intérieur de ses limites, grâce à ses moyens propres, la Fédération a le droit de contrôler la manière dont la commune y pourvoit. Et, si des insuffisances sont constatées, elle a le droit d'y remédier par des instructions au Président du pays. A cet effet des organes d'inspection de la Fédération peuvent être envoyés dans les communes.

Bref l'idée générale qui se dégage de tout ceci, c'est que le Bund sent sa tranquillité menacée de toutes parts

et qu'il s'organise pour la défendre. L'Instruction publique, dont le lien avec l'ordre et la sécurité est évident, est dévolue aussi à la compétence fédérale. Non seulement la direction supérieure et le contrôle de l'ensemble du service lui appartiennent, mais les conseils scolaires des pays et les autorités scolaires qui sont placées sous leur dépendance sont subordonnés au Ministre fédéral compétent.

Il n'est pas étonnant, dans cette atmosphère, que le rôle du chef de l'Etat grandisse. Aussi bien n'est-il plus élu par l'Assemblée Fédérale, mais par le Peuple tout entier ; et c'est lui désormais, au lieu de l'Assemblée Fédérale, qui nomme les Ministres ; il peut même les révoquer. On lui donne entre autres choses le pouvoir de transférer, en cas de circonstances extraordinaires, la capitale fédérale en dehors de Vienne, de Vienne socialiste, de Vienne la Rouge.

L'article 18 de la Constitution de 1920 déclarait que l'administration publique tout entière ne peut être exercée que sur la base des lois ; c'est le principe même de l'Etat de droit. On ajoute un alinéa qui est ainsi conçu : « Si pour éviter à la collectivité un dommage manifeste irréparable, l'adoption immédiate de mesures pour lesquelles la Constitution exige une décision du Conseil National est nécessaire à un moment où le Conseil National n'est pas réuni, ne peut pas se réunir en temps utile, ou est empêché d'exercer son activité par une cause de force majeure, le Président de la Fédération, sur la proposition du Gouvernement Fédéral, sous sa propre responsabilité et sous celle du Gouvernement fédéral, peut prendre ces mesures par des ordonnances provisoires modifiant les lois. Ces ordonnances sont soumises ultérieurement à l'approbation du Conseil National,

mais, même si ce dernier demande leur abrogation, cette abrogation ne touche pas aux effets en ce qui concerne le passé.

Le Président et les Ministres, ainsi que les membres des Gouvernements des pays, ne sont plus par ailleurs qualifiés de mandataires du peuple. On les appelle Organes supérieurs de la fonction exécutive. Ceci a évidemment une signification idéologique très nette et atteste une nouvelle orientation.

C'est désormais le Président de la Fédération qui convoque le Conseil National. La durée des sessions est d'ailleurs rigoureusement limitée. Enfin, le Président acquiert le droit de dissoudre, avec cette seule restriction qu'il ne peut pas en user deux fois pour le même motif.

Il y a dans la révision de 1929 une innovation plus curieuse encore parce qu'elle constitue un germe et que ce germe se développera. Le Conseil Fédéral, la seconde Chambre, est transformé. Il devient le Conseil des pays et des professions ; c'est-à-dire qu'un élément corporatif s'y voit introduit. Le Conseil se divise en deux groupes, celui des représentants des pays et celui des représentants des professions, considérées du point de vue de la population totale. Mais c'est là une simple promesse à réaliser par une loi constitutionnelle ultérieure.

Il faut citer encore un autre élément qui fait son apparition timide à cette époque dans la Constitution de l'Autriche et qui est appelé à prendre au cours des années ultérieures un développement extraordinaire, c'est l'élément religieux. Il est introduit sous une forme détournée, à propos du serment que prêtent le Président de la République et diverses autres autorités. On insère cette disposition, qui au premier abord n'a l'air de rien :

l'addition d'une formule religieuse est autorisée. Mais cette faculté a une signification symbolique considérable, et l'on ne tardera pas à s'en apercevoir.



Nous avons suivi jusqu'ici les affres de la République autrichienne, qui a essayé de se constituer sur l'effondrement de l'Empire des Habsbourg. Nous l'avons vue passer progressivement de l'état de nébuleuse anarchique à l'état de Fédération dont les tendances centripètes s'accroissent peu à peu. Nous l'avons vue abandonner d'année en année le principe du gouvernement d'assemblée, de la souveraineté parlementaire, qui avait d'abord été le sien. Nous l'avons vue dégager de texte en texte et de pratique en pratique la notion d'un pouvoir exécutif sans cesse fortifié. Mais il restait encore un pas à franchir, le principal, car ce malheureux pays bouleversé par des événements qui dépassent les hommes, exposé à tous les périls conjugués que créent la convoitise extérieure et la misère interne, travaillé par des dissensions intestines irréductibles, s'adaptait mal au fonctionnement d'un régime politique normal, c'est-à-dire d'un régime libre.

La dispersion des partis et leur irréductibilité ne faisaient, en effet, que s'accroître. Aux trois fractions des origines : les chrétiens-sociaux, les socialistes et les pangermanistes, qui étaient dans une proportion avoisinant 3, 3 et 1... s'était substitué un éventail politique beaucoup plus large. On avait vu apparaître la Heimwehr, antiparlementaire, antimarxiste, antisémite, mais qui hésita d'abord entre la direction des chrétiens-sociaux et celle des nationalistes allemands. Un parti agraire

s'était d'un autre côté constitué. Entre tous les partis bourgeois la tendance était de s'unir. Une coalition de chrétiens-sociaux, d'agrariens et de pan-allemands a, en fait, longtemps gouverné. Mais ces coalitions étaient toujours précaires. La naissance de la Heimwehr avait apporté une difficulté supplémentaire. La Heimwehr ou Heimatblock n'avait obtenu aux élections de 1930 que huit sièges ; mais c'était un parti animé d'un dynamisme redoutable et qui agitait dangereusement le pays.

Cependant un phénomène nouveau va se produire dès 1932, qui va déterminer des formations politiques nouvelles : c'est la poussée hitlérienne, qui menace tous les anciens partis. La Heimwehr qui avait d'abord hésité sur la question de l'indépendance autrichienne s'oppose de plus en plus aux nationaux-socialistes et entre dans une coalition gouvernementale avec les agrariens et les chrétiens-sociaux sous la présidence du Chancelier Dollfuss, le 20 mai 1932. Avec trois sur quatre des partis bourgeois le Chancelier Dollfuss ne dispose en principe au Conseil National que d'une majorité de 83 voix contre 82. Dès lors les crises succèdent aux crises. Il y a trois cabinets Dollfuss en quelques mois.

Le régime parlementaire ne fonctionne plus normalement. Le Chancelier Dollfuss recourt, à partir du mois de mars 1933, au système des décrets-lois.

En réalité une lutte sans merci est engagée dès ce moment entre le Gouvernement et la social-démocratie. Il semble aux dirigeants de l'Autriche qu'on ne puisse rétablir l'ordre dans le pays qu'à la condition de détruire. Un conflit sanglant se produit dans les rues de Vienne en février 1934. Le Gouvernement est victorieux et exerce une répression sévère. Le parti social-démocrate est dissous et ses biens sont confisqués.

Ce n'est pas seulement ici la fin d'un parti, c'est la fin en Autriche du régime même des partis. Sur ses ruines et en s'inspirant des tendances antiparlementaires et autoritaires des Heimwehren d'une part, de l'idéal religieux des chrétiens-sociaux de l'autre, on va édifier un nouveau système offrant certaines analogies avec le fascisme italien, mais qui en réalité est original, et presque sans commune mesure avec les institutions du reste de l'Europe.

★★

La Constitution d'avril 1934 développe et exalte les principes de cohésion nationale, d'autorité, de collaboration professionnelle aussi, qui étaient inclus dans l'évolution antérieure. Il est fatal que par là elle rappelle les institutions de tous les pays dictatoriaux, et en particulier qu'elle accuse l'influence de l'Italie mussoliniste, qui s'est du reste largement exercée sur la Heimwehr. Mais son trait distinctif est de suspendre toute cette organisation, toute cette vie publique nouvelle à des affirmations religieuses qu'on ne retrouve nulle part ailleurs et qui constituent évidemment, lorsqu'on tourne le dos au libéralisme, le refuge le plus sûr. A beaucoup d'égards la Constitution de 1934, inspirée de l'Encyclique *Quadragesimo Anno* nous transporte en plein Moyen Age, en pleine théocratie.

L'histoire de cette Constitution est naturellement assez normale. En la forme la Constitution se présente comme un décret-loi, émis le 24 avril 1934 et adopté le 30 avril par le Conseil National et par le Conseil Fédéral, d'où les socialistes sont du reste absents. La Constitution a été publiée le 1^{er} mai.

Elle débute par cette formule tout à fait caractéristi-

que : « Au nom de Dieu le Tout-Puissant, de qui tout droit émane, le peuple autrichien reçoit cette Constitution fondée sur le principe corporatif pour son Etat fédéral, chrétien et allemand ». Cette formule religieuse n'est pas purement platonique ; elle n'est pas sans retentissement dans la technique des institutions. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'un article ultérieur de la Constitution déclare qu'il incombe à l'Etat de veiller à ce que les enfants soient élevés conformément aux principes de la religion.

L'article 1^{er} ne dit plus que l'Autriche est une République démocratique, mais il affirme que l'Autriche est un Etat fédéral. Ainsi le terme de République disparaît. La presse autrichienne a expliqué que ce vocable avait l'inconvénient de rappeler l'idéologie politique propre à la Révolution française. On parlera désormais de l'Etat fédéral d'Autriche, ou de l'Autriche tout court, et l'Etat fédéral ne sera ni démocratique, ni parlementaire.

Il sera en revanche à structure corporative. J'ai dit tout à l'heure comment l'idée corporative s'était introduite presque subrepticement dans la révision constitutionnelle de 1929. Le Dr. Seipel, qui n'avait pas été très satisfait de cette manière un peu légère et superficielle de traiter une question à laquelle il attachait un grand intérêt, avait présenté un projet personnel pour la réalisation de la promesse incluse dans la Constitution. Mais son plan n'avait pas pu aboutir. Désormais, au contraire, le principe corporatif est placé au cœur même des institutions autrichiennes.

Il en résulte que l'esprit de la Constitution autrichienne est en réaction déterminée contre les principes individualistes. C'est ce qu'a expliqué le nouveau bourgmestre de Vienne, M. Richard Schmitz, dans une confé-

rence qu'il a donnée sur l'inspiration catholique de la Constitution nouvelle. D'après lui la faute des libéraux, comme celle des socialistes, a été de ne considérer dans la société que l'individu, les uns pour l'opposer à l'Etat, les autres pour l'absorber au contraire en lui. Or, en fait, l'individu n'entre pas directement dans l'Etat, mais seulement par des intermédiaires, qui sont la famille et la classe professionnelle.

En réaction contre l'individualisme l'esprit de la Constitution autrichienne le sera également contre le régime des partis, qui n'est que la traduction politique d'une philosophie morale individualiste. Le Chancelier Schuschnigg n'a cessé d'insister sur cette idée : ce qui est à la base de l'Etat, d'après lui, c'est le front patriotique, différent à ses yeux d'un parti en ce qu'il comprend tous ceux qui, quelles que soient leurs tendances, sont animés d'une foi dans l'Autriche indépendante, chrétienne, allemande et corporative.

A la vérité la distinction semble assez malaisée entre ce front patriotique et un parti. N'est-ce pas simplement un parti qui a vaincu les autres, qui les a anéantis, exactement comme le fascisme italien ? Ce régime a l'avantage incontestable de créer plus de cohésion dans l'Etat ; mais il a l'inconvénient de moins bien protéger les libertés individuelles. Les auteurs de la Constitution autrichienne disent que cette Constitution garantit les droits de la personne. Mais, dans la pratique, cette garantie pourra difficilement jouer, précisément parce qu'il ne subsiste plus aucune opposition. Ce qu'il y a de bon dans le régime des partis pour l'individu, ce ne sont pas les partis en eux-mêmes, qui sont toujours plus ou moins des organisations collectives d'intolérance ; c'est que les partis ne sont pas d'accord et que à la faveur de

leur désaccord, il peut résister à leurs tentatives conjuguées d'absorption et continuer son existence de bête traquée. Il n'est pas douteux que les principes de la Constitution autrichienne ne compromettent les prérogatives individuelles. Veut-on un exemple ? Les fonctions publiques sont ouvertes en principe à tous les citoyens fédéraux patriotes. Qu'est-ce qu'un citoyen patriote ? La formule ne prête-t-elle pas à des appréciations arbitraires ? Il y a aussi un article 7 qui rend quelque peu perplexé : « la liberté personnelle et la libre disposition de la fortune sont garanties à tous les citoyens fédéraux sur tout le territoire fédéral ». On ajoute : « Des exceptions sont fixées par la loi ». Ce principe d'exceptions à formuler par voie législative est d'ailleurs appliqué dans beaucoup d'autres domaines, dans le domaine du secret postal, par exemple, et dans bien d'autres. Or on comprend bien que la loi régleme l'exercice des diverses libertés ; on ne comprend pas qu'elle le supprime.

Le but de l'ordre corporatif c'est d'organiser conformément à la doctrine chrétienne un juste équilibre entre la liberté et la contrainte, entre les décisions de responsabilité autonome et l'autorité du chef. En aidant à la constitution de cellules sociales vraiment résistantes, l'Etat prépare son propre allègement et il s'oriente ainsi vers la mission qui est la sienne, une mission d'arbitrage, une mission de contrôle sous le signe du bien commun, de l'intérêt général.

En conséquence de ces principes, les organes de l'Etat sont profondément transformés : le Conseil National est remplacé par quatre Conseils distincts : Conseil d'Etat, Conseil culturel fédéral, Conseil économique fédéral, Conseil des provinces, qui sont les uns et les autres de simples organes de délibération préalable. Le

Conseil d'Etat est nommé par le Président de la République. Le Conseil culturel fédéral se compose de représentants d'associations religieuses, du corps enseignant, du monde des sciences et des arts. Le Conseil économique fédéral est formé de représentants des catégories professionnelles. Enfin le Conseil des provinces comprend les délégués des Gouvernements provinciaux. Quant au Conseil Fédéral, qui subsiste, il est constitué par les députés des quatre autres organes que je viens de décrire, et c'est lui qui exerce le véritable pouvoir législatif.

La réunion plénière de ces cinq Conseils forme l'Assemblée Fédérale, organisme que nous connaissons déjà et dont la compétence n'est pas sensiblement modifiée.

Les corporations prévues par la loi constitutionnelle pour le Conseil économique sont au nombre de sept : Agriculture et Sylviculture, Industrie et Mines, Artisanat, Commerce et Communications, Banque, Crédit et Assurances, Professions libérales, Services publics. La profusion est donc beaucoup moins grande qu'en Italie où il y a, vous le savez, vingt-deux corporations. Ces corporations sont associées par leurs délégués à toute l'œuvre législative. Leur composition est théoriquement représentative, mais en fait, comme les organisations ouvrières ont été brisées après l'écrasement du socialisme, les délégués ouvriers sont nommés par le Gouvernement. Le régime corporatif autrichien est donc beaucoup plus imprégné d'autorité que le régime similaire italien. L'idée du corporatisme italien c'est de confier de larges attributions à des Assemblées paritaires d'employeurs et d'employés, sous l'arbitrage et la direction de l'Etat. L'intégration de la corporation dans l'appareil officiel est en Autriche sensiblement plus marqué.

L'autorité fédérale est tout naturellement renforcée. On ajoute encore à la liste des matières qui relèvent du Bund. Les rubriques sont conservées, ou à peu près, car le plan général de la Constitution n'a pas changé : c'est seulement l'âme de cette Constitution qui s'est transformée ; mais ces rubriques sont plus nourries. On s'aventure jusqu'à des détails apparemment dénués d'importance et de gravité. Ainsi l'activité des fonctionnaires publics dans l'économie privée, les distinctions honorifiques, la protection des uniformes et des titres relèveront désormais de la compétence fédérale.

Le pouvoir exécutif voit ses attributions et sa liberté de mouvement accrues. Toutefois il n'est plus élu par le peuple, mais par les bourgmestres de toutes les municipalités, sur proposition d'une liste de trois candidats, faite par l'Assemblée Fédérale. Le Chancelier et les Ministres fédéraux sont toujours nommés et révocables par lui, mais ils ne sont plus en aucune manière responsables devant les Assemblées législatives. On s'éloigne délibérément du système parlementaire.

Le Gouvernement fédéral à la Nothrecht ; — il peut prendre immédiatement, seul, en vue du maintien de l'ordre, pour la sauvegarde des intérêts économiques de la population, et notamment des intérêts financiers de l'Etat, des mesures qui normalement exigeraient un vote du Conseil Fédéral.

Enfin, le Chef de l'Etat a sur les Assemblées des pouvoirs fort étendus. Il exerce seul le droit d'initiative ; il peut dissoudre certaines d'entre elles et il dépend de lui d'ajourner la convocation des organes législatifs consultatifs.

Il n'est pas douteux, en d'autres termes, que la Constitution n'organise dans un cadre religieux un pouvoir

politique exceptionnellement fort. Elle va jusqu'à supprimer tout élément démocratique, au sens usuel du mot, tout élément populaire. Un Viennois un peu caustique proposait d'ajouter à la Constitution un article ainsi conçu : « le Président fédéral nomme le peuple ».

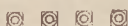
Mais il ne suffit pas d'avoir des attributions étendues : il faut encore posséder un grand prestige qui permette de les exercer. Un homme ordinaire, un homme comme on en trouve dans nos démocraties occidentales est-il susceptible de recevoir sur ses épaules un pareil fardeau ?

On n'a jamais beaucoup parlé du chef respectable de l'Etat autrichien. Je ne lui fais pas le moins du monde grief de son effacement, ou tout au moins de sa discrétion : par tempérament je suis partisan de chefs d'Etat qui n'abusent pas trop de la publicité tapageuse. Mais l'attitude réservée de M. Myklas est-elle dans la logique des institutions autrichiennes ?... C'est une question que l'on peut, d'une manière objective et purement scientifique, se poser. Il y a eu, il est vrai, des Chanceliers énergiques. M. Dollfuss a laissé un incontestable souvenir d'autorité, et M. Schuschnigg à l'heure actuelle marche sur ses traces. Seulement, en présence d'une nation profondément disloquée, à laquelle on s'est efforcé de refaire une unité morale de façade, non sans courage d'ailleurs mais non sans violence parfois aussi, il n'est pas surprenant que certains songent à couvrir en Autriche l'autorité d'une couronne. Le problème de la restauration des Habsbourg reste malgré tout pendant.

Beaucoup de gens pensent, en Autriche et au dehors, que cette restauration serait l'aboutissement naturel du processus constitutionnel que je viens de décrire. On annonçait l'autre jour encore une tentative de réalisa-

tion, qui a été aussitôt démentie. Le Prince Starhemberg serait substitué au Président Myklas et serait déclaré Régent en attendant le retour d'un Archiduc. C'est là une question que je n'ai pas à examiner, dont je n'ai pas à signaler ici les difficultés du point de vue de la politique internationale, sur laquelle j'ai moins encore à prendre parti du point de vue de la politique intérieure.

Je ne fais pas ici de politique. Je me suis borné à décrire des institutions, comme si j'étais dans ma chaire provinciale. Je me suis borné à fixer leur orientation générale, qui s'accuse, me semble-t-il, avec une très grande netteté, et je serais simplement heureux, à la fin de cet exposé, que ceux d'entre vous qui ne me connaissent pas pussent se demander avec hésitation si cette orientation est conforme ou contraire à mes préférences idéologiques personnelles.



LA RESURRECTION DE L'AUTRICHIEN

Conférence faite à la Chaire Carnegie du Centre Européen
le 24 Mai 1935

par le Dr. Raoul AUERNHEIMER

Homme de Lettres,
Rédacteur à la " Neue Freie Presse ".

La résurrection de l'Autrichien

Permettez-moi d'abord de remercier M. Tibal des paroles si obligeantes et si charmantes qu'il a bien voulu adresser à ma patrie et à son humble interprète, qui se permettra de vous entretenir un peu du caractère national autrichien au point de vue de la résurrection ou de la révélation de l'Autrichien.

Parmi les Français qui affluent à Salzbourg en nombre heureusement croissant d'année en année, il y a des visiteurs qui emploient les loisirs que leur laissent les Festivals à explorer les sites pittoresques du Salzkammergut. Dans un de ces parcours, ils auraient pu être frappés d'apercevoir, aux murs de la salle enfumée de nos petites auberges campagnardes, un curieux tableau. On y voit peintes sur bois, et en colonnes juxtaposées, des allégories représentant les caractéristiques des peuples européens et leurs qualités respectives. L'orthographe et le tracé rudimentaire des lettres gothiques dont s'ornent les légendes nous reportent à la guerre de Trente ans. Les costumes des divers représentants nationaux reproduits en tête sont de la même époque. Les caractéristiques de chaque pays débute donc verticalement l'une après l'autre par la présentation du costume, et peuvent être comparées horizontalement par une énumération pleine d'humour des qualités, des préférences, des petites faiblesses, du mode de vie et de mort de chaque nation. Nous apprenons que le trait dominant de tel peuple est

la violence, de tel autre, la ruse... D'un autre encore, l'orgueil... Le Français, lisons-nous, « meurt à la guerre », l'Anglais (il s'agit de l'Anglais du xvii^e siècle) « meurt en mer », le Russe « dans la neige », l'Allemand — c'est drôle — « dans le vin », le Hongrois « en ferrailant »... Et il est intéressant de voir que cette composition qui, sans nul doute, fut exécutée en vue d'instruire les Allemands, range ce même peuple allemand en quatrième ou cinquième lieu, après l'Espagne qui exerçait alors une hégémonie mondiale, après la France, l'Angleterre, l'Italie. Il est curieux encore de constater qu'à côté de l'Allemagne il n'est nullement question de l'Autriche, pourtant si durement éprouvée par la guerre de Trente ans. Destinée à orner le mur d'un couvent autrichien, l'escalier d'un manoir autrichien ou d'une mairie autrichienne, cette description ne tient aucun compte de l'Autrichien. Ce dernier n'a pas de blason, pas d'animal héraldique, animal qui, nous dit la description, ressemble soit au lion, soit à l'ours, soit au renard... L'Autrichien n'a pas de caractéristique. Il ne semble être ni fier, ni violent, ni rusé. Il ne vit pas. Il ne meurt pas. Il ne se distingue pas. Il n'existe pas, tout simplement. Est-ce l'effet de la modestie ? de la jalousie ? s'agit-il peut-être d'un oubli ? Nullement. Il s'agit d'un fait. L'Autrichien n'est pas mentionné parce qu'il n'existait pas encore au début du xviii^e siècle. Et si un livre célèbre, paru à l'époque de Charles VI et du Prince Eugène a pour titre : « L'Autriche par dessus tout pourvu qu'elle le veuille » il ne s'agit pas de la nation autrichienne mais de la Maison d'Autriche, c'est-à-dire de la dynastie des Habsbourg.

De même Kant, le grand philosophe allemand, un siècle plus tard, dans son « Abrégé sur le caractère des Nations », ne fait pas allusion à l'Autrichien. Lui aussi

parle du Français, de l'Espagnol, de l'Anglais... Il décrit l'Arabe et le Nègre. Mais il n'est pas question de l'Autrichien dans son étude, ni dans le sens d'une unité nationale, ni d'une conscience nationale.

Quand apparaît pour la première fois l'Autrichien ? C'est seulement un demi-siècle plus tard, lorsque Napoléon ceignit la couronne de France, que presque simultanément l'Empereur, son futur beau-père, déçu par l'état de choses du Saint Empire Romain Germanique, renonce à la couronne allemande. Il s'est créé alors un Empire autrichien qui aurait pu se développer en nation autrichienne, mais qui s'arrêta définitivement dans cette voie après Sadowa. Ce qui vint alors, ce fut un Empire autrichien constitutionnel, « englobant la totalité des Etats héréditaires », soit à cette époque : la Hongrie, une partie de la Pologne, une partie de la Croatie et de l'Italie. Venise et Cracovie étaient autrichiennes, et Raguse était devenue autrichienne. Mais si on avait voulu par cela qualifier « autrichien », un vénitien, un cracovien ou un ragusien, les habitants de ces villes auraient jugé cela exagéré. Il en fut ainsi jusqu'en 1918.

Le dualisme de l'Autriche-Hongrie, qui coupait l'Autriche en deux, fut le dernier essai tenté pour inhiber la personnalité de l'Autrichien, ou du moins de le neutraliser. En raison de ce dualisme, l'Autrichien n'existait alors que sous l'aspect du soldat, car l'armée était le lien commun des Etats de la Monarchie, quelle que fut la langue du soldat, tandis que l'administration civile, distincte pour chaque partie de la Monarchie, veillait jalousement sur ses prérogatives.

Une moitié, la Cisleithanie, l'Autriche dans le propre sens du mot, était un Empire. L'autre, la Hongrie, était un Royaume, composées toutes deux de l'agglomération

savante des différentes nations. Il y avait d'un côté des Roumains, des Slovaques, des Croates ; de l'autre des Tchèques, des Polonais, des Italiens, et même des Allemands. Pour ne blesser personne, on désignait cette totalité sous le nom global des « pays représentés au Reichrath ». Pour qui donc combattait alors le soldat qui portait la tunique de l'Empereur ? Quel était l'idéal, quelle était l'idole pour lesquels il mourait ? Etait-ce l'Autriche ? Non. Toutes les autres nations, la Hongrie en tête, eussent protesté contre une pareille généralisation.

Une charmante anecdote datant de la Grande guerre pourra illustrer mes dires : En 1915, sur la côte dalmate, un vaisseau de guerre autrichien, la « Zenta » préféra sauter plutôt que de tomber aux mains de l'ennemi. L'acte était héroïque et caractéristique pour cette époque qui engendra dans tous les pays un héroïsme digne d'Homère. Un matelot reçut l'ordre de préparer la mèche et de mettre le feu aux poudres. Il le fit, après quoi il sauta courageusement à la mer et se noya en criant « Vive l'Autriche ! »

L'exploit fut, comme il se devait, noté dans les livres des héros de l'armée, et un écrivain, qui servait au Quartier Général de la presse, fut chargé de rédiger la chose en lui donnant un caractère littéraire. Le brouillon du récit, présenté le lendemain au chef du Quartier Général de la presse, sans l'autorisation duquel rien ne pouvait paraître, trouva l'approbation générale. Seules les paroles qu'avait prononcées le héros mourant suscitèrent, à y bien réfléchir, des objections assez graves. Le matelot pouvait-il, en cet instant suprême avoir crié « Vive l'Autriche » sans risquer de blesser les Hongrois ? Il ne le pouvait pas. Notre Marine, comme notre Armée

était le bien commun du régime dualiste. D'un autre côté, il était difficile de demander à un mourant, et rétroactivement en l'occurrence, de se servir au moment où il se jetait à la mer de la formule légale et consacrée : « Vivent les pays et royaumes représentés au Reichrath et les pays de la Couronne Hongroise ! » — Heureusement un des plus anciens colonels du Quartier de presse, qui était un hérauldiste de renom, pensa à la devise latine inscrite sur les blasons communs de l'Autriche et de la Hongrie. Cette devise, qui grâce à la concision de la langue latine, avait l'avantage d'être brève, se composait de trois mots dont la prononciation c'est vrai, n'était pas des plus aisée : *Indivisibilitèr ac inseparabilitèr*. L'écrivain tint compte de l'observation de ses chefs, et présenta le lendemain au Quartier Général son brouillon revu et corrigé. L'humble matelot ne se jetait plus à la mer en criant « Vive l'Autriche ! » mais en prononçant ces paroles, si vraisemblables dans la bouche d'un simple matelot : « *Indivisibilitèr ac inseparabilitèr !* »

Si cet exemple est tragicomique, il en est un autre profondément tragique pour la confusion babylonesque de notre ancienne Constitution. Quand l'Impératrice Elisabeth, assassinée à Genève, fut enterrée dans la crypte des Capucins, son cercueil, suivant une vieille tradition, fut orné de ses armes avec cette inscription « Elisabeth, Impératrice d'Autriche ». Les Hongrois en prirent ombrage. Le Président du Conseil hongrois alla trouver le Maître des Cérémonies autrichien, car après tout, Elisabeth était aussi Reine de Hongrie. Le deuxième jour on pouvait lire sur le cercueil : « Elisabeth Impératrice d'Autriche et Reine de Hongrie ». Les Tchèques s'émuèrent à leur tour. Pourquoi n'avait-on pas mis « Reine de Bohême » ? Ils avaient raison de leur point de vue. Et

l'on se demande jusqu'où auraient été les réclamations si la malheureuse femme n'avait pas été enterrée le troisième jour !

Paradoxal jusqu'au plus profond de son être, l'Autrichien se révèle déjà comme tel au moment de sa naissance. On pourrait dire qu'il n'existe que depuis qu'il n'existe plus. Les douleurs de l'agonie devinrent pour lui celles de l'enfantement. Et au lieu de glisser dans la tombe, l'Autrichien, toujours empêché d'affirmer son caractère se manifesta pour la première fois lorsqu'il sembla destiné à disparaître. L'exemple a des précédents dans l'Histoire européenne. Le Polonais fit de même, du moins le Polonais en tant que figure européenne. Il fallut le premier partage de la Pologne pour que, émigrant, il reçut en quelque sorte son billet circulaire à travers l'Europe, grâce auquel, éternel voyageur, il survécut au deuxième et troisième partage. Du reste le rôle du Polonais au XIX^e siècle qui fut surtout notoire à Paris, ressemble à s'y méprendre à celui de l'Autrichien du XX^e siècle. Si le grand écrivain anglais Wells put dire, jetant un coup d'œil rétrospectif sur la Pologne que cette nation naquit au seuil même de la destruction, les mêmes mots peuvent s'appliquer à l'Autriche. La formule reste en vigueur même après 1918, et sous les divers aspects politiques qu'offre notre pays. A peine réveillé à la conscience douloureuse de son existence, l'Autrichien vit ses particularités nationales menacées par un nouvel adversaire. Etant Allemand, car il est Allemand, a-t-il le droit de se sentir Autrichien ? Ce droit il l'a, car il *est* Autrichien. Ceci ne veut pas être une constatation politique mais culturelle, et ce point étant posé il me reste à en prouver la véracité.

Permettez-moi de débiter par une question : A quoi

reconnait-on une nation ? Comment sait-on qu'un Espagnol est espagnol ? qu'un Français est français ? qu'un Anglais est anglais ? qu'un Russe est russe ? La réponse qui s'impose immédiatement, mais qui est trop simple pour être absolument exacte, est que l'un parle espagnol, l'autre le français, le troisième l'anglais, le quatrième le russe. C'est vrai, et cependant c'est faux. Il y a à Paris beaucoup de Russes qui parlent un français impeccable, et qui cependant restent foncièrement russes. L'Américain parle l'Anglais et se différencie cependant sur plus d'un point d'un véritable Anglais. Le Suisse est un bon Allemand, mais il aura beau s'appliquer à parler l'allemand le plus pur, un Allemand du Reich l'aura repéré à sa troisième phrase. Et ainsi aurez-vous depuis longtemps reconnu que je suis Autrichien à ma façon de parler le français !

Donc ce n'est pas la langue uniquement qui caractérise une nation. Autre chose doit venir s'y ajouter. Mais quoi ? La façon d'être, la personnalité intrinsèque de l'individu, me répondra-t-on. Le physique de l'Américain est différent de celui de l'Anglais, et ses allures aussi sont différentes. Le Français du sud n'est pas comme l'Espagnol dont cependant ne le séparent que les Pyrénées. C'est exact et l'argument de la « personnalité intrinsèque » est plus juste encore. Reste à savoir de quoi est faite cette personnalité intrinsèque.

Après des siècles de réflexion, la langue a créé à cet effet le mot de « culture » qui, prononcé différemment dans les divers pays, relie cependant entre eux tous les idiomes d'Europe. La culture différencie les nations entre elles, ou mieux encore il ne peut être question d'une nation que là où il y a une culture. Du moins une culture devenue consciente d'elle-même. Car de fait, la cul-

ture existe avant de devenir consciente. Elle ne peut s'improviser, pas plus que ne s'improvise une pelouse anglaise. « Comment obtient-on ces pelouses » ? demanda à un Anglais un étranger rempli d'admiration. Et celui-ci de répondre avec flegme : « Rien de plus simple... On sème la graine, on attend deux cents ans, et puis cela vient tout seul ».

La culture autrichienne, elle non plus, n'est pas d'hier. Elle existait bien avant l'Autrichien, et en prenant naissance ce dernier n'a eu qu'à s'inspirer d'elle. Keyserling, cet Allemand du Nord-Est, la définit comme le type le plus ancien de la culture allemande, ce qui n'empêche pas qu'elle soit également d'origine latine. Elle est aussi dès le début, et ceci est important, la culture d'un pays de buveurs de vin. Peu importe si ce fut l'Empereur romain Probus qui planta les premières vignes en Autriche, il reste certain que la grappe italique, fixée à son tuteur, constitue un lien entre l'Autriche et l'Italie, une entente qui conjugua dès l'origine la culture romaine et la culture autrichienne. La frontière du « *limes romanus* » est à la fois la frontière militaire et la frontière de la culture des vignes en pays german. Et le fait de se trouver à table avec un verre rempli de vin en face d'un bock de bière donne, en cette circonstance, matière à réflexion et à discussion.

Une autre constatation encore pourrait devenir un thème inépuisable, à savoir que depuis Marc-Aurèle, qui vécut et mourut à Vindobona, — c'était déjà Vienne la ville impériale, — jusqu'au dernier Empereur des Habsbourg et son épouse italienne, l'Autriche ne fut jamais gouvernée par des Autrichiens. Ce furent les Romains d'abord, et les Babenberg ensuite, famille franconienne, venant des bords du Main. Enfin pendant six siècles, les

Habsbourg, originaires de Suisse. Ces derniers furent-ils jamais autrichiens ? Non. Cependant entre les Habsbourg, famille allemande du Sud, à qui le mariage mêla son sang espagnol, italien, bourguignon à la race allemande, il se fit peu à peu un rapprochement qui n'est pas dû au fait que les Habsbourg devinrent tout à fait autrichiens — ils ne le furent qu'au *xix^e* siècle — mais plutôt à ce que les Autrichiens devinrent plus ou moins des Habsbourg. Ils adoptèrent quelques-unes des particularités de la maison souveraine. Ils se mirèrent dans le reflet de leur pouvoir. Ils se complurent à imiter les manières de la Cour qui se traduisirent surtout clairement dans la vie moderne à Vienne. On y trouva pendant longtemps, et en vérité on y trouve encore une première, une seconde, une troisième société. Les membres de la première ne fraient qu'entre eux. La seconde, à quelques exceptions près, reçoit la première sans être complètement reçue par elle. Il en est de même pour la troisième aussitôt qu'elle veut se mouvoir en dehors de son propre cercle. La même hiérarchie régnait sur les sièges d'un salon, et l'Ambassadeur de France, M. de Saint-Aulaire, nous décrit dans ses délicieux Mémoires sur Vienne au temps de Metternich la danse de vanité, la Foire aux vanités, autour du « canapé des princesses », telle qu'elle se produisait à chaque soirée, dans les maisons qui donnaient le ton. Mais les maisons qui donnaient alors le ton le donnent encore dans notre Autriche conservatrice. Et quant à Vienne, elle revient toujours, pourrait-on dire, à son premier canapé.

Il est évident que la culture autrichienne a été déterminée d'une part par les alliances espagnoles, italiennes et bourguignonnes que contractèrent les souverains d'Autriche. D'autre part, par le mélange des races résultant

tant de la réunion sous un même sceptre des différents pays héréditaires. Elle est donc composée de divers éléments nationaux, ce qui explique avant tout la langue de l'Autrichien. Le fond en est allemand, plus allemand que l'allemand, car les plus vieilles racines gothiques, même dans l'allemand luthérien, sommeillent dans le dialecte viennois, et se réveillent souvent dans les expressions spontanées d'un petit savetier ou d'une concierge viennoise. La surface de la langue, par contre, a été en quelque sorte ensemencée par les idiomes voisins. Comment s'en étonner ? Les Bohémiens — non les Tziganes mais les habitants de la Bohême — les Hongrois, les Polonais, les Italiens traversaient sans cesse l'ancienne « marche de l'Est » et s'y établissaient. Vienne, toujours hospitalière, était un centre pour tous ces étrangers. Ils apportaient leur langue maternelle, apprenaient l'idiome germanique, et teintèrent cependant celui-ci de certaines réminiscences linguistiques de leur pays. A la Cour de Vienne on parla espagnol jusqu'au xvii^e siècle. On disait encore de Charles VI, le père de la grande impératrice Marie-Thérèse, qu'il était complètement « hispanisé ». C'est en français que l'impératrice Marie-Thérèse, qui lui succéda sur le trône adresse à Marie-Antoinette, sa fille, les plus belles lettres, belles tant au point de vue moral qu'au point de vue culturel. Si le hasard veut qu'elle écrive en allemand, elle se sert de la langue d'une cuisinière, sans qu'elle crût le moins du monde déroger pour cela.

A la même époque, au milieu du xviii^e siècle, on ne jouait à Vienne que des comédies françaises. Les programmes du répertoire ont été conservés, on n'y trouve pas une pièce allemande en vingt ans. Par contre, Joseph II, le disciple de Frédéric le Grand, qui accéda

au pouvoir à la mort de sa mère Marie-Thérèse, en 1875, avait le projet bien arrêté de germaniser l'Autriche. Même le Burg-Theater qui est notre Comédie-Française, ne fut pour lui qu'un instrument de germanisation. Sous son règne, et sous celui de ses successeurs, les acteurs du Burg-Theater ne jouent plus en français, mais ils continuent à interpréter de préférence des pièces françaises, traduites en allemand.

On serait tenté, peut-être, de reprocher à l'Autriche un manque de sentiment national, ce dont l'accuse si facilement son voisin du Nord. Le Directeur du théâtre autrichien n'est après tout qu'un Autrichien, dit-on là-bas, et non un Allemand ; Son cœur ne va pas à l'Allemagne. Mais Laube, le plus grand des Directeurs du Burg-Theater, celui qui fit de ce théâtre ce qu'il était, et ce qu'il est resté en partie, Laube était un Allemand pur sang, originaire de Breslau, un homme rude, raboteux, soldatesque. Ce fut lui surtout qui favorisa les auteurs dramatiques français de cette époque, spécialisés dans les comédies mondaines : les Scribe, les Feuillet, les Sardou... Ce fut lui encore qui engagea dans la même voie Bauernfeld le seul auteur allemand qui n'écrivit que des comédies et qui, par le côté comédie mondaine de son œuvre mérite d'être appelé un précurseur de Schnitzler. Si Laube agissait ainsi, ce n'était pas en vertu d'un dogme, mais simplement parce qu'en vrai Directeur de théâtre, il avait reconnu que les pièces françaises, ou francisantes faisaient salle comble, parce Vienne la plus *latine parmi les villes allemandes*, a toujours eu un faible pour l'esprit français. A part cela on jouait aussi également Shakespeare et les grands auteurs Espagnols au Burg-Theater. En musique on représentait de préférence des opéras italiens, même sur une musique composée par

des maîtres allemands, par Glück, par Mozart, Beethoven. On chantait les paroles écrites par des librettistes italiens comme Métastasio, Da Ponte... Un phénomène analogue se produisit pour la comédie populaire : c'était au théâtre de la foire du XVIII^e siècle l'italien ce que le français était à la comédie mondaine. Quand la gaieté viennoise faisait des « lazzis » — le mot a été adopté chez nous — elle s'inspirait généralement des comédies de Goldoni, de Gozzi, adaptées au goût du pays. Plus tard Ferdinand Raimund, ce grand dramaturge autrichien trop peu connu à l'étranger, puisera lui aussi sa verve aux sources italiennes. Et l'influence italienne se fait encore sentir de nos jours dans les écrits du grand poète Hugo von Hofmannsthal : le héros d'une de ses premières pièces — la plus caractéristique pour l'école de la jeune Vienne, jeune il y a 30 ans — s'appelle *Claudio*, et il est un bon Autrichien.

Un bon Autrichien, en fut-il de meilleur que le Prince Eugène ? Or, pour écrire son nom ce dernier se servait toujours de trois langues, il signait : Eugenio von Savoie !

Qu'en résulte-t-il ? En résulte-t-il que l'Autrichien n'est pas un Allemand ? Quelle erreur ! Sa psychologie n'est pas simple à ce point. Son acte de foi national ne tient pas dans une phrase, tout au plus dans trois. Il est Allemand, pourtant il ne l'est pas ; et cependant il l'est. Mais c'est un Allemand d'un genre très spécial. Sa langue le différencie d'abord des autres Allemands. Elle est plus musicale, plus hésitante que celle de nos voisins. Elle a une teinte plus méridionale, elle est vocalisante et riche en sons mélodieux. Et cette langue trouve sa réplique dans la littérature autrichienne dont le caractère original ne s'affirme nettement qu'au XIX^e siècle, cinquante ans après la période classique en Allemagne.

La littérature allemande du xviii^e siècle est la mère de la littérature autrichienne. Celle-ci a également un père en la personne de Mozart et l'individualité de ce grand compositeur autrichien doit autant à la Messe latine qu'à l'Opéra italien.

Mozart ne saurait être conçu sans le catholicisme romain, et sans cette grâce mobile dont le secret se trouve dans les cieux méridionaux. Charme pour lequel même Kleist, un véritable Allemand, cherchant un qualificatif adéquat ne put trouver que ce mot d'origine très peu germanique : Grazie.

Et ces éléments qui sont à la base de la personnalité de Mozart le sont également à celle du plus grand poète autrichien : Grillparzer, que Hofmannsthal appelle « un demi-frère de Mozart ». Est-ce un hasard que Grillparzer s'inspira des grands Espagnols tandis que Schiller puisa ses sources dans Shakespeare et les Grecs ? Est-ce un hasard que l'héroïne grecque de Grillparzer, Hero, fut en réalité une viennoise qui se comporte à Sestos, sur les bords du Bosphore, comme se fût comportée une petite nonne autrichienne sur les bords du Danube ? Un hasard aussi que les grands classiques allemands fussent protestants et tous, à l'exception de Goethe, petits bourgeois, fils des Pasteurs, originaires de petites villes de province ? Tandis que les Autrichiens : Grillparzer, Heinmund Stifter et d'autres furent tous catholiques, et tous originaires d'une grande ville ou de la campagne ? Née sous des auspices différents, la littérature autrichienne finit par être à la littérature allemande ce que l'Eglise catholique est à l'Eglise luthérienne : On invoque le même Dieu, mais les images suspendues aux murs sont différentes et la teinte de l'atmosphère varie selon les sanctuaires.

Si l'on veut tirer une conclusion de ces prémices sociales, politiques, littéraires, on en viendra à ce résultat que puisque la culture fait la nation, l'Autrichien qui ne naquit qu'en 1918 devait cependant exister avant. C'est vrai. Sa silhouette était simplement couverte d'un triple voile fait de l'absolutisme supranational d'abord, du dualisme ensuite, du socialisme pour finir. Il fallut, en effet, une triple catastrophe pour percer le mystère de ces voiles. La révolution de 1848 fut la première, elle détruisit le vieux patrimoine. La bataille de Sadowa, 1866, fut la seconde car l'Empire autrichien devint à la suite de cette défaite la monarchie austro-hongroise, et ce fut le signal de l'émancipation de ces peuples. Et 1918 fut la plus terrible de ces catastrophes ; la Monarchie disparut et l'Autrichien resta. Mais dans quel état le retrouvons-nous ?

Etranger en son propre pays, nous le voyons tourner autour de la tombe de son Empire sans pouvoir y trouver de repos. C'est à ce moment fatidique de son destin historique que nous assistons à sa métamorphose. Alors que nous ne le considérons plus que comme un spectre, il se réincarne, il reprend conscience de lui-même, il commence à croire en soi, à s'affirmer.

Cette « affirmation de l'Autriche », le mot fut créé par Hofmannsthal il y a vingt ans, survint *in extremis*, ce qui est une preuve de la contradiction dont est fait le caractère de mes compatriotes. Tant que l'Autrichien fut heureux — nous savons aujourd'hui qu'il le fut pendant cinq cents ans —, il ne réfléchit jamais à lui-même. Ce que M. André-Robert, l'historien français vivant à Vienne appelle « l'idée autrichienne » ne le préoccupait point, car l'Autrichien était alors un fait, et non une idée. L'Autriche du temps de Marie-Thérèse, ou de l'Em-

pereur Franz, dont la Constitution était tout bonnement notre hymne impérial, ne cherchait pas de fondement idéologique. Plus tard seulement, vers la moitié du siècle dernier, l'Autrichien commença à douter de lui-même et plus sa raison d'être lui sembla problématique, plus il essaya de la transfigurer en la transposant dans le domaine de l'idée. La science le fit en s'efforçant de justifier par l'histoire ce que les faits semblaient démentir, à savoir que les sept ou neuf nations qui n'étaient pas une unité étaient cependant liées les unes aux autres pour toujours. Les œuvres volumineuses des historiens officiels, Hormayr, Bidermann, Springer, etc... n'avaient d'autre but que de faire la preuve de cette immortalité. Personne cependant ne les croyait, et l'Empereur, le plus intéressé à la question, moins que les autres. On sait ce que pensait de l'Autriche l'Empereur François-Joseph pendant les dernières années de son règne : il considérait que sous la forme d'alors l'Empire n'était pas viable. Mais il le maintint néanmoins jusqu'à sa mort en raison de sa légendaire conscience du devoir. Il désespérait de l'avenir de l'Autriche, et pareillement, désespérer de soi-même, devint pendant des années l'occupation favorite des Autrichiens. Par contre la littérature autrichienne, qui eut également à cœur à la fin du siècle de prouver son existence le fit non par la concrétisation de l'idée autrichienne, comme l'histoire, mais par la création d'une atmosphère. Vers 1900 elle se mit à parler autrichien, patois même quelquefois. Elle traita des problèmes autrichiens, elle fit entrer en jeu des personnages autrichiens.

Les théâtres viennois commencèrent à donner des spectacles nouveaux, et sous les programmes on lisait comme sous-titre d'une œuvre « Pièce viennoise », et

comme nom d'auteur ceux du jeune Schnitzler, du jeune Hofmannsthal, du jeune Bahr; seulement quelques années plus tard, ce même Bahr, l'initiateur de l'école de la Jeune Vienne, écrivit un pamphlet prohibé dans lequel il crut nécessaire de renier Vienne au profit de l'Autriche, de défendre en quelque sorte l'Autriche contre Vienne, l'Autrichien contre le Viennois.

Ce fut le point de départ d'une discussion entre le pays et la capitale qui devint par la suite, et après 1918 surtout, un antagonisme avoué, un nouveau dualisme venant se substituer au dualisme aboli de la Monarchie austro-hongroise. L'état de choses créé par les faits fit naître ces dernières années des conflits intolérables. Permettez-moi pour caractériser la situation, et pour vous la rendre sensible, de me servir d'une comparaison : Anatole France nous parle dans un de ses romans, d'un régiment de cavalerie ultra-royaliste dont les officiers étaient à tel point conservateurs qu'ils finirent par ne plus saluer leur Colonel... C'était exagéré. Pareil procédé exagéré aussi est le cas de Vienne : On convient, et c'est le stade où nous en sommes, que la molécule appelée Autriche, est composée de deux atomes : Vienne d'une part, les pays fédérés de l'autre. Confinés tous deux dans une seule formule mystique, ces éléments ne peuvent faire autrement que de s'entendre.

*
**

Nous avons essayé de présenter l'Autrichien sous son aspect historique, sociologique, et même chimique. Il ne nous reste plus maintenant qu'à le faire surgir comme un acteur qui, caché dans la coulisse, n'attendrait que sa réplique pour entrer en scène. Cette réplique est un vieux mot nouvellement découvert, le mot

« Patrie » qui a, et c'est là le sens le plus profond de la nouvelle orientation, remplacé le mot « République ». République, ce mot, à l'Autriche, ne s'adresse qu'à l'intelligence. Patrie fait appel à toutes les facultés sentimentales de l'individu. Et c'est un principe de vie pour l'Autrichien, une nécessité absolue que de pouvoir sentir d'abord ce qu'il doit penser ensuite. Il ne peut penser que par les sens. Voilà pourquoi aussi l'impératif catégorique d'Emmanuel Kant le lasse à la longue, ce que les vrais kantienens ne lui pardonneront jamais. Son impératif à lui est moins catégorique. Il s'y mêle une goutte de cette huile bénédicte dont tout Autrichien est oint dès sa naissance et qui est le secret ultime de sa souplesse. Pour l'Autrichien être, est plus important qu'agir. La nature prime l'intelligence, ce que constate avec force et justesse son grand poète Grillparzer.

Je vais vous répéter en détestables vers français ce que Grillparzer a écrit en très beaux vers allemands. Vous m'excuserez, il m'a semblé utile de conserver un certain rythme de la citation.

- « Peut-être bien qu'en Saxe, et sur les bords du Rhin
- « Les gens sont plus savants qu'en pays autrichien.
- « Mais l'essentiel, en quoi Dieu met sa complaisance,
- « Probité de l'esprit et belle clairvoyance,
- « Voilà ses attributs. Il sait se dominer,
- « Réfléchir, et laisser les autres s'agiter ».

Texte allemand :

- « S'ist möglich dass in Sachsen und am Rhein,
- « Es Lente gibt, die mehr in Büchern lasen
- « Allein was nottut und was Gott gefällt
- « Der Klare Blick, der offne, richtige Sinn :
- « Da tritt der Oesterreicher him vor jeden ;
- « Denkt sich sein teil und lasst die andern reden ».

Voilà l'Autrichien, grandeur nature, et peint par un maître. Voilà sa sérénité philosophique. Voilà la conscience que l'Autrichien a de sa valeur, conscience qui reste empreinte de modestie. Voilà aussi son humour, et surtout son allègre simplicité. Il est difficile, au fond, de le saisir. Il déteste se commenter, et son caractère propre ne prend de relief que analysé par comparaison à un autre peuple. Hugo de Hofmannsthal — on parlera toujours de Hofmannsthal quand il s'agira de l'Autrichien — a essayé de circonscrire son caractère en l'opposant au caractère du Prussien, qui est à n'en pas douter son antipode. « Le Prussien, dit-il, a été créé, l'Autrichien a poussé ». « Le premier a vis-à-vis de son Etat des convictions », le second se contente « d'aimer sa patrie sans programme ». Le Prussien a plus de vertu, c'est-à-dire plus de capacité, l'Autrichien plus de piété ; c'est-à-dire plus de foi. Le premier « paraît viril », le second « paraît quelquefois mineur ». Seulement Hofmannsthal dit « paraît », et ce mot est important car, ce sur quoi l'individu insiste, ou ce qu'il essaie de dissimuler est souvent plus concluant pour la connaissance de son caractère que ce qu'il montre. Aussi quelque hésitant que puisse *paraître* l'Autrichien on le trouve étonnamment ferme et sûr de lui-même dans les instants décisifs, et ce sont ceux seulement qui comptent, tant dans la vie qu'en politique. Et ce fait lui ajoute une qualité dont le vieux tableau de l'auberge du Salzkammergut ne parle pas dans aucune de ses caractéristiques : *la mesure* qui, à supposer même qu'elle disparut du monde entier, demeurerait chez l'Autrichien.

L'autrichien croit en l'idée, sans être à proprement parler un idéaliste ; il croit en la raison sans être un rationaliste. Ennemi de l'exagération, ami du mode con-

cilient, il encourt sans cesse de la part des doctrinaires et des fanatiques — et ces deux catégories d'hommes ont toujours semé le malheur et le désordre dans son pays — le reproche d'être un caractère mou. Mais il n'est pas mou, il est seulement autre. « L'Autrichien a un visage allemand qui n'incite pas à la lutte mais invite à l'entente » a dit récemment le Chancelier Schuschnigg dans un discours prononcé au Congrès de l'Union paneuropéenne. L'Autrichien, si l'on veut le définir, on ferait mieux de dire qu'il a un caractère composé et qu'il a horreur de faire état de son énergie. La force de caractère, pense-t-il, ne s'affirme pas par la parole. Aussi ne s'entête-t-il pas sur une cause qu'il craint devoir abandonner et préfère-t-il d'avance adopter une attitude affable, quitte à défendre son point de vue par la suite. Car s'il ne sait pas toujours, ou s'il ne *semble* pas toujours savoir ce qu'il veut, il sait toujours ce qu'il ne veut pas. Voilà sa grandeur secrète. Et pour atteindre ce but négatif, il a un auxiliaire puissant : le temps qui joue dans la vie de l'Autrichien un rôle mystique. Il est des nations qui sont toujours pressées, il en est d'autres qui ont le temps. L'Autrichien est si peu pressé que la suite du temps semble le laisser insensible. Il dit avec l'Alceste de Molière : « Le temps ne fait rien à l'affaire ». Ou avec un grand homme d'Etat de notre pays : « L'Autriche peut attendre ».

Mais alors que dans le présent il semble intentionnellement ignorer le temps, il le rattrape au tournant où l'avenir devient le passé. Hofmannsthal, dont la profonde connaissance de l'âme autrichienne est plus intuitive que raisonnée, dit encore que le devoir de l'Autrichien a toujours consisté à retenir, à conserver, et non à pousser ou à bousculer. Donc : il attend.

Une légende apporte que le fameux empereur Maximilien, dont vous avez vu la tombe magnifique dans la chapelle impériale d'Innsbruck, se perdit au cours d'une chasse et que, poursuivant le chamois, il se trouva soudain sur le haut d'un rocher entouré de précipices de toutes parts. Il ne pouvait avancer ni reculer, et attendit immobile, l'âme en prière. Un ange, dit-on, vint le délivrer. D'autres affirment que ce fut un petit paysan, fils du peuple... C'est la version rationaliste. Toujours est-il que s'il arrive à mes compatriotes d'oublier les réalités et le temps au point de se perdre et d'être exposé sur le haut d'une falaise, sans trouver le sentier du retour, chacun d'eux attendra plein de foi son ange. Chacun d'eux attendra qu'un ange vienne... Lequel ? Ainsi l'ange gardien Maximilien est devenu une institution qui depuis quatre siècles fonctionne en Autriche. On serait même tenté de parler d'un ange gardien élevé à la hauteur d'un système. Combien de temps dura l'attente de Maximilien sur son rocher ? Chacun l'ignore et c'est indifférent puisqu'il fut délivré par une intervention surnaturelle. Le temps n'est plus en cause. Or l'Autrichien attend toujours l'intervention surnaturelle. Il y croit fermement et voilà pourquoi la question du temps ne joue pas pour lui. Exemple : l'Autriche est un des pays de l'Europe où le courrier n'est pas distribué le dimanche ni les jours de fêtes. Si donc un dimanche suit un jour de fête, ou vice-versa, le courrier restera pendant soixante heures sans que personne ne trouve à redire. L'ange qui a sauvé Maximilien ne se manifestera sûrement pas par les voies postales. Qu'importe le reste ?... L'ange ne vient pas quand il a temps, mais quand il *est* temps.

Et voilà où nous arrivons aux rapports de l'Autriche

avec la Providence, qui ne sauraient être séparés de la conception qu'a l'Autrichien du temps. La Providence de l'Autriche est le retard, ce que Napoléon constata à sa façon lorsqu'il prononça ces mots célèbres quoique peu flatteurs : « L'Autriche arrive toujours un siècle trop tard ». Peut-être avait-il raison, mais celui seul qui pèse les siècles pourra dire si l'Autriche, par cet éternel retard n'a pas rendu le plus grand service à l'humanité. Cinquante ans plus tard, Bismarck se trouva vis-à-vis d'une autre Autriche renouvelée, et à son tour prononça ces paroles de voyant : « S'il n'y avait pas l'Autriche, il faudrait l'inventer » Napoléon et Bismarck avaient peut-être raison tous les deux.

Ils avaient raison en ce qui concerne l'Europe de laquelle nous rapproche un goût des voyages récemment éveillé en Autriche. Avant 1914 l'Autrichien ne sortait guère de son pays, et c'était compréhensible, il avait l'étranger chez lui. S'il se rendait du Tyrol en Bukovine, de Prague à Raguse, il traversait la moitié de l'Europe. Maintenant quelques heures de chemin de fer lui suffisent pour se trouver à l'étranger. A quelque chose malheur est bon. Ainsi ce petit Savoyard de la politique, du commerce ou de l'art traversant les pays, muni de l'attrait de son charme, se sera sensiblement rapproché de l'Europe. On pourra se demander quel profit en tire l'Europe, témoin des luttes des nationalités qui se livrent dans son sein ? Cela me rappelle le vieil oncle de Comédie qui, voyant réuni chez lui un conseil de famille finit par frapper sur la table en disant : « Chacun pense à soi ici, je suis le seul à penser à moi ! » Que lui répondre à ce bon vieil oncle ? L'Europe reste en tous cas l'idéal le plus élevé, du moins pour nous autres enfants de l'antiquité

qui croyons en elle, qui plaçons très haut la nation, mais encore plus haut l'humanité.

Disciple de la Stoa et de l'École d'Epicure, l'Autriche qui tient en vérité des deux, croit en l'Europe et se considère comme une partie, une toute petite parcelle de l'Europe. Mais comment la localiser dans le grand corps européen ? On pourra si l'on veut désigner telle nation comme la tête de l'Europe, telle autre comme son estomac, telle autre encore comme son thorax. Dire que l'Autriche est son cœur comme le prétendent certains propagandistes cela va trop loin. C'est exagéré et manque de modestie. Contentons-nous d'un organe intermédiaire entre le cœur et la tête. Choisissons la *glande thyroïde*. Elle prend peu de place dans le corps humain et les médecins ne savent pas encore exactement à quoi elle sert. Mais ils peuvent affirmer que, quand elle s'atrophie ou cesse de fonctionner complètement, il en résulte des ennuis sérieux pour la tête du patient.

Je ne voudrais pas en dire davantage, car je crains d'en avoir déjà trop dit en affirmant que la révélation de l'Autrichien, de la glande thyroïde autrichienne, qui est une grande conquête à nos propres yeux, pourrait être en même temps une nécessité vitale pour l'équilibre moral de notre continent malade. Appelons l'Autriche l'hormone de l'Europe et nous aurons dit la même chose à peu près que mon éminent ami M. Marcel Dunan dans son excellent livre *L'Autriche*, où il appelle mon pays : « L'Ionie de l'Allemagne ».

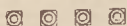


Je vous ai expliqué que ne pas agir, ne pas exister même à certains moments est un des secrets de la race

qui vit et prospère aux bords du Danube. Je voudrais ajouter qu'une de ses qualités négatives est aussi de savoir se taire. Seulement il y aurait, je crains, contradiction entre mes paroles et mes actes... ! Du reste se taire peut devenir un danger, et c'est à coup sûr devenu un luxe que l'Autriche ne peut plus se permettre. Déjà nous ne connaissons aucun pays qui contrairement au précepte biblique s'applique comme l'Autriche à mettre sa lumière sous le boisseau, aucun pays dans lequel la modestie menaçait comme chez nous de devenir le vice national.

Dans ces conditions, il doit être permis à un homme qui aime son pays de confesser publiquement son amour, d'autant plus que seul l'amour peut justifier mon entreprise. Sur ce point aussi les nations sont différentes les unes des autres. Il y a des peuples du type masculin qu'il faut comprendre pour les aimer. Il y a des peuples que j'appellerais nations-femmes qu'il faut aimer pour les comprendre. Cela ne semble pas héroïque au premier abord, mais cela peut le devenir en y regardant de plus près, car l'héroïsme ne se traduit pas toujours par l'action. Il est un héroïsme qui consiste à savoir souffrir. Le héros, à certaines époques, a le droit de n'être qu'un homme.

C'est dans l'attente d'une pareille époque que vivent les Autrichiens, ce peuple qui est passé maître dans l'héroïsme de la souffrance.



LA LUTTE POUR L'INDEPENDANCE DE L'AUTRICHE

Conférence faite à la Chaire Carnegie du Centre Européen
le 14 Juin 1935

par **Gabriel PERREUX**

Agrégé d'histoire et de géographie,
Docteur ès-Lettres,
Rédacteur en chef à " Paris-Soir "

La lutte pour l'indépendance de l'Autriche

En créant la nouvelle Autriche, c'est-à-dire en réduisant la superficie de l'ancien territoire à 80.000 kilomètres carrés au lieu de 767.000, et le chiffre de la population à 6 millions et demi d'habitants au lieu de 51 millions, le Traité de Saint-Germain avait bien pris soin, sans doute en manière de contre-partie, de préciser que l'indépendance de l'Etat était « inaliénable », sinon du consentement de la Société des Nations. Précaution nécessaire, mais combien insuffisante ! L'avenir allait le prouver.

Il n'a pas suffi, en effet, que l'indépendance de l'Autriche fût inscrite dans la charte. Il a fallu la conquérir par une lutte de tous les jours, de tous les instants. Dès sa proclamation, elle se trouvait dans l'obligation de résister à un double assaut. Le premier émanait de l'intérieur même. L'Autriche telle qu'elle venait d'être reconstruite, selon certains n'était pas viable économiquement. Comment la faire subsister, disaient-ils, sans la rattacher à un état voisin avec lequel elle pût prouver les échanges dont elle avait été privée par la dislocation de la double monarchie ? En même temps, des gens habitués à vivre avec la mentalité d'un grand Empire, d'un confortable Reich, pouvaient-ils se résoudre aisément à rester dorénavant, confinés dans un tout petit pays, dans un minuscule Etat ?

Un deuxième assaut, et non le moindre, partait du dehors ; il venait d'Allemagne, du peuple, frère de race, avide, au lendemain de son écrasante défaite, de reconstituer sa puissance, heureux de trouver là le moyen de reprendre, à peu de frais, sa traditionnelle marche vers l'Est.

Ainsi, depuis seize ans, l'indépendance de l'Autriche a été l'objet d'attaques incessantes dont la moins vive n'a pas été ce projet Schober-Curtius d'Union douanière du 14 mars 1931.

Mais jamais, cependant, elle n'avait été aussi gravement menacée que par l'arrivée au pouvoir, en Allemagne, du national-socialisme et du Chancelier Hitler. Procédant de l'idéologie révolutionnaire unitaire de 1848, la nouvelle religion faisait sien le programme de l'ancien pangermanisme en fondant son action pratique d'unification nationale sur une conception originale, la conception *de la race*. « Le destin, avait écrit Hitler dans *Mein Kampf*, a eu l'heureuse idée, j'en ai aujourd'hui le sentiment, de me donner le jour à Braunau-sur-Inn. « En effet cette petite ville est située à la frontière de « deux Etats allemands dont la réunion nous apparaît, « au moins à nous, les jeunes, comme la tâche vitale à « réaliser par tous les moyens. Il faut que l'Autriche « allemande rentre dans le giron de la grande mère- « patrie allemande, et, cela, nullement pour des raisons « quelconques d'ordre économique. Non, et non... ! « Même si, sur le plan économique, cette opération ne « devait être qu'une opération blanche, ou même nuisible, peu importe ! Il faudrait qu'elle se fit » !

Voilà un programme qui a le mérite d'être franc, brutalement franc. « Par tous les moyens... » a prophétisé le Chancelier Hitler ! Et, de fait, dès l'avènement

du régime Nazi, devait s'engager une lutte à mort, au cours de laquelle l'Allemagne ne recula devant aucun procédé, qui atteint son apogée le 25 juillet dernier, lors de l'assassinat du Chancelier Dollfuss, et durant laquelle la petite Autriche faillit bien succomber sous les coups du colosse allemand.

On a suffisamment présentes à l'esprit les péripéties dramatiques de ce putsch. On se rappelle comment les insurgés laissèrent, pendant de longues heures, agoniser sans soins, ni physiques ni moraux, sur un canapé, le Chancelier Dollfuss... comment, mort, ce petit Chancelier — le *Chancelier de poche*, comme on l'appelait avec plus d'admiration que d'ironie — apparut encore plus fort que vivant... comment M. von Schuschnigg, qui lui succéda, brisa l'émeute... comment, enfin, les Puissances alertées intervinrent pour rappeler le respect des traités. Je n'insisterai donc pas. Le récit détaillé de ces événements déborderait le cadre de ma conférence. Je voudrais simplement étudier ici comment a été menée la lutte pour l'indépendance de l'Autriche depuis le putsch avorté de juillet 1934 qui marque véritablement un tournant dans l'histoire de ce petit Etat, et, plus particulièrement, au cours de ces derniers mois.



La lutte pour l'indépendance de l'Autriche se présente, pour ainsi dire, sous deux aspects : un aspect national et un aspect international.

Un aspect intérieur et national d'abord. Ce serait une grave erreur de croire que les agissements hitlériens en Autriche ont cessé avec la mort de Dollfuss et que l'Allemagne a renoncé à ses projets. Sans doute l'agita-

tion terroriste ouverte a-t-elle été abandonnée, mais la propagande souterraine a continué de plus belle. C'est le Chancelier d'Allemagne lui-même qui donne l'exemple. En mars dernier, il accorde au Major Hennessy du *Sunday Dispatch* une interview retentissante où il déclare que les dispositions prises en Autriche et en Lithuanie par une minorité contre la très grosse majorité des Allemands nationaux, aboutiraient, en cas de plébiscite, à des résultats analogues à ceux de la Sarre. Plus récemment, dans son grand discours du Reichstag, ce qu'il dit de l'Autriche montre que l'Allemagne n'est guère disposée à reconnaître, loyalement et sans ambage, l'intégrité et l'indépendance autrichiennes.

De son côté, un organe quasi-officiel, *la Ligue populaire du germanisme à l'étranger*, du Dr. Steinacher fonctionne à plein rendement. Il y a sept jours à peine, qu'elle se réunissait à Königsberg en Congrès, tout près des frères allemands de Memel qu'elle désire annexer. Cette assemblée fournissait l'occasion, pour l'Allemagne, de formuler une fois de plus ses revendications. « L'Allemagne comprend tous les pays où habitent des Allemands, où l'on parle allemand, où l'on pense allemand ». proclamaient, et proclament encore, sans doute, les banderolles des rues pavoisées. Et la *Germania* d'illustrer ces prétentions, en publiant une carte où, entre autres territoires, l'Autriche fait partie intégrante du territoire du Reich.

On ne se contente pas, du reste, d'énoncer des principes. On déchaîne des campagnes de calomnie contre l'Autriche. En un concert remarquablement organisé et accordé, tous les journaux de l'*Ausland Deutschland*, un peu partout, en Hongrie, en Suisse, en Tchécoslovaquie, jusqu'en Argentine, fulminent contre le gouver-

nement oppresseur de M. Schuschnigg et réclament, avec de nouvelles élections, un plébiscite.

Contre cette offensive, comment lutte le Gouvernement de Vienne ? Il faut avouer que, sur le terrain de la propagande, il est quelque peu en état d'infériorité. Néanmoins, il combat avec courage. A chaque incartade, il riposte avec énergie. Contre l'interview du Major Hennessy, il effectue une vigoureuse protestation officielle. Au discours du Reichsführer, M. Schuschnigg réplique avec fermeté, et dénonce une fois de plus ces nouvelles tentatives d'immixtion dans les affaires intérieures d'Autriche.

Protestations platoniques, direz-vous. C'est vrai. Mais du moins prennent-elles un tour plus réaliste par la lutte qui est engagée à l'intérieur même de l'Etat contre les menées hitlériennes.

Fidèle à la politique du Chancelier Dollfuss, le Gouvernement de M. Schuschnigg applique, d'abord, ponctuellement la nouvelle Constitution. En assurant le fonctionnement du régime corporatif, en maintenant la dissolution des partis, en développant, au dessus d'eux, le *Front patriotique* qui groupe tous les Autrichiens autour de l'idée nationale, le Chancelier Fédéral coupe court à toute propagande électorale, et enlève, pour une grande part, aux nationaux-socialistes l'espoir de conquérir l'Autriche par la démagogie.

En second lieu, le Cabinet de Vienne réprime sévèrement toute intrigue nationale-socialiste. L'interdiction de la propagande ouverte à l'intérieur des frontières n'en avait pas moins laissé subsister une forme de propagande secrète. Contre celle-ci, le Chancelier Fédéral est impitoyable. Utilisant les moyens que lui donnent les lois nouvelles, il sévit sans pitié. C'est ainsi, pour ne

citer qu'un exemple entre cent, qu'il y a quelques jours à peine, la police viennoise arrêta en masse plusieurs individus soupçonnés de toucher de près ou de loin, comme informateurs, comme rédacteurs, comme distributeurs, à la diffusion de publications clandestines hitlériennes et, notamment, à la propagation de la *Correspondance illégale, Ill-Korr*, comme on l'appelle là-bas. Figurent, dans le lot des personnages arrêtés, des fonctionnaires autrichiens, comme un certain Luschar sous-chef de service à la Chancellerie fédérale, comme Senkowsky, un employé de l'Administration, des étrangers comme Hartmeyer, journaliste hitlérien, Président de l'Association de la Presse allemande en Autriche, dont le nom s'étalait en toutes lettres dans la liste du cabinet Rintelen qui devait prendre le pouvoir au cas où le putsch du 25 juillet aurait réussi.

Ces diverses mesures paraissent avoir porté leurs fruits. Si la propagande nazi à l'intérieur n'a pas cessé, du moins s'avère-t-elle de jour en jour plus difficile, et l'organisation nationale-socialiste de Haute-Autriche a dû se dissoudre d'elle-même, il y a quelque temps.



Le Gouvernement de M. Schuschnigg se rend bien compte, cependant, que ce sont là des moyens assez artificiels. Les mesures de répression, l'histoire le prouve, n'ont fait, bien souvent, qu'engendrer des martyrs et accroître le succès des idées que l'on voulait de tout temps, combattre. Cette constatation, vraie pourrait l'être pour l'Autriche. Aussi, M. von Schuschnigg et ses collaborateurs ont-ils senti le besoin d'autre chose. A l'action purement répressive, purement négative, qu'ils ont entre-

prise, ils ont ajouté un autre effort, plus positif, un double effort, à la fois matériel et moral.

Matériel d'abord, car, enfin, quel a été, pendant très longtemps, le plus grand argument qu'aient fait valoir les partisans du rattachement ? L'impossibilité pour l'Autriche, pour ce petit Etat, ce petit corps qui a une tête énorme et disproportionnée, de vivre normalement. Dollfuss, déjà, avait cherché, par tous les moyens, à effectuer le relèvement de son pays. Schuschnigg a continué. Tâche bien dure, en vérité ! Le putsch de juillet n'avait pas eu précisément pour effet d'améliorer l'état des finances et de l'économie autrichiennes. Et, pourtant, le fait que l'Autriche s'était révélée capable de supporter ce coup terrible sans que son économie s'en fût montrée affectée outre mesure, prouvait déjà la vitalité considérable de l'Etat. Bien mieux, au lieu de disparaître, les signes d'amélioration qui se manifestaient auparavant, continuaient à se remarquer. C'est ce que pouvait constater le Comité financier de la Société des Nations, lors du passage à Genève de M. Buresch à la fin de 1934. Le déficit, en effet, avait diminué. Il n'était plus que de 105 millions de schillings au lieu de 140 millions, et on pouvait, ainsi, entrevoir la possibilité de couvrir le déficit du budget ordinaire. D'autre part, la situation des banques redevenait favorable. Le cours du schilling s'avérait solide, et la balance commerciale présentait des statistiques nettement réconfortantes.

Ces résultats avaient été obtenus par une sage politique à l'intérieur sans doute, mais aussi, à l'extérieur, par une politique d'accords économiques judicieusement menée : accords avec la France, en décembre 1934, qui procuraient à l'Autriche de nouveaux débouchés sur le marché français, nouveaux traités avec l'Italie, mis en

vigueur le 1^{er} février 1935, d'après lesquels la liste des exportations pour lesquelles l'Italie accordait un tarif préférentiel s'accroissait ; enfin négociations en cours, encore à l'heure actuelle, avec la Pologne, avec la Tchécoslovaquie ; si bien que la confiance dans la petite République renaissait à la fois à l'étranger et à l'intérieur.

Quelques exemples... Je ne veux pas en abuser, mais il en est de typiques. C'est l'autorisation donnée par le Comité financier de la S. D. N. d'émettre un emprunt intérieur, — en cours de souscription à l'heure actuelle, — de 100 millions de schillings, dit « emprunt de travail », dont le produit doit aller, pour un tiers, à la consolidation de la dette flottante et, pour deux tiers, à la lutte contre le chômage. C'est encore, cette fois au sein même du pays, cette marque de confiance caractéristique qui constitue l'accroissement du montant des dépôts d'épargne. Voulez-vous des chiffres : Le 1^{er} décembre 1934 ces dépôts s'élevaient à 2.131.000 schillings. Le 1^{er} mai 1935 ils étaient de 2.267.000 schillings, c'est-à-dire en augmentation de 136 millions. Quant à l'index du cours des valeurs à intérêt fixe à la Bourse de Vienne, il était de 108 en décembre 1934, il était de 112 en mai dernier.

*
**

En même temps, du reste, que le Gouvernement de M. Schuschnigg poursuivait ce relèvement financier et économique, il s'attelait à un redressement moral, et psychologique qui n'est pas le facteur le moins important, dans la lutte pour l'indépendance autrichienne.

M. Schuschnigg veut, par un effort profond de persuasion, par la substitution d'un idéal nouveau à un idéal périmé, écarter à jamais, toute possibilité, pour l'Autri-

che, d'aliéner son caractère propre, sa liberté, son existence séparée. Et voilà pourquoi il s'est appliqué à développer, encore sur ce point, la politique inaugurée par Dollfuss, la politique de *réveil de l'Autriche*, la politique du *patriotisme autrichien* qui semblait avoir disparu avec l'effondrement de l'ancienne monarchie. Tous les efforts sont tournés vers le rétablissement de la liaison entre l'ancienne et la nouvelle Autriche. Il s'agit de montrer qu'il n'y a pas de solution de continuité, qu'il n'y a pas de trou, entre l'Etat d'autrefois et l'Etat d'aujourd'hui, de changer l'ancien patriotisme *habsbourgeois*, en patriotisme *autrichien*. Pas une occasion n'est manquée d'exalter cette idée autrichienne qui doit faire le fondement de l'Etat, cette idée destinée à représenter à la fois, pour le passé une tradition, et, pour l'avenir une espérance. Pas un discours n'est prononcé par les Mataja, les Starhemberg, les Berger-Waldenegg, les Schuschnigg sans que soit prônée la mission spéciale et propre de l'Autriche. Non point, certes, que l'Autriche veuille renier son caractère allemand. Bien au contraire ! C'est précisément parce qu'elle est la gardienne de la véritable civilisation allemande chrétienne contre le néopaganisme de Berlin que l'Autriche se doit de la défendre jusqu'au bout.

« Ecoutons plutôt notre population *affirmer* l'Etat, « s'écrie le Chancelier Fédéral dans son discours de « mai dernier, elle proclame sa foi en l'Autriche, et « place avant toutes choses, la conscience *patriotique* ».

« Dès le premier jour, affirme, par ailleurs, le Vice-« Chancelier Starhemberg, j'ai considéré le national « socialisme comme la formule allemande du bolche-« visme, sa victoire, comme la victoire de la barbarie « sur le germanisme, et nous n'aurons de cesse que le

« jour où la contre-révolution du germanisme contre
 « la barbarie aura réussi. Il faut que l'Autriche reste
 « l'asile de sauvegarde du *Deutschtum*.

« Notre principe suprême, renchérit M. Mataja,
 « ancien Ministre des Affaires Etrangères, devant une
 « assemblée de *Sturmscharen* en janvier, c'est l'indé-
 « pendance et la souveraineté de l'Autriche. Nous sommes
 « une partie de la nation allemande, et nous le procla-
 « mons, mais la nation allemande n'est pas pour nous
 « une entité philosophique ou biologique, mais un con-
 « cept de civilisation et de culture. Les éléments de la
 « civilisation allemande sont dus aux influences chré-
 « tiennes. Nous avons à défendre le vrai germanisme
 « contre l'anti-civilisation, (*Unkultúr*), du national-socia-
 « lisme ».

« Certes la puissance politique de l'Autriche s'est
 « écroulée, mais le nouvel Etat, d'après ceux qui le diri-
 « gent, n'en a pas moins encore un grand rôle à jouer,
 « car, si l'*Empire* au sens matériel du mot s'est effondré,
 « le mot de *Reich*, d'*Empire* n'incarne pas seulement
 « l'idée d'une force politique, pas seulement l'idée d'un
 « Etat, avec de plus ou moins grandes dimensions, avec
 « plus ou moins d'habitants. Ce mot de *Reich* contient
 « implicitement l'idée d'un *dynamisme culturel, civili-
 « sateur et spirituel*, ainsi s'exprimait, enfin le Chance-
 « lier Schuschnigg, le 16 mars 1935, devant les étudiants
 « catholiques rassemblés ».

Comme autrefois, donc, l'Autriche demeure un Em-
 pire, et la vraie tradition n'est, en rien, interrompue. Et
 M. Berger-Waldenegg de traduire tout récemment la
 même idée, le 3 mai, au Club des industriels de Vienne,
 en un langage politique pratique : « Nous nous rendons
 « tous bien compte, disait-il, que l'*Anschluss*, ou la

« synchronisation intérieure de l'Autriche, signifierait
 « sa mort, la disparition de sa très vieille culture alle-
 « mande, la fin de la nation autrichienne. Nous nous
 « apercevons tous, en outre que le vieux porteur de la
 « culture vraiment allemande qu'est l'Autriche serait,
 « dans un tel cas, dégradé au rang d'une colonie prus-
 « sienne. Mais nous sentons aussi que l'Autriche, qui
 « forme un bastion aussi bien contre la Pangermanie
 « impérialiste, avec sa poussée vers l'Est, que contre
 « le néo-paganisme allemand, constituerait vite un foyer
 « à tendance subversive de tous les pays d'Europe, préci-
 « sément parce que n'étant plus qu'une colonie, elle
 « tiendrait à ne pas perdre tout à fait son importance.
 « Une Autriche synchronisée serait, par la force des
 « choses, amenée à radicaliser de façon inouïe tout ce
 « qu'on a pu voir, jusqu'à présent, comme chauvinisme
 « national-socialiste. Une telle Autriche aurait, comme
 « principale tâche politique, celle de révolutionner dans
 « un sens national-socialiste toutes les minorités alle-
 « mandes dans les pays successoraux, et jusqu'au fin
 « fond des Balkans ».

Autrement dit, pour résumer ces quelques citations un peu longues mais nécessaires, si certains justifiaient autrefois la nécessité d'aliéner l'indépendance de l'Autriche par le fait que la population était de caractère allemand, c'est aujourd'hui ce même caractère allemand qui exige le maintien rigoureux de l'indépendance. Premier postulat.

Mais si la mission de l'Autriche est proprement nationale, elle est aussi européenne. Deuxième postulat. Le mot de Palacky reste vrai : *si l'Autriche n'existait pas, il faudrait l'inventer*. Et voici la lutte pour l'indépendance

autrichienne transposée du plan strictement national sur le terrain international.



A vrai dire, dès le début, elle n'a cessé de s'y trouver. Dès le rétablissement de la paix, les Puissances européennes ont dû tout de suite se préoccuper de faire respecter les traités qui venaient d'être signés. Il leur fallait, en maintenant le *statu quo*, empêcher, à tout prix, le retour de la politique germanique de la *Drang nach Osten* qui venait de mettre l'Europe à feu et à sang. A cela elles étaient presque toutes intéressées. D'abord les Etats balkaniques qui redoutaient toujours l'intrusion allemande du côté de Salonique, la Tchécoslovaquie, proie facile par son voisinage avec le Reich allemand, l'Italie qui aspirait à jouer, en Europe Centrale, le rôle que l'Allemagne y avait perdu ; et, enfin, plus indirectement peut-être, mais non moins certainement, la France et l'Angleterre, qu'une pénétration couronnée de succès de l'Allemagne dans les pays de l'Europe Centrale et du côté du Proche-Orient mettrait en mauvaise posture en détruisant l'équilibre européen. C'est pourquoi, depuis les traités qui ont mis fin à la guerre, tant d'actes diplomatiques ont été signés pour essayer d'assurer l'indépendance autrichienne. Faut-il en rappeler quelques-uns ? Protocoles de 1922 et 1932, Déclarations du 17 février 1934, et du 27 septembre 1934, Protocoles italo-hongrois du 17 mars 1934... Voilà autant de témoins de l'intervention des Puissances en faveur de l'Autriche.

Mais, à regarder ces textes d'un peu près, la situation a considérablement changé au cours de ces derniers mois. La lutte pour l'indépendance autrichienne me

paraît avoir triplement évolué. En premier lieu, des engagements comme le Protocole de 1922 ou comme celui de Lausanne, en 1932, avaient comme contre-partie des stipulations économiques et financières qui mettaient en quelque sorte l'Autriche en tutelle. Au contraire, des déclarations comme celles du 17 février et du 27 septembre sont dénuées de semblables préoccupations. Elles ont bien toujours pour but, de protéger l'Autriche, mais celle-ci n'est plus en laisse. C'est ce que vous avez déjà pu constater tout à l'heure dans sa tentative de restauration économique. Il semble maintenant qu'elle s'oriente vers la liberté de plus en plus grande d'assurer, elle-même, sa propre économie. Elle devient l'Etat libre dont l'existence est nécessaire en dehors de toute considération d'intérêt matériel, au bon ordre européen.

En second lieu, durant ces dernières années l'Autriche avait eu tout naturellement tendance à s'appuyer surtout sur son voisin le plus proche et le plus puissant, l'Italie, qui faisait figure de jouer à Vienne un rôle prépondérant. Cette disposition s'est concrétisée sous la forme du Protocole de Rome signé en mars 1934, protocole qui se présente en dépit de toutes les déclarations officielles, dans une certaine mesure comme un système fermé. Au contraire, il semble à présent que l'évolution diplomatique pousse l'Autriche à s'intégrer dans un système beaucoup plus vaste et beaucoup plus général.

Enfin, troisième différence, les déclarations faites par les grandes Puissances avaient eu, jusqu'ici surtout, une portée assez platonique. Aucun accord pratique n'en était résulté. Les négociations engagées ces mois derniers, par contre, ont plutôt visé à faire entrer le problème

autrichien dans une phase réaliste, et à l'amener vers une solution positive.

C'est cette triple évolution que cristallisait pour la première fois le Protocole franco-italien du 7 janvier 1935, lequel marque véritablement un point de départ nouveau.

Que dit cet instrument ? « Les deux Gouvernements
 « se déclarent d'accord pour recommander aux Etats
 « principalement intéressés la conclusion d'un accord
 « de non-ingérence dans leurs affaires intérieures res-
 « pectives, et l'engagement réciproque de ne susciter ni
 « favoriser aucune action qui ait pour but d'attenter
 « par la force à l'intégrité territoriale et au régime poli-
 « tique ou social de l'un des pays contractants. L'accord
 « dont il s'agit devrait être conclu d'abord entre l'Italie,
 « l'Allemagne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la You-
 « goslavie et l'Autriche, c'est-à-dire entre tous les pays
 « voisins de l'Autriche, et l'Autriche elle-même. Il devrait
 « être ouvert à l'adhésion de la France, de la Pologne
 « et de la Roumanie, étant aussi étendu aux Etats voi-
 « sins et successeurs, en plus de l'Autriche et de la
 « France.

« En outre, le Gouvernement italien et le Gouverne-
 « ment français, en considération de la nécessité de
 « maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche
 « conviennent dès à présent que, au cas où cette indé-
 « pendance et cette intégrité seraient menacées, les deux
 « Gouvernements français et italien se consulteraient
 « entre eux et avec l'Autriche, en vue de mesures à
 « prendre. Cette consultation serait par la suite étendue
 « par l'Italie et par la France aux autres Etats afin de
 « s'en assurer le concours ».

La lecture du texte intégral du protocole de Rome

fait apparaître assez clairement le progrès réalisé sur les résolutions antérieures. Jusqu'ici, en effet, tous les efforts pour organiser la paix politique ou économique sur le Danube avaient échoué. Pourquoi ? Parce qu'on assistait à la lutte entre deux politiques différentes, entre deux blocs rivaux : Autriche-Hongrie d'un côté, Petite-Entente de l'autre mené par un chef de file : le premier par l'Italie, le second par la France. Du moment où les chefs de file se rapprochaient, il n'y avait plus de raison pour que leurs satellites continuassent à se combattre. Effectivement on assista, aussitôt après le voyage de M. Pierre Laval à Rome, à une entente très sensible en Europe Centrale dont le signe le plus marquant fut une esquisse de rapprochement entre l'Italie et la Yougoslavie.

Mais, dans le texte signé par M. Mussolini et M. Laval, d'autres développements se trouvaient encore en puissance. L'Autriche, comme vous venez de le voir, n'était plus traitée en mineure mais comme une grande personne émancipée. C'est ce que faisait bien ressortir, dans son discours de mai, le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche, M. Berger-Waldenegg, quand il disait :

« Le Protocole de Rome constitue la meilleure et la
 « plus efficace protection de notre liberté. Nous avons
 « eu la satisfaction de voir approuver notre point de
 « vue par les constatations suivantes :

« 1° — L'Autriche ne doit pas être seulement un
 « objet de pacte politique concernant l'Europe Centrale,
 « mais elle doit participer directement à ce pacte ;

« 2° — L'Autriche demande l'entière réciprocité dans
 « ces pactes ;

« 3° — Des garanties éventuelles ne doivent pas être

« limitées seulement à l'Autriche, mais s'étendre à tous les autres partenaires ».

Et ce nouveau pas vers l'indépendance était pour ainsi dire consacré dans le communiqué qui fut publié après la visite du Chancelier Schuschnigg à Paris, à la fin de février :

« Les Ministres français et autrichien, dit le texte officiel, se sont trouvés d'accord pour reconnaître les avantages que tous les pays intéressés doivent retirer de la conclusion, *dans un esprit de complète égalité*, du Pacte relatif à l'Europe Centrale dont les conversations franco-italiennes de Rome ont posé les principes ».

Les accords de Rome avaient, en quelque sorte, indiqué la voie à suivre, fourni les principes et les directives de la nouvelle politique, directives en deux sens : *pacte consultatif*, *pacte de non immixtion*. Maintenant il n'était plus que de réaliser.

Côté consultation, un premier résultat ne tarda pas à être enregistré. Le 3 février, après la visite de M. Pierre Laval à Londres, un communiqué, publié au *Foreign Office* déclarait « que l'Angleterre se considérait comme une des Puissances qui devraient se consulter au cas où l'indépendance de l'Autriche serait menacée ». C'était là un succès considérable pour la politique de l'indépendance.

Côté non-immixtion, les progrès, par contre, ont été beaucoup plus lents ; on peut même dire que la question n'a guère avancé. France, Angleterre, Italie, liées par un pacte consultatif ont reconnu très rapidement la nécessité de préparer le terrain, puis de réunir une conférence spécialement chargée de mettre au point les accords prévus pour l'Europe Centrale. C'est ce qu'a exprimé,

solennellement, une des décisions prises à la Conférence de Stresa, le 14 avril dernier. Cette décision se présente, en quelque sorte, comme une codification des déclarations antérieures sur l'indépendance autrichienne, mais elle a une partie plus pratique, en ce sens qu'elle trace un programme d'avenir. « Les représentants des trois
 « Gouvernements, dit, en effet, la partie III de la Résolu-
 « tion de Stresa, ont procédé à un nouvel examen de la
 « situation autrichienne. Ils confirment les déclarations
 « franco-britanniques du 17 février et du 27 septembre
 « 1934, par lesquelles les trois gouvernements ont
 « reconnu que la nécessité de maintenir l'indépendance
 « et l'intégrité de l'Autriche continuera à inspirer leur
 « politique commune. Se référant au Protocole franco-
 « italien du 7 janvier 1935 et aux Déclarations franco-
 « anglaises du 3 février 1935, par lesquels a été réaffir-
 « mée la nécessité de se consulter sur les mesures à
 « prendre au cas où l'intégrité et l'indépendance de
 « l'Autriche seraient menacées, ils ont convenu de re-
 « commander la réunion à une date prochaine, des
 « représentants de tous les Gouvernements énumérés
 « dans le Protocole de Rome, en vue de conclure les
 « accords relatifs à l'Europe Centrale ».

Dépouillé de son jargon diplomatique, ce texte faisait apparaître un nouveau progrès. Outre que, pour la première fois, s'affirmait avec autant de force le front uni des trois Puissances occidentales : France, Angleterre, Italie, on semblait sortir enfin des affirmations platoniques en laissant entrevoir, par la convocation d'une Conférence, des réalisations très prochaines.

Du coup se trouvait, par là même, consolidée l'indépendance autrichienne. Mais la Conférence de Stresa

avait encore sur ce terrain même, des conséquences et une portée beaucoup plus grandes.

Parmi les questions étudiées dans l'Isola Bella, il en était une qui concernait les Etats désarmés, et par conséquent l'Autriche. Or voici comment dans la Partie VI, s'est traduit, à cet égard, l'opinion du front anglo-italo-français :

« Les représentants des trois gouvernements ont pris
« connaissance du désir exprimé par les Etats dont le
« statut militaire a été respectivement dans les traités
« de Saint-Germain, de Trianon, et de Neuilly, d'obte-
« nir la révision de ce statut, et décident d'en informer
« par la voie diplomatique les autres Etats intéressés.

« Ils sont d'accord pour recommander aux Etats inté-
« ressés d'examiner cette question en vue de la régler,
« par voie contractuelle, dans le cadre des garanties
« générales de sécurité ».

Ainsi, l'Autriche, qui avait toujours réclamé l'augmentation de son statut militaire pour pouvoir faire face avec plus de chances aux assauts qu'elle aurait à subir, voyait ses espoirs s'affirmer, et s'annoncer pour elle des possibilités nouvelles de résistance. De nouveau son indépendance s'en trouvait renforcée par avance. Son indépendance ? Oui. Mais aussi son *émancipation*, ce qui n'est peut-être pas tout à fait la même chose. De la sorte se poursuivait, se développait et s'accroissait, l'évolution amorcée avant le Protocole de Rome et réaffirmée par l'accord franco-italien du 7 janvier.

Il n'était, cependant, pas suffisant d'avoir prévu une conférence danubienne, pas suffisant d'en avoir prévu le lieu, Rome, et fixé la date approximative, au début de juin. Encore fallait-il, pour qu'elle eût quelques chances de succès, l'organiser minutieusement, et négocier, avant

sa réunion, des accords de principe. C'est le travail auquel se sont attelées les Chancelleries, aussitôt après la Conférence de Stresa.

A vrai dire, la tâche restait très malaisée. Des difficultés de toute sorte subsistaient, dont trois principales : D'abord la définition de la non-immixtion. Qu'est-ce qu'on entendait au juste par non-immixtion ? Du côté franco-italien, c'était ne susciter et ne favoriser aucune agitation ou propagande ayant pour objet de porter atteinte par la force à l'intégrité territoriale, ou au régime politique et social d'un pays contractant. Mais cette manière de voir ne satisfaisait en rien l'Allemagne. Celle-ci laissait prévoir qu'au nombre des conditions mises à sa participation à la Conférence danubienne figuraient les deux suivantes : Que tous les Etats seraient également tenus de ne pas intervenir dans les affaires intérieures de l'Autriche, et que le Pacte à signer ne soit pas appuyé par des conventions d'assistance mutuelle.

On comprend pourquoi. Le principe d'égalité, en apparence, c'est très juste, mais, dans le cas présent, il aboutit tout au contraire du but cherché. Egalité dans la non-intervention ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie, en réalité, inégalité profitable à l'Allemagne. Le Reich, sans doute, a renoncé à l'agression extérieure. Mais il lui reste un moyen formidable, celui dont il cherche à se servir encore actuellement : l'agression intérieure, cette propagande sournoise, cette propagande détournée, cette propagande souterraine de tous les instants. Comment irez-vous démêler, en cas de succès national-socialiste en Autriche ce qui est propagande illicite et ce qui est volonté populaire ? Et surtout comment voulez-vous l'empêcher si l'assistance ne joue pas, si personne n'a le droit d'intervenir ? Si bien que, en

admettant le point de vue allemand, vous ne défendez pas l'indépendance de l'Autriche, mais vous livrez pieds et poings liés ce pays à l'Allemagne. Première et capitale divergence de vues.

Il en est une seconde, non moins importante, toujours à propos de la définition de la non-immixtion. L'Autriche s'est engagée solennellement à ne pas restaurer les Habsbourg. Des textes ont été signés, que je ne rappelle pas, dont certaines Puissances sont garantes. Or, est-ce que l'on considérera comme une immixtion dans les affaires d'Autriche l'intervention de ces Puissances au cas où la restauration des Habsbourg viendrait à se produire ? Il semble que le Gouvernement autrichien voudrait voir à ce sujet une révision des engagements existants. Le mouvement légitimiste a fait de grands progrès, en effet, en Autriche. D'autre part beaucoup d'Autrichiens sont encore convaincus que la restauration des Habsbourg serait peut-être le dernier moyen de conserver l'indépendance et d'empêcher l'*Anschluss*. Les Schuschnigg, les Starhemberg, autant qu'on puisse le dire, et il faut ici que le journaliste supplée à l'historien, sont au fond de leur cœur, de cet avis et, s'ils déclarent que la question est inactuelle, peut-être ne seraient-ils pas fâchés de tenir en réserve cette suprême ressource. Or l'Italie s'y est jusqu'ici opposée de toutes ses forces. Vous n'avez pas oublié le récent article retentissant de M. Mussolini dans *Le Popolo d'Italia*. Actuellement, sans doute, l'opinion italienne paraît plus favorable. Mais rien de précis n'a encore été dit officiellement sur l'attitude du *Duce*. En tout cas il est un fait certain c'est que la Petite-Entente est, sur ce sujet, inébranlable. Pour elle, les Habsbourg, c'est la guerre ! Voilà une deuxième difficulté de taille.

A ces obstacles que font surgir les intérêts particuliers de l'Allemagne et de l'Autriche, il faut encore ajouter une troisième catégorie d'écueils, ceux-là venus de Hongrie. Le Gouvernement de Budapest, après la réunion de Stresa, avait aussitôt laissé savoir, ou laissé répandre le bruit qu'il mettrait comme condition à sa participation à la Conférence danubienne qu'on n'oublîât pas d'y parler de révision territoriale. Il paraissait peu soucieux de signer, à l'égard de l'Autriche, des engagements qui lui fermeraient définitivement la voie sur ce terrain.

D'autre part il était, sur un autre point, sur l'égalité des droits en matière militaire, d'accord avec le Gouvernement de Vienne qui voyait dans un accroissement de sa force armée un moyen supplémentaire de défendre sa liberté. On observait du reste, avec à propos, à Budapest, qu'en cette occurrence, on ne faisait que demander le développement naturel et logique de la politique de Stresa, c'est-à-dire des conséquences pratiques de la résolution d'après laquelle la France, l'Angleterre et l'Italie avaient accordé, en principe, l'égalité des droits aux Puissances désarmées, à condition de souscrire à des engagements de sécurité.

Mais là encore surgissait une opposition, celle de la Petite-Entente, pas du tout décidée à aller aussi vite en besogne. On n'a pas perdu le souvenir des demandes un peu vives de précisions qu'elle avait adressées à Genève, dernièrement, à ce sujet à M. Pierre Laval. Elle ne paraît pas disposée à laisser les grandes Puissances prendre des engagements pour elle sur le terrain des armements. Et par ailleurs, elle est opposée, elle l'a dit maintes et maintes fois, et il est vraisemblable que la réunion des Ministres de la Petite-Entente qui doit se tenir prochainement

nement affirmera encore avec force ce principe, à toute révision territoriale. C'est là, en définitive, où se trouvait, des trois, le plus gros obstacle. Et c'est pourquoi M. Mussolini a voulu tout de suite s'y attaquer.

Il convoquait dernièrement — pour le 4 mai — à Venise ses partenaires hongrois et autrichiens. Bien entendu, suivant la formule, rien ne fut révélé des entretiens, mais tout le monde sut ce qui s'était passé. Il semble, pour être prudent, qu'on se soit mis d'accord sur une espèce de compromis. D'après certains renseignements, en effet, la Hongrie aurait obtenu de l'Italie deux concessions de nature à la satisfaire : d'abord que fussent réaffirmés solennellement avant la Conférence les droits à l'égalité des armements ; que d'autre part, le Pact danubien insistât moins sur le *statu quo* territorial que sur la non ingérence.

Quoiqu'il en soit de ces décisions qui ne sont pas encore du domaine de l'histoire, le principal résultat de la Conférence de Venise était tout de même important. Désormais, il apparaissait que la Hongrie ne rendrait pas impossible par avance, et par une opposition absolue de principe, la réunion de la Conférence. En même temps, pour ne pas donner à la Petite-Entente l'impression que la réunion vénitienne n'était que la réédition de l'ancien front commun contre elle, le Duce laissait annoncer un peu partout qu'il se disposait à convoquer à Rome, pour faire équilibre à la Conférence de Venise, les Ministres de la Petite Entente.

★★

Les négociations paraissaient donc en très bonne voie quand brusquement le développement de l'affaire d'Abys-

sinie est venu tout compromettre. De violentes polémiques ont éclaté entre l'Italie et l'Angleterre, disloquant le front de Stresa. Il ne fut, bien entendu, plus question de convoquer les Ministres de la Petite Entente, et, de nouveau, par un de ces jeux de bascule auxquels l'Italie semblait avoir renoncé depuis quelques temps, elle délaissait quelque peu le front de Stresa pour essayer de tenter un rapprochement direct avec l'Allemagne. Le 21 mai M. Mussolini déclarait à la Chambre des Députés qu'il « ne se laisserait pas pétrifier sur le Brenner ». Qu'est-ce que cela voulait dire ? Le Duce n'a pas donné d'explication, mais on chuchote que la diplomatie allemande serait assez disposée à offrir à l'Italie une sorte de trêve de dix ans pour l'Autriche, du genre de celle qui existe pour le Couloir polonais, moyennant quoi l'Allemagne laisserait l'Italie libre en Abyssinie.

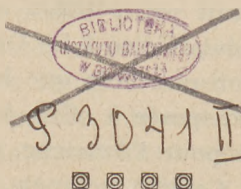
Et voilà où nous en sommes.

Pour l'instant les négociations sont engagées très activement entre les diverses Chancelleries, surtout entre Londres, Paris et Rome. Pour prix de son retour au front de Stresa, qu'elle n'a du reste pas abandonné officiellement, l'Italie semble vouloir demander une révision du traité de 1906, relatif à l'Abyssinie.

L'Angleterre, de son côté ne paraît pas disposée à laisser Rome s'engager dans une voie qui menacerait non seulement l'Italie elle-même, ce qui après tout est son droit, mais qui compromettrait surtout la paix européenne. Quant à Paris, il reste neutre.

Que nous réserve l'avenir ? La question abyssine va-t-elle démolir toute l'œuvre si péniblement construite au cours de ces derniers six mois ? Le rôle de l'historien n'est pas de vaticiner. Cependant on peut dire, sans grande crainte de se tromper pour l'instant, que, du

train où vont les choses, la Conférence danubienne n'est pas encore près de se réunir. En manière de conclusion, si vous le voulez bien, nous ajouterons que ce n'est pas encore demain, ni peut-être même après demain, que l'indépendance de l'Autriche sera définitivement sauvegardée (1).



(1) Depuis que cette conférence a été prononcée les événements ont évolué. L'Italie n'a pas paru poursuivre son essai de rapprochement avec l'Allemagne. Au contraire, elle semble s'être, de plus en plus, rangée du côté français. Des efforts considérables sont tentés, par ailleurs, pour accorder le point de vue anglais et le point de vue italien sur la question éthiopienne ainsi que pour ramener l'Angleterre au front de Stresa. Néanmoins les conclusions que nous adoptions au sujet de l'indépendance de l'Autriche demeurent vraies. La décision du Cabinet de Vienne, abolissant les lois d'exil qui frappaient la famille des Habsbourg, a jeté, en effet, un élément de complication de plus sur l'échiquier européen. Rien ne dit, en outre, au cas où l'Italie s'engagerait définitivement en Abyssinie et pour peu que la France se débâte dans des difficultés intérieures, que l'Allemagne n'en profiterait pas pour brusquer les choses, non seulement à Memel, mais en Europe Centrale.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	V
<i>Les aspects européens de la question d'Autriche,</i> par Maurice Pernot.....	1
<i>L'Autriche Etat germanique et danubien,</i> par Ernest Pezet.....	29
<i>Le Chancelier Dollfuss et son œuvre,</i> par Marcel Dunan.....	67
<i>L'évolution constitutionnelle de la République</i> <i>Autrichienne, par Paul Bastid.....</i>	95
<i>La résurrection de l'autrichien,</i> par Paul Auernheimer.....	125
<i>La lutte pour l'indépendance de l'Autriche,</i> par Gabriel Perreux	151

COLLECTION DE LA CONCILIATION INTERNATIONALE

I. INTÉRÊTS NATIONAUX

CONTRE LA REPRÉSENTATION COLONIALE AU PARLEMENT MÉTROPOLITAIN. — CONTRE LA PORNOGRAPHIE. — POUR L'AGRICULTURE. — POUR LES TRANSPORTS. — POUR LA LOIRE NAVIGABLE. — LES CONFÉRENCES CONSULAIRES. — PROGRAMME DU COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS NATIONAUX. — ÊTRE UTILE. — LA FORÊT, par M.^a d'Estournelles de Constant.

II GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DE L'ARBITRAGE & CONCILIATION INTERNATIONALE

PROGRAMME DU GROUPE PARLEMENTAIRE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL. — PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ DE CONCILIATION INTERNATIONALE. — LE PÉRIL PROCHAIN. L'EUROPE ET SES RIVAUX. — CONCURRENCE ET CHÔMAGE. — LE PÉRIL JAUNE. — L'ALSACE-LORRAINE. — LE TRANSVAAL ET L'EUROPE DIVISÉE. — VERS LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE. — DISCOURS DE BUDA-PESTH (1901), DE CHICAGO (1902), DE LONDRES (1903). — LE RAPPROCHEMENT FRANCO-ANGLAIS. — LE MOUVEMENT PACIFIQUE. — LA CONCILIATION INTERNATIONALE. — LA RÉCEPTION DES PARLEMENTAIRES SCANDINAVES EN 1904. — L'ORGANISATION DE LA PAIX. — LA POLITIQUE DES TEMPS NOUVEAUX. — LE MENSONGE DU PACIFISME. — POUR LA LIMITATION DES DÉPENSES NAVALES. — LA FRANCE POURRAIT-ELLE S'ENTENDRE AVEC L'ALLEMAGNE ? — LES DEUX POLITIQUES. — LE PROBLÈME DE LA PAIX. — POUR L'ARBITRAGE. — LIMITATION DES ARMEMENTS. — L'ENTENTE CORDIALE EST UN COMMENCEMENT. — LE DISCOURS DE PITTSBURGH (1907). — LA SANCTION DU DROIT INTERNATIONAL. — L'ENTENTE CORDIALE FRANCO-AMÉRICAINNE. — LA VISITE DE LONDRES. — POUR ET CONTRE L'ESPÉRANTO. — LE GROUPE FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL ET L'UNION INTERPARLEMENTAIRE. — L'ESPRIT INTERNATIONAL.

LES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, 1 vol. in-18, Paris, A. Colin 1913, par M. d'Estournelles de Constant. (Nouvelle édition de 1917). — (Traduction anglaise mise à jour, 1915, New-York, Macmillan and C^o, sous ce titre *America and her problems*).

Les bulletins précédés du signe * sont épuisés

BULLETINS DE 1906 ET 1907. — 3 fascicules consacrés au programme de la Conciliation, discours, procès-verbaux de la première Assemblée générale, etc., etc.

BULLETINS TRIMESTRIELS DE 1908 : 1. Réception, au Sénat, des délégués français et américains de la Conférence de La Haye. Les Actes de La Haye. — 2. L'Assemblée générale du 17 nov. 1907. — 3. L'origine, les développements, l'avenir de notre organisation. Les cercles de la Conciliation : Graphiques destinés à vulgariser les progrès du mouvement général du monde en faveur de l'arbitrage obligatoire. — 4. Pourquoi la limitation des armements n'a pas été discutée à la 2^e Conférence de La Haye. Les dépenses de la Marine, par M. d'E. de C. La sanction du Droit international, par M. Elihu Root L'entente cordiale franco-américaine : Réception de M. le Pt. N. Murray Butler. La visite de Londres (20-23 juillet 1908).

BULLETINS MENSUELS DE 1909 : 1. L'Accord des deux Amériques, par M. Joachim Nabuco. — 2. L'Allemagne et l'Arbitrage, par M. le Pr. Eickhoff — 3. Pour l'Aviation. 1. vol. in-18, de 320 pages, illustré de 40 gravures hors texte. — 4. La Conciliation et le Système Métrique. Le dîner Förster du 23 Mars 1909. — 5. L'Assemblée Générale du 24 Mars 1909. — 6. Le rapprochement franco-allemand, condition de la paix du monde, par M. d'E. de C. — 7. La fausse route, par M. A. Carnégie. — 8. La diplomatie du Droit, par M. L. Bourgeois. Réception de M. Carnégie à la Sorbonne. La Fondation Carnegie des héros (Lettres et décrets constitutifs. — 9. L'augmentation des armements, par MM. Carnégie et d'E. de C. — 10. Les Parlementaires Russes et Ottomans en France, 1 vol. in-18 de 140 pages, avec carte et gravure. — 11. L'Aviation triomphante, 1 vol. in-18 de 420 pages, illustré de 36 gravures hors texte. — 12. Les Parlementaires français en Scandinave, 1 vol. in-8 de 444 pages, illustré de 44 gravures.

BULLETINS MENSUELS DE 1910 : 1. Le Parlementaire et le Diplomate, par M. d'E. de C., — 2. Benjamin Constant et la Paix, réédition de « l'Esprit de Conquête », avec une introduction de M. d'E. de C. et un portrait inédit de B. Constant. — 3. Notre visite au Parlement Russe, 1 vol. in-18 de 312 pages, illustré de 30 gravures hors texte. — 4. L'Assemblée générale du 18 Mars 1910. — 5. La propagande pacifique au Japon. (Rapports de M. le Dr. Tsunejro Miyaoka, Secrétaire général). — 6. La protestation du Pt N. Murray Butler. Protestation contre l'accroissement général des dépenses de guerre. — 7. La langue internationale auxiliaire de l'avenir, par M. Jacques Novicow. — 8. Les femmes et la paix, par M. d'E. de C. — 9. L'organisation de l'Union Interparlementaire, par M. d'E. de C. — 10. Les progrès de l'Arbitrage à l'Exposition de Bruxelles (avec graphiques), par M. Charles Duffart. — 11. Le remède à la paix armée ; La France et l'Allemagne, par M. d'E. de C. ; Le développement récent du pacifisme allemand, par M. Alfred H. Fried. — 12. La politique extérieure de la France et le respect des autres races, par M. d'E. de C.

BULLETINS TRIMESTRIELS DE 1911 : 1. Notre Assemblée générale. — 2. Discours du Pt. N. M. Butler. — 3. L'organisation de l'Union Interparlementaire. — 4. Nouveau rapport sur les armements.

BULLETINS TRIMESTRIELS DE 1912 : *1. L'Accord Franco-Allemand du 4 Novembre 1911. — *2. L'Assemblée Générale. La Société des Etats. — 3. L'Amitié Franco-Américaine. — *4. Armements et Aviation. La 17^e Conférence de l'Union interparlementaire.

BULLETINS TRIMESTRIELS DE 1913 : 1. La Conciliation Allemande : Le Congrès de Heidelberg. — 2. L'Assemblée Générale ; Manifestation franco-américaine. La réception de M. et M^{me} Carnégie à Paris. La réglementation de la terre, du ciel et de l'Océan. La loi de trois ans. *Annexes* : Les origines et les développements de la Conciliation. — 3. La Conférence Franco-Allemande de Berne (11 Mai 1913). — 4. Le Palais de la Paix : Le Congrès de Nuremberg. Le patriotisme pacifique. Le discours de M. d'Estournelles de Constant à l'Ecole Alsacienne.

BULLETINS DE 1914. — 1. La plus grande Nationalité, par le Vicomte Haldane de Cloan. La mission du Pt. C.-W. Elliot en Extrême-Orient, par J. Dumas. — 2. L'Assemblée générale. La Confé-

rence de Bâle. La question d'Alsace-Lorraine. Le banquet de l'Entente Cordiale. L'Enquête dans les Balkans. — 3. La Solidarité humaine (Discours de M. Léon Bourgeois). La défense nationale contre les superdreadnoughts. — 4. Le dîner Butler.

BULLETINS DE 1915. — *1. Le Châtiment : Le jugement des penseurs sur l'Allemagne militarisée ; Le discours de M. Bergson. Les causes profondes de la guerre, par M. E. Hovelacque. La conquête allemande, par Paul Valéry. — 2. Lettres aux neutres. — *3. Quelques raisons de notre optimisme : Une paix de cent ans et la guerre actuelle ; Un voyage en aéroplane ; Contre mon optimisme, par M. d'Estournelles de Constant. — *4. Le devoir et l'intérêt des Etats-Unis : Publications de M. d'E. de C. aux Etats-Unis ; le discours de M. Elihu Root.

BULLETINS DE 1916. — *1. La défense du peuple Américain (Conférence prononcée par M. Whitney Warren) ; Jeunesse, par le Pasteur Ch. Wagner. — 2. M. d'Estournelles devait savoir. — 3. La Conciliation en Espagne, en Suisse, en Italie, aux Etats-Unis. — *4. La paix Française contre la domination Allemande.

BULLETINS DE 1917. — 1. La non-réparation de la France, par M. Ch. Gide. Les conseils de tutelle et les orphelins de la guerre ; Les débits de boissons et la prostitution ; Le rôle de la femme après la guerre, par M. d'Estournelles de Constant. — 2. L'Assemblée générale du 26 Mars 1917. — 3. L'appel du Pape aux puissances belligérantes. La question d'Alsace-Lorraine jugée par un neutre, par le P^r O. Nippold. Le buste de Rodin. — 4. Les buts de paix des Etats-Unis et des Alliés.

BULLETINS DE 1918. — 1. Ma mission à Londres (1912-1914), par le Prince Lichnowsky, ancien Ambassadeur allemand à Londres. — 2. L'action de la Conciliation pendant l'année 1917. — 3. Les deux Pacifisme ; réveil du Peuple allemand ; L'Allemand avant la guerre, par le P^r O. Nippold. — 4. La guerre de quatre ans : Ce qu'a été la guerre qui finit. Ce que serait la guerre future si nous ne savons pas la prévenir.

BULLETINS DE 1919. — 1. Les débuts de la Société des Nations : Une Ligue des Nations, par A.-F. Frangullis. La Ligue des Nations, par O. Nippold. Discours de M. Léon Bourgeois à l'Assemblée générale constitutive du 10 novembre 1918. — La politique française de la Paix et les prochaines élections, par M. d'E. de C. — 3. L'examen de conscience d'un Allemand, par F.-W. Færster. — *4. Que devient la Société des Nations ? par M. d'E. de C.

BULLETINS DE 1920. — 1. L'Assemblée générale du 14 février 1920 ; Manifestation Nationale en l'honneur de la Société des Nations ; L'Albanie et la Paix de l'Europe ; Contre l'expédition de Syrie et de Cilicie ; Le Monument de l'Aviation. — 2. Le traité de paix avec l'Allemagne au Sénat des Etats-Unis, par A. Finch ; La Société des Nations ; L'éducation Internationale et la Société des Nations ; La Conciliation en Italie.

BULLETINS DE 1921. — *1. Pour la Société des Nations (Conférences de M. d'E. de C.). — La Bibliothèque Américaine de l'Université de Paris. — 2. L'Assemblée générale du 11 juillet 1921 : La politique de l'amitié franco-américaine ; L'état des esprits aux Etats-Unis ; Le chauvinisme allemand ; L'organisation et la défense de la paix. — 3. Le voyage du P^r Butler en Europe. — *4. L'Albanie en 1921 : Mission de M. Justin Godart.

BULLETINS DE 1922. — *1. L'Albanie en 1922 ; L'enquête de la Société des Nations, par J. Godart. — 2. Walter Rathenau. Jaurès. — 3. Pose de la première pierre de la place Carnegie, à Fargniers. — *4. La Société des Nations et l'Albanie (Rapport à la Société des Nations).

BULLETINS DE 1923. — 1. L'Allemagne d'aujourd'hui dans ses relations avec la France, par le P^r H. Lichtenberger. — 2. La Conciliation et la Dotation Carnegie : Assemblée générale du 6 juillet 1923 ; Séances du Conseil consultatif de la Dotation Carnegie. (*Annexe* : « L'œuvre de la Société des Nations », par Léon Bourgeois). — 3. La prochaine dernière guerre ; Les réparations, par Ch. Rist ; La guerre de la Ruhr, par H. Lichtenberger ; Une lettre du P^r Fœrster. — 4. Les minorités nationales, par Th. Ruysen.

BULLETINS DE 1924. — *1. La Société des Nations peut-elle être sauvée ? par Sir Charles Walston. — *2. Trois ans de diplomatie secrète, par le Colonel Converser. — *3. Enquête sur les livres scolaires d'après guerre, par J. Prudhommeaux. — *4. L'Allemagne et la France : Leur V^e économique et politique en 1923-24, par Kuczynski et de nombreux collaborateurs. — *5. La Russie soviétique, par Charles Gide. — 6. d'ESTOURNELLES DE CONSTANT : 1852-1924.

BULLETINS DE 1925. — 1. Où va l'Allemagne ? par H. Lichtenberger. — *2. Les Etats-Unis d'Amérique : Leur origine ; leur développement ; leur unité, par le Pt. Nicholas Murray Butler. — *3. les services d'Elihu Root au Droit International, par James Brown Scott. — *4. La Médiation et la Conciliation internationales, par Jean Efremoff.

BULLETINS DE 1926. — *1. Résumé de l'Histoire Universelle des Civilisations, par Ch. Richey. — *2. La Reconstruction de l'Europe Centrale, par MM. A. de Monzie, Politis et le Professor Tibal. — *3. Le problème des Sanctions Internationales, par D. Mitrany.

*BULLETINS DE 1927. — 1. Une crise de la Société des Nations, par Georges Scelle.

BULLETINS DE 1928. — *1. La terre du réalisme ; l'Esprit américain ; Machinisme et Standardisation ; L'opinion publique Américaine, par Thomas S. Baker. — 2. Les civilisations des nouveaux Etats de la Baltique, par Antoine Meillet. Les Détroits Baltiques et leurs problèmes politiques, par M. F. de Jessen. La Russie des Soviets et les Etats Baltiques, par M. André Tibal.

BULLETINS DE 1929. — 1. L'idée de civilisation dans la conscience française, par Ernst-Robert Curtius. — 2. Le Problème des Minorités, par M. A. Tibal. La répartition et le rôle des minorités nationales en Roumanie, par M. E. de Martonne. Le principe des nationalités et les minorités nationales, par M. Bouglé. — 3. L'esprit International dans l'enseignement français, par M. A. Desclous. — 4. « Union Douanière Européenne », par M. Yves Le Trocquer. — *5. Richar Cobden, par Sir Charles Mallet.

BULLETINS DE 1930. — 1 et 2. La Politique Etrangère des Etats-Unis et l'Amérique Latine, par M. Graham Stuart. — 3 et 4. La Conduite de la Politique extérieure dans les Démocraties, par Joseph Barthélémy. — 5. Les Soviets et la Dette russe en France, par M. Francis Delaisi : Les Soviets et les Organisations de la Paix, par René Cassin. France et Russie, par Stéphanne Lauzanne. — 6.

COLLECTION DE LA CONCILIATION INTERNATIONALE

(SUITE)

La guerre d'agression comme problème de Droit International, par le Professeur Uden ; l'Espagne, l'Homme et le Peuple, par le Professeur Vossler ; Démocratie française et Démocratie allemande, par le Professeur Vermeil. — 7. Histoire Internationale des Universités, par M. Stéphan d'Irsay ; La Cité Universitaire de Paris, par M. Camille Bloch. — 8 et 9. Principes de la Politique Allemande dans l'Europe du Centre et de l'Est, par M. André Tibal.

BULLETINS DE 1931. — *1. L'Allemagne et les Démocraties occidentales. Les conditions générales des relations franco-allemandes, par Edmond Vermeil. — 2, 3, 4, 5. La crise des Etats Agricoles Européens et l'Action Internationale, par André Tibal. — *6. La formation de la Constitution de Weimar problème de politique extérieure, par Hajo Holborn ; Les idées et les projets d'Union européenne au XIX^e siècle, par Pierre Renouvin. — *7, 8*, *9. Points de vue, par Nicholas Murray Butler.

BULLETINS DE 1932. — 1, 2, 3, 4, 5. Dantzig, port de la Pologne, par Henri Strasburger ; Les conditions de l'apaisement germano-polonais, par Casimir Smogorzewski ; Les relations germano-polonaises, par Otto Hoetzch ; A propos du « Corridor » de Dantzig, par Wladimir d'Ormesson ; Le Conflit germano-polonais est-il soluble ? par William Martin ; Un problème de politique européenne : Dantzig, par le Dr Ziehm ; Un problème européen : le couloir polonais, par le Dr Carl Budding ; La cause et le remède de la guerre dans la question du couloir polonais, par Rachel-Conrad Nason ; Observations et suggestions au sujet de Dantzig et le « Couloir polonais », par J. A. van Hamel. — *6. La limitation des armements, par Paul Mantoux ; Un point de vue anglais sur le désarmement par Alfred Zimmern ; Le désarmement est-il possible ? par Ernst Jäckh ; Le programme français à la Conférence du désarmement, par Henry de Jouvenel. — *7, *8. La Pologne et le désarmement moral, par Oscar Halecki ; Le désarmement moral et la Conciliation internationale, par Jean Efremoff ; L'Allemagne et le désarmement, par le Général Nollet.

BULLETINS DE 1933. — 1-2. Nouvelles tendances de la Conciliation internationale : Révision des Conventions Interaméricaines de conciliation et d'arbitrage, par Victor M. Maurtua ; La Conférence Panaméricaine et le Conflit de la Bolivie et du Paraguay, par James Brown Scott ; Organe central de conciliation, par Jean Efremoff. — 3-4. Le conflit Sino-Japonais et la Société des Nations, par Jean Escarra ; La position, l'œuvre et la politique du Japon en Mandchourie, par Jean Ray. — 5. Dantzig, ses soucis d'aujourd'hui et de demain, par le Dr. Georg. Crusen ; la Ville Libre de Dantzig, par Waclaw Makowski ; La Ville Libre de Dantzig, par André Tibal. — 6. Un plan quinquennal de travaux publics dans le Sud-Est européen, par Francis Delaisi ; La Yougoslavie et la crise économique, par Albert Mousset ; La crise des pays danubiens et le problème des monnaies, par Henri Clerc ; La coopération européenne et le problème danubien, par H. von Beckerath ; Les problèmes danubiens devant la conférence économique internationale, par Elemer Hantos ; La position de l'Europe centrale dans la politique européenne, par Stephen Ousky. — 7. Principes de politique internationale : L'Espagne depuis la Révolution par Herbert von Beckerath ; Sciences politiques, par Alfred Zimmern ; Du rôle d'intermédiaires joués par

COLLECTION DE LA CONCILIATION INTERNATIONALE

(SUITE)

les Pays-Bas entre l'Europe Occidentale et l'Europe Centrale, par Johan Huizinga. — 8-9. Les Communications dans l'Europe Danubienne : Les voies du relief ; Les voies fluviales ; Les voies ferrées ; Les nœuds de communication ; Les communications maritimes, par André Tibal.

BULLETINS DE 1934. — 1-2-3. Vers l'Union Balkanique : Les Conférences Balkaniques ; Athènes, 5-12 Octobre 1930 ; Istanbul et Ankara, 19-26 Octobre 1931 ; Bucarest, 22-27 Octobre 1932 ; Salonique, 5-11 Novembre 1933, par A. P. Papanastassiou. — 4. Principes de Politique européenne : L'Angleterre et l'organisation de l'Europe Centrale, par Jacques Bardoux ; Les bases historiques de la Politique italienne, par Roberto Michels ; L'aménagement politique et économique de l'Europe Danubienne, par Tibor Eckhardt. — 5-6-7. Points de Vue, II, par Nicholas Murray Butler. — 8-9, Les Problèmes de la Baltique : K.-R. Pusta, Von Loesch, W. Kamienlecki, P. Klimas, H. Celmins, A. de Bodisco, P. Bastid, R. Holsti.

BULLETINS DE 1935. — 1-2-3. Conception américaine des relations internationales (diplomatie américaine) : Graham H. Stuart, John B. Whitton.

IMPRIMERIE RAPIDE DU CENTRE. — ISSOUDUN (Tél. 32).